



DOCUMENT DE REFERENCE 2011



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 17 juillet 2012 sous le numéro R.12-037. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié *"si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes"*. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de LE BELIER, 33240 VERAC, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.lebelier.com)

Les comptes consolidés établis en application des normes IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2010, le rapport des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 juillet 2011 sous le numéro R.11-046.

Les comptes consolidés établis en application des normes IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2009, le rapport des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 juillet 2010 sous le numéro R.10-054.

SOMMAIRE

1.1 Message du Président	1
1.2 Message du Directeur Général.....	2
2.1 Profil du Groupe	3
2.2 Organigramme juridique au 31/12/2011	7
2.3 Chiffres clés	9
2.4 Principales données issues des comptes consolidés.....	10
2.5 Tendances pour l'exercice 2012 et perspectives	11
2.5.1. Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012 (non audité).....	11
2.5.2. Autres informations relatives à l'exercice 2012 et perspectives	11
2.6 Investissements.....	12
2.7 Données environnementales	13
2.8 Politique sociale.....	13
2.8.1 Politique du Groupe	13
2.8.2 Autres informations.....	13
2.9 Historique et évolution de la Société	14
3.1 Activité du Groupe au cours de l'exercice 2011.....	16
3.1.1. Faits marquants de l'exercice.....	16
3.1.2. Résultats économiques consolidés	17
3.1.3 Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	20
3.1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	20
3.2 Activité de la société LE BELIER au cours de l'exercice 2011	20
3.2.1. Situation et activité de la société	20
3.2.2. Résultats économiques et financiers des comptes sociaux	21
3.3 Activité en matière de recherche et de développement du Groupe	22
4.1 Cartographie des risques.....	23
4.2 Risque de liquidité.....	25
4.3 Risque de crédit.....	26
4.4 Risque de marché (change, taux)	26
Risque de taux	26
Risque de change.....	26
4.5 Risque juridique.....	27
4.6 Politique en matière de couverture d'assurances	27
5.1 Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du Groupe	28

5.1.1. Rapport du Président du Conseil d'administration	28
5.1.2. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration.....	42
5.1.3. Liens familiaux	44
5.1.4. Absence de conflits d'intérêts.....	44
5.1.5. Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique	44
5.1.6. Comités spécialisés.....	44
5.1.7 Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe DIZIER et du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants lors de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2012.....	44
5.1.8 Renouvellement du mandat de Directeur général de Monsieur Philippe DIZIER et du mandat de Directeur Général délégué de Monsieur Thierry RIVEZ lors du Conseil d'Administration du 24 mai 2012.....	45
5.2 Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.....	46
5.2.1. Intérêts directs	46
5.2.2. Intérêts indirects	46
5.2.3. Prêts et garanties accordés ou constitués.....	46
5.3 Rémunération des mandataires sociaux	47
5.3.1. Résumé	47
5.3.2. Informations détaillées.....	47
5.3.3. Informations sur les contrats de service	51
5.3.4 Informations sur les opérations relatives à l'exercice 2011.....	51
5.4 Présentation synthétique des administrateurs.....	54
6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2011.....	55
6.1.1. Comptes.....	55
6.1.2. Notes et annexes aux états financiers consolidés au 31/12/2011.....	60
6.1.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	101
6.2 Comptes sociaux de l'exercice 2011.....	103
6.2.1 Bilan, compte de résultat 2011	103
6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux.....	106
6.2.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	122
6.2.4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés.....	124
6.2.5. Tableau des résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices.....	130
6.2.6. Tableau des filiales et participations.....	130
6.3 Comptes consolidés des exercices 2010 et 2009	131
6.4 Politique de distribution des dividendes.....	131

6.4.1. Modalités de paiement des dividendes	131
6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 27 des statuts).....	131
6.4.3. Politique de distribution de dividendes	132
6.5 Honoraires des Commissaires aux comptes.....	132
7.1 Marché des titres de la Société	133
7.1.1. Place de cotation	133
7.1.2. Fiche signalétique de l'action LE BELIER.....	133
7.1.3. Evolution du titre.....	133
7.2 Capital social.....	136
7.2.1. Capital souscrit	136
7.2.2. Droits attachés aux actions (article 11 des statuts)	136
7.2.3. Capital souscrit non encore libéré.....	136
7.2.4. Titres non représentatifs du capital	136
7.2.5. Evolution du capital social.....	136
7.2.6. Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	137
7.2.7. Décision du Conseil d'administration du 28 juin 2011 et pacte d'actionnaires.....	140
7.2.8. Tableau récapitulatif des autorisations financières	141
7.2.9. Descriptif du programme de rachat d'actions.....	145
7.2.10. Autres informations relatives au capital social	146
7.3 Renseignements concernant la Société	147
7.3.1. Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts).....	147
7.3.2. Numéro d'enregistrement de la société	147
7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts).....	147
7.3.4. Forme juridique (article 1 des statuts) et législation applicable	147
7.3.5. Contrôle légal de la Société (article 19 des statuts).....	147
7.3.6. Objet social (article 2 des statuts).....	147
7.3.7. Exercice social (article 6 des statuts).....	148
7.3.8. Assemblée générale	148
7.3.9. Transmission des actions.....	150
7.3.10. Identification des actionnaires.....	150
7.3.11. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	151
7.4 Pactes d'actionnaires.....	152
7.4.1 Pacte LE BELIER.....	152
7.4.2. Pacte COPERNIC	153
7.4.3. Pacte du 28 juin 2011 entre COPERNIC, LE BELIER PARTICIPATIONS, le FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES et les principaux dirigeants.....	154

8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	155
8.3. Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	161
8.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital de la société par annulation d'actions achetées dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce	161
8.4 Résultat des votes de l'assemblée générale annuelle du 24 mai 2012.....	162
9.1 Personne responsable du Document de référence.....	164
9.1.1. Nom et fonction du responsable du Document de référence	164
9.1.2. Attestation du responsable du Document de référence.....	164
9.2 Commissaires aux comptes	165
9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires :.....	165
9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants :.....	165
9.3 Information financière	166
9.3.1 Nom du Responsable de l'information financière.....	166
9.3.2 Modalités de la communication et calendrier	166
9.3.3 Liste des informations financières et communiqués	167
9.4 Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel.....	168
9.5. Tableau de réconciliation avec le règlement européen 809-2004.....	169

Chapitre 1 – Messages du Président et du Directeur Général

1.1 Message du Président

Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

Je m'associe à l'ensemble du personnel du Bélier pour vous faire part de notre fierté face au travail accompli au cours de ces dernières années.

En deux ans, nous avons enregistré une hausse de près de 50 % de notre chiffre d'affaires pour atteindre 225 M€ sur l'exercice 2011. Nos résultats sont passés d'une perte de 1,4 M€ à un profit net de 12,7 M€.

2011 marque l'entrée de Le Bélier dans une nouvelle ère de croissance : nous avons pleinement atteint nos objectifs et nos ambitions.

Paradoxalement, la crise qui a secoué le monde économique nous a permis de construire un nouveau modèle qui nous a donné dynamique de croissance et performance financière. Aujourd'hui, Le Bélier poursuit son développement et continue à progresser dans le marché automobile mondial.

Taux d'endettement ramené à 41%, 12,7 M€ de free cash flow : une structure financière désormais solide nous assure les moyens de notre politique de croissance.

Dans un contexte de crise économique et financière qui perdure, nous restons néanmoins extrêmement prudents et attentifs.

Philippe GALLAND, Président

1.2 Message du Directeur Général

Le Bélier a connu en 2011 un très bel exercice et les perspectives à moyen terme sont prometteuses.

Avec une augmentation de ses ventes de 14,7% par rapport à 2010 (+8,5% corrigé du LME¹), alors que notre marché de référence a connu une croissance de 4,8%, notre Groupe enregistre une hausse de son résultat net de 27,6% avec un résultat opérationnel de 18,5 M€.

Dans le même temps, nous avons acquis 69 M€ de nouvelles commandes (en année pleine) sur des programmes qui s'inscrivent sur des durées de 5 à 10 ans, dépassant largement l'objectif de 50 M€ que nous nous étions fixé.

Bénéficiant du succès des constructeurs automobiles allemands, notre performance est aussi le fruit d'une stratégie depuis longtemps appliquée, qui a su anticiper les besoins des clients et qui nous permet aujourd'hui d'afficher d'excellents résultats.

Pour 2012, nous envisageons un différentiel d'activité meilleur que celui de nos marchés de référence et nous prévoyons le lancement de 75 nouveaux produits (contre 48 en 2011), notamment dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée comme la suspension et les pièces d'admission d'air.

Par ailleurs, nous restons en discussion pour une implantation au Brésil, où un potentiel de développement existe, notamment dans le marché du camion.

Philippe DIZIER, Directeur Général

¹ LME : London Metal Exchange

Chapitre 2 - Présentation du Groupe

2.1 Profil du Groupe

LE BELIER est un groupe spécialisé dans la fonderie d'aluminium pour l'automobile. Le Groupe a de surcroît une petite activité (<1% du CA) dans le cadre du marché aéronautique.

Activité automobile :

Les domaines :

Le Groupe intervient dans le marché du freinage, où il fournit des maîtres cylindres et des étriers de frein en aluminium qui sont des pièces de sécurité. Cette activité représente 66% de son chiffre d'affaires.

Le second domaine d'activité est celui de l'admission d'air moteur, où LE BELIER fournit notamment le corps de turbo partie froide en aluminium. Cette activité représente 14% de son chiffre d'affaires.

LE BELIER intervient également dans la fourniture de pièces de suspension en aluminium. Cette partie représente 5% de son activité.

Le Groupe fournit également des pièces composantes du moteur ou de ses accessoires.

Les clients :

Les clients principaux de l'activité freinage sont des équipementiers de rang 1 de l'industrie automobile : CONTINENTAL, TRW, BOSCH principalement.

Ceux de l'activité admission d'air sont également des équipementiers de rang 1 comme BORG WARNER, MHI.

Dans le domaine de la suspension, on trouve à la fois des constructeurs (BMW) et des équipementiers de rang 1 comme BENTELER.

Les autres clients automobiles du Groupe sont VW, PSA, RENAULT, EATON.

La part relative des principaux clients dans le chiffre d'affaires est présentée en note 4.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les programmes attribués (commandes ouvertes) en grande série automobile se traduisent par des engagements pluriannuels de 3 à 7 ans, liés le plus souvent à la durée de vie des véhicules.

Les processus :

Les activités industrielles du Groupe suivent le processus suivant :

- Co design des produits avec les équipementiers de Rang 1 afin de garantir la faisabilité des produits à réaliser en fonderie d'aluminium.
- Design complet des produits pour la suspension quand le client est un constructeur. Dans ce cas, le Groupe est responsable de la conception du produit et en particulier de sa résistance mécanique.

LE BELIER a la particularité de concevoir et produire les outillages spécifiques de fonderie. Ces outillages sont utilisés pour la fabrication des produits dans nos différentes usines.

Ces outillages sont la propriété du client dès le départ, dès l'homologation de sa part des pièces-type, qui déclenche en parallèle la facturation et la reconnaissance des ventes. Ces outillages sont alors mis à la disposition de notre Société par le client pour la fabrication des pièces en série. A la fin du contrat, si le client le désire il peut récupérer physiquement son outillage.

Afin de réaliser les produits, le Groupe utilise la technique de la gravité qui autorise un bon compromis entre les caractéristiques techniques recherchées et le coût. La technologie de la gravité est parfaitement adaptée à nos typologies de produits et aux tailles de série automobile. Le Groupe possède cinq fonderies où ce processus est installé :

- Une fonderie dans chacun de ces pays : France, Hongrie, Serbie, Chine, Mexique.

Le Groupe possède également le savoir-faire de la technologie dite sous pression, mais sa mise en œuvre ne concerne que 5% de notre activité de fonderie. Cette technologie n'est installée que sur notre site de fonderie hongrois et ne concerne que des produits où l'on recherche des caractéristiques techniques moins élevées que dans le cadre de la gravité.

Les sites sont globalement spécialisés par produits afin de viser une performance la plus optimum en limitant la dispersion des ressources.

De plus, le Groupe peut être amené à usiner les produits quand les clients le requièrent. Le Groupe possède deux usines dédiées à l'usinage, l'une en Hongrie et l'autre au Mexique. L'usine française de fonderie intègre également des activités d'usinage.

Remarques :

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel par zone géographique sont présentés au chapitre 6.2, dans la note 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les technologies de gravité et de sous pression ne sont liées à aucune propriété intellectuelle et la société n'est pas dépendante de brevets ni de licences.

A compter de 2012, le Groupe produira des nouveaux produits à l'aide de la technologie basse pression qui présente l'avantage de renforcer les caractéristiques mécaniques des produits à masse

constante. Ce qui représente un atout dans les pièces de suspension où la recherche d'allègement est encore plus significative.

Voir également le chapitre 2.6 « Investissements ».

La différenciation :

Les éléments de différenciation du Groupe sont les suivants :

- Expérience et savoir-faire reconnus sur les pièces de sécurité,
- Capacité de production lourde déjà largement acquise pour ce qui est de l'activité freinage,
- Positionnement sur les trois principaux continents automobiles – offre mondiale,
- Activité de production établie à 85% en pays émergents. (voir graphique présenté au chapitre 2.3 « Chiffres clés »).

Notre concurrence est relativement dispersée, elle ne bénéficie pas de la même implantation géographique mondiale.

Les investissements nécessaires à un fort développement en freinage sont assez lourds pour un niveau de prix du marché déjà très compétitif, ce qui constitue une difficulté à l'entrée sur ce marché.

L'impact de notre stratégie nous amène à une part de marché mondiale de 42% dans le freinage aluminium pour 2011, contre 37% en 2010. Ce calcul est obtenu sur la base de données clients qui nous permettent d'estimer le volume mondial de pièces aluminium considéré (maitres cylindres et étriers de frein aluminium) à 88 millions en 2011, contre 92 millions en 2010.

L'activité admission d'air du Groupe est principalement basée en Europe centrale. Elle y est confrontée à une concurrence *low cost*, notamment asiatique.

L'activité Suspension est opposée à une concurrence équipée de procédés divers (Basse pression, contre pression, forge) pour lesquels la gravité est compétitive quand elle sait répondre au cahier des charges technique. Cette concurrence est plutôt positionnée en Europe de l'ouest.

Le matériau concurrent le plus pertinent reste la fonte qui permet une économie significative de prix.

Cependant la recherche par tous les constructeurs de diminution d'émanation de CO2 et de poids des véhicules est plutôt porteuse pour nos différents produits en aluminium. Soit parce que l'aluminium participe directement à l'allègement, soit parce qu'il participe à la réduction du CO2 lorsqu'il est utilisé dans la fonction suralimentation.

D'autres matériaux concurrents de type composite pourraient se développer en particulier dans l'activité suralimentation, voire suspension. Un des challenges futurs de cette concurrence sera de trouver des solutions à la problématique du recyclage.

Les concurrents dans notre métier :

La concurrence reste locale sur chaque continent alors que Le Bélier se situe sur les trois continents majeurs (Europe, Asie, Amérique du Nord).

- En Freinage :
 - Europe : 3 concurrents dont deux en Europe de l'Est. Ces sociétés sont de plus petite dimension que Le Bélier : EBCC, ALTUR, ALUMALSA.
 - Asie : concurrence japonaise et chinoise : DPCI, NABTESCO, SHANGAI REAL. La position en termes de coût de Le Bélier est intéressante vis-à-vis de la concurrence japonaise et nous conservons un avantage technologique sur la concurrence chinoise en général.
 - Amérique du Nord : concurrence principalement basée aux USA: MONTIAC, RELIABE, GENERAL ALUMINIUM. Notre position au Mexique est donc favorable en termes de coûts.
- En Admission d'air : notre concurrence est principalement en Europe de l'Est, mais également en Asie : CIMOS, DPCI, SICTA. Au Mexique nos concurrents principaux sont BOCAR et FESA.
- En Suspension : En Europe, la concurrence se situe surtout à l'Ouest avec des processus de production différenciés au niveau de leur compétitivité technique : St JEAN INDUSTRIES, FAGOR, HONSEL, MONTUPET. Par rapport à cette concurrence, Le Bélier offre des solutions en Europe de l'Est avec des technologies de production représentant un bon compromis entre le prix et les caractéristiques des produits.

L'organisation industrielle :

A partir de 2006, le Groupe a redéfini sa stratégie produit en privilégiant le freinage, l'activité Admission d'air et la Suspension.

Le Groupe a réduit son activité en Europe de l'Ouest, en particulier en arrêtant en juin 2008 l'activité de sa filiale italienne BMP et en adaptant ses effectifs aux besoins en France.

La société italienne BMP Manfredonia Spa est en cours de liquidation, mais elle a toujours une existence juridique et c'est pourquoi elle figure dans l'organigramme au 31/12/2011 au chapitre 2.2.

De surcroît, les sites européens ont été spécialisés par produit afin de les rendre plus performants. Cette nouvelle organisation industrielle a permis également de renforcer la compétitivité du Groupe.

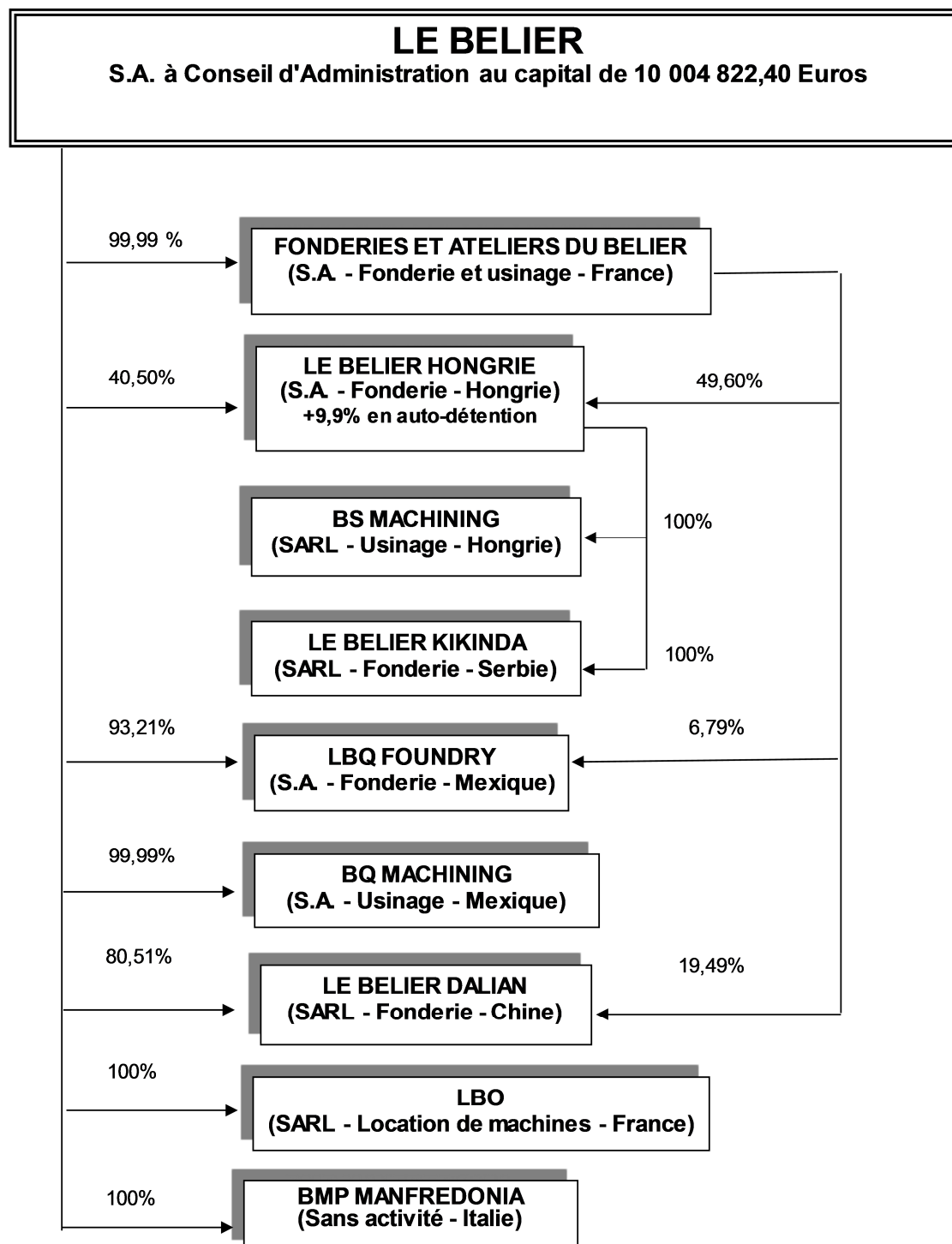
Activité aéronautique :

Activité de petites séries de pièces à haut contenu technologique que le Groupe cherche à développer en France en complément de son activité automobile.

Le procédé utilisé est une fonderie sable parfaitement adaptée à la typologie des pièces visées et à la taille de série de ce marché.

Remarque : les principaux risques relatifs aux processus de production, à l'énergie, aux clients, aux contrats, au marché automobile, à la matière première sont exposés au chapitre 4 de ce document.

2.2 Organigramme juridique au 31/12/2011



Le périmètre de consolidation est présenté dans la note annexe 2.2 aux comptes consolidés, au chapitre 6.1.2.

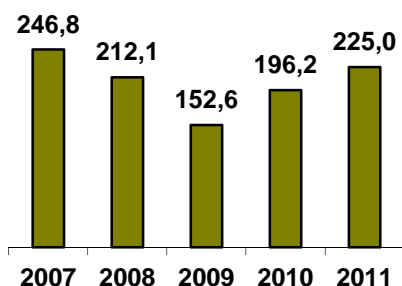
Au sein du Groupe,

- La société Le Bélier assure les fonctions de siège social. A ce titre, elle centralise les opérations de financement pour l'ensemble des filiales et leur facture également des prestations de siège (R&D, management, direction commerciale...).
- Les paragraphes « 6.2 Comptes sociaux de l'exercice » et « 3.2 Activité de la société Le Bélier au cours de l'exercice 2011 » permettent de comprendre le rôle de la société au sein du Groupe et exposent la structure du bilan de la société. Les principaux flux financiers entre la société et ses filiales sont présentés au chapitre 6.2.4 « rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées ».
- Au sein de chaque zone géographique, les sociétés opérationnelles ont des flux de sous-traitance industrielle entre elles, effectuées dans des conditions normales.
- Le chiffre d'affaires intragroupe pour 2011 s'élève à 46,2 M€. Sur ce montant, 14,6 M€ correspondent aux prestations facturées par la société mère, et par différence, 31,6 M€ correspondent aux flux de sous-traitance industrielle intra-groupe.
- L'endettement bancaire (soit 41,2 M€ hors instrument financier, hors crédit-bail et hors concours bancaires courants) est principalement porté par la société mère (14,3M€) et la société hongroise LBH (22,2 M€).
Des informations complémentaires sur l'endettement bancaire sont présentées au chapitre 6.1.2, dans la note annexe aux comptes consolidés 3.2.12 concernant les emprunts et dettes financières long terme.
- La ventilation par pays des effectifs et des actifs est fournie respectivement dans les notes 3.1.2.3 et 3.1.2.4.

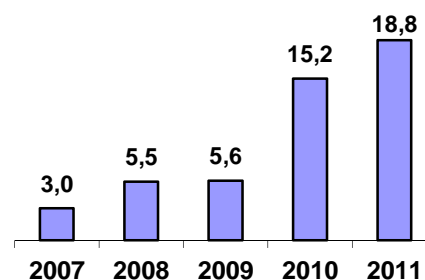
Les relations avec LE BELIER PARTICIPATIONS et le FCDE sont présentées au chapitre 6, dans la note annexe 4.5.1 aux comptes consolidés « Relations avec Le BELIER PARTICIPATIONS et le FCDE » ainsi qu'à la fin du chapitre 7.2.6 qui donne des informations sur COPERNIC et LBP.

2.3 Chiffres clés

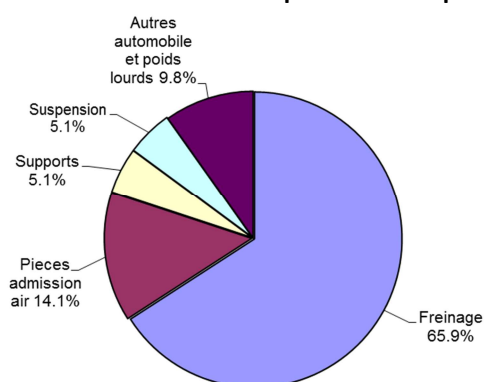
Evolution du chiffre d'affaires en M€ :



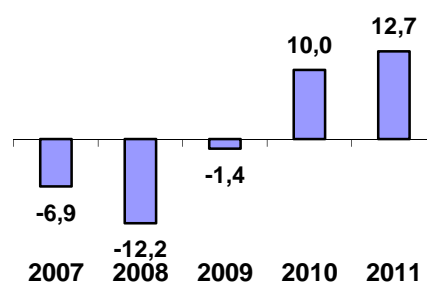
Evolution du Résultat Opérationnel Courant en M€



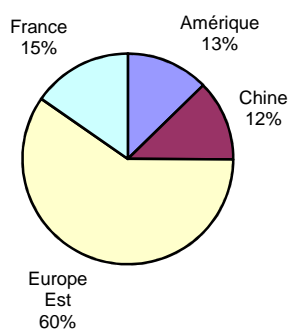
Répartition du chiffre d'affaires par famille de produits :



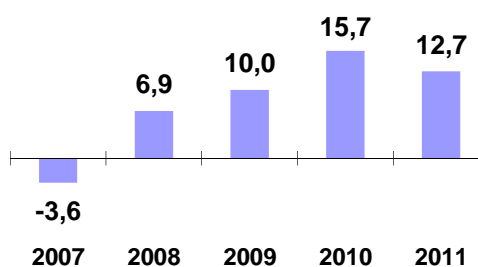
Evolution du Résultat Net part du Groupe en M€



Répartition du chiffre d'affaires 2011 par zone géographique de production :

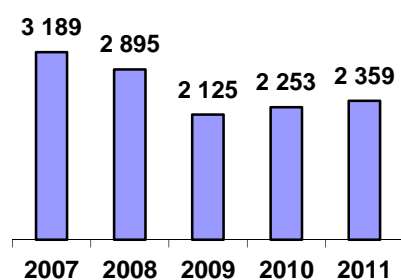


Evolution du Free Cash Flow (1) en M€

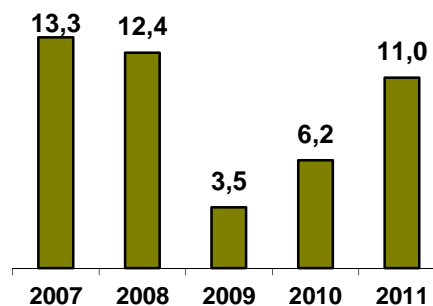


(1) Voir définition au chapitre 2.4

Evolution des effectifs moyens :



Evolution des investissements en M€



2.4 Principales données issues des comptes consolidés

En M €	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	225,0	196,2	152,6
Résultat opérationnel courant	18,8	15,2	5,6
Résultat opérationnel	18,5	14,1	3,7
Résultat financier	(1,5)	(0,4)	(3,1)
Résultat Net	12,7	10,0	(1,4)
Free Cash Flow (1)	12,7	15,7	10,0
EBITDA (2)	33,6	27,5	15,8
EBITDA/CA (%)	14,9	14,0%	10,4%
Capitaux propres consolidés	50,9	43,6	22,0
Endettement financier net (3)	21,1	30,6	57,6
Endettement financier net / capitaux propres consolidés	0,41	0,70	2,62

Définitions :

(1) Free Cash Flow (FCF) : Capacité d'autofinancement diminuée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) et des flux provenant des opérations d'investissements.

(2) EBITDA: Résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (hors dépréciations pour actifs circulants), diminué des reprises de subventions d'investissement, diminué du résultat de cession des éléments d'actifs, et hors plans d'actions de performance (voir note 3.1.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

(3) Endettement financier net : solde des dettes financières (courantes et non courantes) d'une part et de la trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) d'autre part.

2.5 Tendances pour l'exercice 2012 et perspectives

2.5.1. Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012 (non audité)

Le Groupe a publié le 27 avril 2012 le communiqué relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre 2012.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2012 s'élève à 60,1 M€, stable par rapport au premier trimestre 2011.

Corrigée des variations de prix de l'aluminium, la hausse du chiffre d'affaires s'établit à +0,5 %.

K€	T1 2012	T1 2011	variation en %
FONDERIES	49 334	48 235	2,3%
USINAGE	7 076	7 655	-7,6%
OUTILLAGES	2 317	2 782	-16,7%
AUTRES	1 434	1 468	-2,3%
TOTAL	60 161	60 140	0,0%

Sur la période, les volumes en tonnage progressent de 3% avec une répartition marquée par zone géographique : + 27% pour l'Amérique du Nord et +7% en Asie, alors que l'Europe s'inscrit en retrait de 2%.

Cette progression modérée de l'activité globale est liée à la diminution de la production automobile en Europe qui recule de 4%. Toutefois, le tonnage vendu sur ce trimestre 2012 est le plus important enregistré depuis le T1 2008.

La baisse de l'activité d'usinage a principalement pour origine le ralentissement européen tandis que la diminution du chiffre d'affaires des outillages résulte d'une planification d'homologation hétérogène sur l'année.

Par ailleurs, sur le premier trimestre, le Groupe continue d'acquiescer de nouveaux programmes significatifs pour les années à venir et maintient sa politique d'amélioration continue de ses performances industrielles. Sa structure financière reste satisfaisante.

2.5.2. Autres informations relatives à l'exercice 2012 et perspectives

Tout en restant vigilant, notamment en Europe dans cette année 2012, le Groupe reste confiant sur ses perspectives de croissance à terme.

Nous maintenons pour l'horizon 2013 un objectif de tonnage de 47 000 tonnes, après une année 2011 proche de 44 000 tonnes.

La recherche d'opportunité de croissance externe au Brésil est toujours en cours. Ces travaux s'orientent plutôt vers le marché du « Truck » qui paraît porteur à long terme.

2.6 Investissements

Les principaux investissements réalisés au cours des 4 derniers exercices sont :

2008	Bâtiments Hongrie et Chine (2M€) Fusion Hongrie (1M€) Restructuration, réimplantation Fonderie Hongrie (1M€)
2009	Améliorations fonderie Serbie (1M€)
2010	Augmentation du capacitaire en Chine (1 M€) et en Serbie (0,3 M€) Transformation d'équipements en Hongrie pour de la fabrication de pièces de suspension (0,7 M€)
2011	Augmentation de capacitaires en usinage en Hongrie, liée à de nouveaux produits (2,0 M€) Augmentation de capacitaires fonderie en France (1,3 M€) pour des produits de suspension et en Serbie (1,8 M€)

Les principaux investissements envisagés pour 2012 sont :

France	Maintenance/améliorations (1,3 M€) Nouveaux produits (0,6 M€)
Europe centrale	Maintenance/améliorations (3,5M€) Nouveaux produits (6,8 M€)
Chine	Maintenance/améliorations (1,1M€)
Mexique	Maintenance/améliorations (0,9 M€) Nouveaux produits (1,3 M€)

Les investissements 2012 devraient être majoritairement autofinancés.

A ce jour, les prises de commandes antérieures nous amènent à considérer qu'environ 20 M€ seront d'ores et déjà à engager en 2013 et 2014 dans tout le Groupe,

Les investissements font l'objet d'une procédure d'autorisation. A fin mai 2012, 45% des investissements 2012 ont été autorisés.

2.7 Données environnementales

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis de l'environnement et des générations futures, le Groupe a choisi le respect de l'environnement comme l'une de ses valeurs fondamentales. Chacun de ses membres l'applique dans ses comportements au quotidien.

Par ailleurs, dans le respect de la Politique environnementale définie au niveau du Groupe en mars 2007, chacune des filiales met en œuvre un Système de Management de l'Environnement (SME) et s'engage dans l'évaluation des impacts sur l'environnement et la prévention des pollutions ainsi que dans le respect des exigences réglementaires.

Ce système est défini au niveau du Groupe suivant les exigences de la norme ISO 14001. Quatre filiales du Groupe sont dorénavant certifiées ISO 14001.

En 2011, les dépenses en énergie (gaz, électricité, eau) du Groupe s'élèvent à 282 €/tonne et ont une nouvelle fois diminué de 6,6% en KWH/T et 8,1% en €/T.

2.8 Politique sociale

2.8.1 Politique du Groupe

L'ambition du Groupe en matière sociale est de contribuer au développement des compétences de chaque salarié et de proposer des perspectives réalistes d'évolution, dans l'objectif d'une amélioration de la performance en cohérence avec le développement du Groupe.

A cette fin, la démarche du Groupe s'appuie sur les actions suivantes :

- L'intégration des nouveaux collaborateurs,
- La communication,
- L'évaluation et le développement des compétences,
- La formation,
- Le développement de la Qualité du Management établi sur la base des valeurs du Groupe,
- L'organisation,
- La sécurité.

La politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle est clairement de ne pas différencier les rémunérations des femmes et des hommes.

2.8.2 Autres informations

Les effectifs du Groupe sont présentés au chapitre 3 de ce document de référence (point 3.1.2.3).

Le montant des salaires et charges sociales comptabilisés en 2011 est indiqué au chapitre 6 de ce document, point 3.1.2 des notes annexes aux comptes consolidés du Groupe.

La participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2011 est de 0,66%.

Il n'y a pas eu de modification de la durée du temps de travail.

2.9 Historique et évolution de la Société

1961

Création à Vérac par Jacques GALLAND d'une fonderie en coquille d'alliage d'aluminium et cuivreux, pour la fabrication de pièces destinées aux industries ferroviaires et électriques.

1988/91

Le BELIER est désigné Meilleur fournisseur 1990 pour Général Motors.

1992/93

- Développement du moulage par gravité robotisé et création d'un atelier de thixo-formage ou squeeze-casting de recherche et développement de nouveaux procédés.
- Début de l'internationalisation, synonyme d'augmentation des moyens de productions

1994

Prise de participation majoritaire dans une fonderie hongroise de 400 personnes située à Ajka, nommée LBH, spécialisée dans l'aluminium sous-pression.

1995

Mise en place de la technologie gravité en Hongrie.

1996

Développement du secteur usinage et mise en place de deux lignes flexibles. Prise de contrôle à 100% de LBH, et achèvement sur le site d'un nouvel atelier de gravité destiné à la fabrication en grandes séries de pièces noyautées.

1997

Création d'un bureau d'études mécanique en Bulgarie : Le Béliér Bulgarie.

1998

Création de deux nouvelles filiales à l'étranger :

- Filiale italienne : BMP MANFREDONIA,
- Filiale chinoise : LBD, répondant aux besoins de l'industrie ferroviaire chinoise et des clients européens de la société qui s'installent en Chine (Bosch et Lucas).

1999

Introduction de LE BELIER sur le Second Marché de la Bourse de Paris (11 juin).

2000

- Création d'un nouveau site d'usinage à SZOLNOK en Hongrie, situé à 100 Km de Budapest. Cette opération est réalisée en joint-venture avec le groupe italien VIGEL.
- Création en fin d'année d'une nouvelle unité de fonderie d'aluminium à QUERETARO, au Mexique, qui produit des pièces destinées principalement à l'industrie du poids lourd américain.
- Entrée au "TOP 1000" de l'exportation française
- Dépôt de la marque " LE BELIER"

2001

- Déploiement sur le continent nord américain : Le Béliér conquiert de nouveaux marchés de pièces de freinage en aluminium, pour une production à partir de sa filiale mexicaine.
- Usinage Hongrie (BVM) : fin de la mise en place des moyens d'usinage au premier semestre et début des productions au deuxième semestre.

2002

- Entrée dans l'Indice du Second Marché en avril 2002.
- Extension des bâtiments chez LBH (Hongrie) pour l'activité mécanique, chez BVM (usinage Hongrie) et chez LBQ (Mexique) pour l'activité freinage.
- Le pourcentage de participation dans BVM passe de 60% à 78%.
- Réorganisation du site fonderie en Hongrie en Unités Techniques.

2003

- Création en avril d'une nouvelle société à Kikinda en Serbie (LBK) en joint-venture avec l'Etat serbe et détenue à 96,43% par le Groupe Béliér. Premières fabrications en décembre 2003.
- Prise de contrôle à 100% des sociétés FBMP et LBO.

- Changement du mode d'administration de la société : abandon du mode de gestion dualiste pour la forme à Conseil d'Administration.
- Création d'une direction des systèmes d'information.

2004

- Rachat de la participation minoritaire dans BVM (usinage Hongrie).
- Rachat de la participation minoritaire dans LBK (Serbie).
- Liquidation de FBMP (holding italienne).
- Intégration à 100% des deux sociétés civiles immobilières en France et au Mexique.
- Augmentation du capital par appel public à l'épargne de 10 596 K€ par émission de 623 304 actions nouvelles.
- Lancement d'un programme de recherche et développement sur un nouveau procédé de moulage semi-solide des alliages légers.

2005

- Démarrage du nouveau système d'information en France et en Italie.
- En Hongrie, démarrage des pièces de liaison au sol.
- Au 01/01/2005 au Mexique, fusion de IPR (société immobilière mexicaine) avec LBQ.
- Création de BQM (filiale d'usinage) et installation de 9 nouvelles machines d'usinage.
- Restructuration industrielle française.

2006

- Transfert de l'activité Turbo en Hongrie sur le site serbe.
- Lancement de la production semi-automatisée de la fonderie en Chine.
- Démarrage de deux nouveaux sites d'usinage au Mexique et en Hongrie.
- Suite de la restructuration industrielle française.

2007

- Transfert de l'activité Usinage Europe sur le nouveau site hongrois.
- Restructuration de la filiale italienne.

2008

- Achèvement de la feuille de route 2006-2008 : fin de la restructuration industrielle.
- Arrêt de l'activité de la filiale italienne

2009

- Crise économique mondiale majeure.
- Chute du marché Automobile mondial.
- Réponse du Groupe avec une grande flexibilité sur son organisation.

2010

- Achèvement des négociations bancaires
- Augmentation de capital de 12M€
- Activité en hausse de 30% versus 2009
- Retour à la profitabilité

2011

- Rentabilité en hausse
- Amélioration de la santé financière
- Bonne performance commerciale : 69 M€ de prise d'affaires en année pleine.

Chapitre 3 – Activité au cours de l'exercice 2011

3.1 Activité du Groupe au cours de l'exercice 2011

3.1.1. Faits marquants de l'exercice

LE BELIER (Holding) :

- Très bonne performance commerciale avec 69 M€ de prise d'affaires en année pleine
- Aboutissement de sujets d'innovation significatifs applicables dès 2012 en production
- Renforcement qualitatif et quantitatif des équipes de développement

FAB (France) :

- La stratégie de FAB en pièces à fort contenu technologique est maintenue tant en Automobile qu'en Aéronautique
- Malgré une croissance de 20% FAB n'a pas progressé économiquement, pénalisée par des difficultés au lancement de nouveaux produits
- L'année 2012 devrait confirmer les progrès ressentis en fin d'année

LBH (Fonderie - Hongrie):

- Maintien de la rentabilité de la plus grosse activité du Groupe
- Lancement du pivot de la série 1 de BMW

BSM (Usinage - Hongrie) :

- Progression importante de l'activité et des résultats
- Beaucoup de lancements de nouveaux produits sur les trois lignes stratégiques du Groupe
- Mise en place de nouveautés en termes de processus de fabrication

LBD (Chine) :

- Petite croissance à l'instar de celle des marchés Chinois et Japonais
- Gros progrès réalisés dans les consommations énergétiques qui font de LBD le site le plus performant du Groupe en la matière

LBQ (Fonderie Mexique) et BQM (Usinage Mexique) :

- Croissance des volumes et des résultats à LBQ. Bonne maîtrise du site avec notamment une amélioration claire de la performance
- Gros progrès réalisés à BQM avec un Résultat Opérationnel positif pour la première fois de son histoire. Préparation de nouveaux programmes pour 2012

LBK (Serbie) :

- Forte progression de la rentabilité avec 20% de tonnage supplémentaire
- Préparation de nouveaux produits pour lancement en production en 2012

3.1.2. Résultats économiques consolidés

3.1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé à fin décembre 2011 s'élève à 225 M€, en progression de +14,7% par rapport à 2010.

Corrigée des variations de prix de l'aluminium (+6,2%), la hausse du chiffre d'affaires s'établit à 8,5%.

CA (en K€)	2011	2010	Var° en %
1 ^{er} Trimestre	60 140	45 985	30,8%
2 nd Trimestre	54 427	50 142	8,5%
3 ^{ème} Trimestre	54 549	48 751	11,9%
4 ^{ème} Trimestre	55 887	51 285	9,0%
TOTAL	225 003	196 163	14,7%

CA (en K€)	2011	2010	Var° en %
Fonderies	183 319	158 957	15,3%
Usinage	25 710	26 282	-2,2%
Outillage	10 564	7 180	47,1%
Autres	5 410	3 744	44,5%
TOTAL	225 003	196 163	14,7%

En 2011, le marché le plus contributeur pour le Groupe reste l'Europe avec 17,1% de croissance; une performance qui traduit le dynamisme de l'activité dans un marché européen en léger retrait.

La progression en Amérique du Nord (+10%) profite du renforcement des ventes de véhicules par rapport à 2010. La hausse plus modérée en Asie (+6,2%) est corrélée à un marché chinois en faible croissance et à un marché japonais en retrait en 2011.

Dans le contexte de la continuité de la politique d'allègement et de réduction du CO₂, la performance du Groupe est le fruit de son positionnement stratégique qui lui permet d'offrir une prestation à la fois compétitive et globale sur des produits à fort contenu technologique. De plus, le succès des constructeurs allemands a contribué à cette progression.

Sur 2011, la représentativité des principales familles de produits était la suivante : freinage 66%, suralimentation 14% et suspension 5%.

3.1.2.2 Résultats

(Valeur en KEUR)	31/12/2011	31/12/2010	Variation 2011/2010
Produit des activités ordinaires	225 486	196 569	14,71%
Résultat opérationnel courant	18 790	15 213	23,51%
Résultat opérationnel	18 469	14 135	30,66%
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 710	9 963	27,57%
Résultat net part du groupe	12 710	9 963	27,57%

Grace à une activité en hausse de 14,7 % et à un effort conjugué de maîtrise des coûts et d'amélioration de la productivité et des coûts d'énergie, le résultat opérationnel ressort à 18,5 M€ contre 14,1 M€ au 31/12/2010, en hausse de plus de 30%.

Le coût de l'endettement financier net est en légère baisse sur l'exercice (-1,6 M€ contre - 1,7 M€ en 2010), mais du fait du résultat de change favorable en 2010 pour 1,3 M€ (essentiellement du change latent), alors qu'en 2011 le résultat lié au change est proche de 0, le résultat financier total s'élève à -1,6 M€ en 2011 contre -0,4 M€ en 2010.

Le résultat avant impôt est en hausse à 16,9 M€ contre 13,7 M€ en 2010.

Après une charge d'impôt de -4,2 M€ qui provient des filiales taxables hongroises et chinoise, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 12,7 M€ en 2011, soit 5,6% du chiffre d'affaires production, contre 10 M€ en 2010 (5,1%).

3.1.2.3 Effectifs au 31/12/2011 des sociétés consolidées

L'effectif du Groupe s'élève à 2 371 personnes disponibles au 31/12/2011, contre 2 279 personnes disponibles au 31/12/2010.

L'effectif moyen 2011 est de 2 359 personnes contre 2 253 en 2010.

Effectifs par pays	Fin de période		Moyen	
	31/12/2011	31/12/2010	2011	2010
France	321	271	319	278
Hongrie	869	870	876	875
Serbie	457	411	441	399
Chine	396	392	389	354
Mexique	327	335	334	347
Total	2 371	2 279	2 359	2 253

3.1.2.4. Immobilisations corporelles nettes par pays

en K€	31/12/2011	31/12/2010	Variation 2011 / 2010
France	11 663	10 731	8,7%
Chine	4 902	4 384	11,8%
Hongrie	18 810	22 353	-15,9%
Mexique	8 257	10 735	-23,1%
Serbie	6 887	6 605	4,3%
Total	50 519	54 808	-7,8%

Concernant les sites immobiliers du Groupe, la superficie de chacun de ces sites est la suivante (en m²) :

Données immobilières en m2 à fin 2011

Sites	Surface Terrains		Surfaces Bâtiments	
	en propriété	en leasing	en propriété	en leasing
France LB	54 191		27 976	
France FAB	44 505			
Hongrie LBH	51 211		35 748	
Hongrie BSM	30 000	40 000		12 646
Serbie LBK	42 478		13 428	
Chine LBD	22 197		11 594	
Mexique	26 300		18 648	
Italie (1)	24 200		10 350	
TOTAL	295 082	40 000	117 744	12 646

(1) Immeuble présenté au bilan en actif de placement

3.1.2.5 Investissements

Le tableau représente nos investissements y compris les locations financières et crédits-baux mais hors immobilisations financières et écarts d'acquisition.

(valeurs en KEUR)	2011	2010
Biens incorporels	63	172
Terrains, bâtiments et aménagements	455	236
Matériel industriel	8 056	4 628
Autres immo corporelles	286	320
Immobilisations en cours et acomptes	2 105	819
TOTAL PAR NATURE	10 965	6 175
France	2 879	1 011
Hongrie	4 255	2 646
Chine	954	1 148
Mexique	1 029	495
Serbie	1 848	875
TOTAL PAR USINE	10 965	6 175

3.1.2.6 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction entre parties liées n'a influencé significativement la situation financière ni la performance du Groupe au cours de l'exercice 2011.

La nature des transactions réalisées par Le Bélier avec des parties liées est exposée dans la note 4.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2011. Elles concernent essentiellement la société Le Bélier Participations qui contrôle Le Bélier.

3.1.3 Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

3.1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nos marchés automobiles de référence sont prévus en légère croissance en 2012 (Europe, Amérique du Nord, Asie du Nord-est) selon les informations des experts² en ce début d'année. On note une diminution en Europe et une progression sur les autres continents.

Grâce aux programmes acquis ces dernières années, Le Bélier devrait faire mieux que le marché en 2012 et confirme sa vision d'un volume de 47 000T pour 2013 à comparer à 44 000T en 2011.

Les principaux enjeux industriels se situent au niveau de l'industrialisation des produits nouveaux (75 lancements nouveaux en 2012 contre 45 et 28 réalisés respectivement en 2011 et 2010) qui constitueront les bases de cette croissance. Ces industrialisations s'accompagneront d'un niveau d'investissement en nette progression.

Le détail des investissements prévus en 2012 est donné au chapitre 2.6 « Investissements ».

3.2 Activité de la société LE BELIER au cours de l'exercice 2011

3.2.1. Situation et activité de la société

L'exercice 2011 a été marqué par :

En 2011, la Société a renforcé son plan innovation afin de renforcer sa compétitivité.

Les opérations de liquidation de la filiale italienne BMP se sont poursuivies au cours de l'exercice 2011, et une provision complémentaire pour dépréciation du compte courant de 798 K€ a été constituée.

Le Bélier a accordé son soutien à ses filiales notamment à FAB en renonçant à percevoir les loyers pour l'ensemble immobilier en 2011, décision reconductible lors du Conseil d'administration qui arrêtera les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011.

L'Assemblée Générale du 24/05/2011 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions et un plan d'attribution gratuite d'actions. Le Conseil d'administration du 28/06/2011 en a défini les modalités.

Les rachats de titres effectués dans ce cadre en 2011 sont détaillés au chapitre 7.2.9.1 « Détail des opérations achat/vente au cours de l'exercice 2011 ».

² Prévision IHS Automotive, février 2012

3.2.2. Résultats économiques et financiers des comptes sociaux

Au titre de l'exercice 2011 :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 14.557 K€ contre 12.361 K€ au titre de l'exercice 2010
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 15.359 K€ contre 13.115 K€ au titre de l'exercice 2010.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 14.839 K€ contre 12.959 K€ au titre de l'exercice 2010.
- Le résultat d'exploitation ressort à 520 K€ contre 156 K€ au titre de l'exercice 2011.
- Compte tenu d'un résultat financier de 5.002 K€ (dont 4.775 K€ de dividendes reçus des filiales), le résultat courant avant impôt ressort à 5.522 K€ contre 2.160 K€ pour l'exercice 2010.
- Le résultat exceptionnel ressort à -372 K€ contre - 280 K€ au titre de l'exercice 2010.
- Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 5.348 K€ contre un bénéfice de 1.973 K€ au titre de l'exercice précédent.

Activité et résultat

Le chiffre d'affaires est conforme aux modalités de refacturation des frais de Groupe.

Le résultat d'exploitation a augmenté de 364 K€, alors que les produits d'exploitation augmentent de 17,1%. Ce résultat s'explique principalement par :

- une augmentation significative de la masse salariale, notamment en raison de la mise en place des plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'achat d'actions à hauteur de 1.036 K€,
- La réduction de 14% des autres achats et charges externes n'a compensé que partiellement cette hausse des coûts de personnel.

Le résultat financier poursuit son amélioration avec une augmentation de 2 999 K€ par rapport à 2010 en raison principalement des dividendes reçus de 4 475 K€ en 2011 contre 1 354 k€ en 2010. La Société a repris des provisions pour dépréciation de titres à hauteur de 1 483 K€, Les impacts nets de change ont été modérés en 2011, avec -90 k€ contre +294 k€ en 2010.

Le résultat exceptionnel se dégrade de 92 K€, principalement en raison d'une dotation aux provisions pour risque et charge de 120 K€ lié au contrôle URSAFF en cours.

La Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche de 197 K€, portant ainsi son résultat net à 5 348 K€ contre 1 793 K€ en 2010, l'essentiel de cette variation étant lié aux éléments financiers exposés ci-dessus.

Situation financière

La Société poursuit le renforcement de sa situation financière. En 2011, elle a souscrit 2 nouveaux emprunts pour un montant total de 3 M€.

La trésorerie nette à la clôture est en excédent de 17 M€ contre 15 M€ fin 2010.

A ce jour, il n'existe pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale.

3.3 Activité en matière de recherche et de développement du Groupe

La Société met en œuvre de façon permanente un travail sur des projets d'innovation afin de rendre plus performants ses produits et procédés tant sur la question du coût que celle du poids ainsi que sur celle de la qualité. Le résultat abouti de ces travaux est mis à disposition de produits nouveaux que la Société est amenée à développer et à mettre ensuite en production.

En 2011 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 678 K€, dont 625 K€ de frais de personnel, contre respectivement 901 et 841 K€ en 2010.

La Société n'exploite ni licence, ni brevet ; quant à la conception des produits elle est la propriété des clients.

Chapitre 4 – Facteurs de risques

Nous avons procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considérons qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Cartographie des risques

Depuis début 2008, l'entreprise a établi une cartographie des risques auxquels elle peut être confrontée et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Les domaines ciblés par cette cartographie sont les suivants :

- Ressources Humaines,
- Industriels et Qualité,
- Commerciaux,
- Stratégiques,
- Achats et approvisionnements,
- Système d'information,
Financiers.

La méthode employée a consisté à faire l'inventaire des risques connus à ce jour, à mesurer leur criticité et à rechercher des solutions pour limiter leur impact.

La criticité du risque est calculée par le produit des 3 facteurs suivants :

- Probabilité d'occurrence,
- Gravité,
- Difficulté de détection préalable.

Chaque facteur est évalué sur une échelle de 1 à 3.

A ce jour, les facteurs de risque jugés significatifs et pertinents sont les suivants (Indice de criticité supérieur ou égal à 12 – échelle de 1 à 27, croissante en fonction de la pertinence du risque) :

- **Hausse prévisionnelle des coûts d'énergie.** Le coût de l'énergie est un facteur essentiel de notre compte de résultat. Nous estimons le risque économique d'une hausse des prix de 5% à 750 K€ de coûts additionnels par an. Afin de minimiser les effets de cette inflation, des plans d'actions industriels pour réduire les consommations énergétiques sont prévus et réalisés sur chacun de nos sites.
- **Contrefaçon de nos processus de production.** Des mesures préventives de confidentialité, d'interdiction de photographier, de cloisonnement sont mises en œuvre, tout comme une politique de protection par enveloppes SOLEAU(1) se déploie progressivement.

Note (1) : L'enveloppe SOLEAU est un produit de l'Institut National de la Propriété Industrielle utilisé par LE BELIER pour lui permettre de dater de façon certaine la création d'une innovation technique et de s'identifier en tant qu'auteur. En cas de dépôt de brevet par un tiers, cela permet au Groupe de continuer à travailler avec cette innovation sans avoir à payer à ce tiers des royalties.

- **Industrialisation défailante** : Lors du lancement d'un produit nouveau des difficultés peuvent apparaître et se matérialiser par des retards et des coûts non prévus. Une attention toute particulière est placée sur le management de projet afin d'anticiper les risques et de mettre en œuvre des solutions préventives le plus en amont possible.
- **Insolvabilité de certains clients**. Le risque existe particulièrement quand le client final (Equipementier de rang 1) passe par un fournisseur intermédiaire d'usinage qui nous achète la fonderie. Nous surveillons particulièrement cette typologie de clients de rang 2. Par ailleurs, la politique actuelle est de réaliser l'usinage par nous-même. Ceci fait qu'au cours du temps ce risque diminuera par extinction des flux concernés sur d'anciens contrats. L'échéancier des créances clients est présenté dans la note 3.2.7 de l'annexe aux comptes consolidés.
- **Poids relatif des clients et des fournisseurs du Groupe**.
Le premier, les cinq premiers et les 10 premiers clients du Groupe Le Bélier représentent respectivement 29%, 79%, 90% du chiffre d'affaires consolidé 2011.
Le premier, les cinq premiers et les 10 premiers fournisseurs du Groupe Le Bélier représentent respectivement 15%, 44% et 53% des achats consolidés 2011.
- **Incertitude du marché automobile**. Nous évaluons le risque d'une baisse du marché mondial de 3% à un impact de résultat de l'ordre de 2 M€ sur un an. Pour autant le Groupe a démontré lors de la crise 2009 une bonne capacité à la résistance notamment grâce à sa flexibilité industrielle.
- **Risques contractuels**. Les contrats du domaine de la sous-traitance automobile sont systématiquement des textes qui avantagent le donneur d'ordre, en particulier dans le domaine des impacts économiques liés à la livraison de pièces défectueuses. C'est pourquoi tous les contrats sont systématiquement revus et discutés avant accord définitif pour limiter le risque à un niveau acceptable. Nous travaillons à réduire ces avantages avec le support de juristes compétents.
- **Change sur les devises**. Renvoi à la note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés.
- **Risque sur la matière première**. Le prix d'achat est sommairement constitué du prix de l'aluminium établi sur la base du LME et d'un premium de transformation. Le risque d'inflation est limité dans la mesure où tous les prix de vente aux clients sont contractuellement indexés principalement au cours du LME (*London Metal Exchange*). En conséquence de quoi le Groupe répercute à ses clients l'impact des variations de ce cours de façon pratiquement synchronisée. Les variations de premium de transformation, qui représente environ 20% du coût total des matières premières, sont négociées avec les clients.

Une remise à jour des risques, de leur criticité et des solutions de réduction d'impact est réalisée chaque semestre.

Par ailleurs, le Groupe a porté en engagements hors bilan (voir note 4.4 de l'annexe aux comptes consolidés) un montant de 8 812 K€ au 31 décembre 2011 qui correspond aux commandes fermes d'aluminium - nettes des engagements clients - passées à cette date auprès de ses fournisseurs habituels (Hydro, Scholz, Alcan) pour les besoins des filiales en Europe et au Mexique.

La gestion des risques est également évoquée au point 3.2.3 du chapitre 5.1.1 Rapport du Président du Conseil d'administration.

4.2 Risque de liquidité

En 2011, suite aux actions menées en 2010, les facteurs de risque financiers ont de nouveau diminué, grâce au Free Cash-Flow positif et à la bonne performance économique réalisés par le Groupe.

Le Groupe reste vigilant sur l'activité, sur l'ensemble des continents, qui peuvent être soumis à des événements économiques ou politiques influençant le secteur automobile et est prêt à mettre en œuvre des actions de flexibilité efficace.

Néanmoins, indépendamment de l'optimisation de ses flux d'exploitation, le Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante, les investissements nécessaires à son important développement et ses engagements de financement moyen terme.

C'est la raison pour laquelle le risque de liquidité fait toujours l'objet d'un suivi précis et régulier.

Au cours de la période, le Groupe a finalisé les négociations suivantes :

- Obtention en Hongrie de nouveaux financements à moyen terme pour 5,5 M€,
- Obtention en France de nouveaux financements à moyen terme pour 3 M€ et d'une avance remboursable de la Région pour 1,2 M€.

Face aux réalisations de 2011 et au regard d'une solidité financière avérée, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A l'étranger, les emprunts et dettes financières contractés en Hongrie (21,6 M€ au 31 décembre 2011) comportent des clauses de type covenants financiers à respecter, calculés sur la base des comptes consolidés annuels:

- Ratio EBITDA / variation nette de la dette long et moyen terme supérieur à 2 ;
- Ratio dettes long et moyen terme / EBITDA inférieur à 4,29.

Au 31 décembre 2011, ces covenants sont respectés.

Pour information, les deux partenaires bancaires hongrois ont exprimé le souhait de ne pas voir le Groupe LE BELIER distribuer de dividendes durant la période de garantie des prêts qu'ils ont accordés.

Les autres emprunts et dettes financières contractés (Mexique, Serbie, Chine et France) ne comportent pas de clauses de type covenants financiers à respecter.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Pour plus de renseignements :

- sur l'évolution de la dette financière entre 2010 et 2011 et sur la ventilation des échéances, voir la note annexe 3.2.12 aux comptes consolidés traitant des emprunts et dettes à long terme ;
- sur le niveau de la trésorerie, voir la note annexe 3.2.9 aux comptes consolidés relative à la trésorerie.

4.3 Risque de crédit

Le risque de crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de gestion de risque de crédit mis en place par le Groupe.

Cependant, même si nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et délais de règlement, nous estimons que l'évolution favorable des marchés contribue à la diminution des risques d'insolvabilité.

Pour plus de renseignements sur le poste clients, voir la note annexe 3.2.7 aux comptes consolidés (chapitre 4) relative aux clients et aux comptes rattachés.

4.4 Risque de marché (change, taux)

La politique de LE BELIER en matière de risque de taux et de change est la suivante :

Risque de taux

- La politique du Groupe est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD,
- Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,
- Le contrat d'échange « SWAP » permet au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée dès son origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe,
- Le plafond de taux « CAP » permet au Groupe, moyennant le paiement d'une prime, de fixer une limite maximale au coût d'un emprunt libellé en taux variable.

La note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés précise notamment :

- l'analyse de sensibilité,
- La ventilation de la dette soumise à taux variable et à taux fixe.

Risque de change

- Risque de change sur endettement : la politique du Groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,
- Risque sur les flux opérationnels libellés en devises autres que la devise opérationnelle :
 - pour les achats : couverture en devise locale en Hongrie des achats auprès des fournisseurs locaux et des coûts salariaux ;
 - pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro, pour le Mexique et pour la Chine, principalement l'USD.

Les instruments financiers susceptibles d'être utilisés par le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts. Ils ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2011, aucun instrument de couverture de change concernant les achats ou les ventes n'était en vigueur et que, à ce jour, le Groupe n'a pas mis en place de contrat de couverture de change sur 2012.

Les informations relatives à l'analyse de sensibilité sont présentées dans la note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.5 Risque juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

L'exploitation des filiales du Groupe LE BELIER s'effectue dans le respect des exigences réglementaires nationales et locales spécifiques à chacun des sites et en relation avec les administrations concernées.

4.6 Politique en matière de couverture d'assurances

En matière de risques opérationnels, le Groupe dispose pour l'ensemble de ses filiales d'une couverture de risque adaptée à son activité.

Un programme international a été mis en place regroupant les principales polices d'assurances du Groupe et couvrant l'ensemble des risques potentiels. Ces polices sont déployées localement sur l'ensemble des sociétés et éventuellement complétées par des polices locales.

La société LE BELIER et ses filiales sont notamment assurées pour :

- les dommages aux biens y compris bris de machines ainsi que les pertes d'exploitation consécutives,
- le vol,
- tout dommage informatique,
- sa flotte automobile (tout matériel roulant),
- la responsabilité civile y compris après livraison des produits,
- les frais de retrait,
- la responsabilité civile aéronautique,
- les transports de marchandises.

La société LE BELIER a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile pour tous ses mandataires sociaux : administrateurs, membres du conseil de surveillance, membres du directoire, présidents de filiales ainsi que pour ses principaux cadres ou directeurs de service.

La société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance française et internationale. Néanmoins, elle ne peut garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

En 2011, la charge d'assurance pour le Groupe s'élève à 494 K€.

Chapitre 5 – Gouvernement d’entreprise

En matière de gouvernement d’entreprise, la Société se réfère au Code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008, à l’exception des 2 points suivants :

- les statuts ont fixé la durée des mandats des membres du Conseil d’administration au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code AFEP MEDEF (Recommandation n°12). A ce jour, il n’a pas été jugé utile de proposer à l’assemblée une modification statutaire.
- Le Code AFEP MEDEF recommande qu’un tiers des membres du Conseil d’administration soit formé d’administrateurs indépendants. Suite à la ratification par l’Assemblée générale du 27 mai 2010 de la nomination de Monsieur Christian Losik, il manque encore un administrateur indépendant pour atteindre le seuil recommandé par le Code AFEP MEDEF.

5.1 Présentation des organes de direction et d’administration de la société et du Groupe

5.1.1. Rapport du Président du Conseil d’administration

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

1. de la composition du Conseil et de l’application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
2. des conditions de préparation et d’organisation des travaux de votre Conseil d’administration;
3. des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des procédures de gestion des risques mises en place ;
4. des éventuelles limitations apportées par le Conseil d’administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
5. Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
6. De la participation des actionnaires à l’assemblée générale ;
7. Des éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l’approbation des membres du Conseil d’Administration en date du 27 mars 2012.

1 COMPOSITION DU CONSEIL ET DE L’APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN

En matière de Code de gouvernement d’entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le « Code AFEP MEDEF », à l’exception des 2 points suivants :

- les statuts ont fixé la durée des mandats des membres du Conseil d'administration au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code AFEP MEDEF. A ce jour, il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire.³
- Le Code AFEP MEDEF recommande qu'un tiers des membres du Conseil d'administration soit formé d'administrateurs indépendants. Suite à la ratification par l'Assemblée générale du 27 mai 2010 de la nomination de Monsieur Christian LOSIK, il manque encore un administrateur indépendant pour atteindre le seuil recommandé par le Code AFEP MEDEF.⁴

1.1 Composition du Conseil

Président

Philippe GALLAND – 65 ans – 11 941 actions

Nommé le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Directeur Général

Philippe DIZIER – 55 ans - 10 actions

Nommé le 24 mai 2006, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Autres membres du Conseil d'administration:

- Noèle GALLAND – 62 ans – 20 actions

Nommée le 24 mai 2011, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

- LE BELIER PARTICIPATIONS - 5 actions - représentée par Denis GALLAND – 59 ans – 270 actions

Nommée le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

- Christian LOSIK – 57 ans - 10 actions

Nommé le 27 mai 2010, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

- CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION - 5 actions - représentée par Amélie BROSSIER – 35 ans – 0 action

Coptée le 24 septembre 2010, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

- COPERNIC – 3.796.771 actions, représentée par Thierry RIVEZ – 48 ans – 0 action

Coptée le 21 décembre 2010 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

³ Ajout à la demande de l'AMF, post émission des rapports annuels des Commissaires aux Comptes : compte tenu de sa taille, la société juge que la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration qui a été fixée à 6 ans est plus adaptée qu'un renouvellement plus fréquent.

⁴ Ajout à la demande de l'AMF, post émission des rapports annuels des Commissaires aux Comptes: la Société considère que la présence d'un seul administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration est suffisante et satisfaisante, compte tenu de la présence du FCDE au sein du Conseil, qui nous assurent une gouvernance équilibrée.

Actions détenues par les mandataires

Les actions détenues par les mandataires sont inscrites au nominatif.

Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31/12/2011

NOM	SOCIETES	FONCTIONS
Philippe GALLAND	<u>Groupe</u> LE BELIER Le Bélier Hongrie LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV Le Bélier Dalian BV Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Kikinda d.o.o LBO SARL <u>Hors Groupe</u> LE BELIER PARTICIPATIONS SAS GALLAND SAS COPERNIC SAS Société Civile de Choisy le Roi	Président du Conseil d'administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil de Surveillance Gérant Président Président Président du Comité d'administration Gérant
Philippe DIZIER	<u>Groupe</u> LE BELIER Fonderies et Ateliers du Bélier Le Bélier Hongrie BV Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Dalian <u>Hors Groupe</u> COPERNIC SAS TFFF	Directeur Général, Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Simple Administrateur Membre du Comité d'administration Gérant
LE BELIER PARTICIPATIONS SAS	<u>Groupe</u> LE BELIER	Administrateur
Denis GALLAND	<u>Groupe</u> LE BELIER <u>Hors Groupe</u> LE BELIER PARTICIPATIONS SAS COPERNIC SAS	Représentant permanent de LE BELIER PARTICIPATIONS, Administrateur Directeur Général, Administrateur Membre du Comité d'administration
Noële GALLAND	<u>Groupe</u> LE BELIER <u>Hors Groupe</u> COPERNIC SAS SCEA du Château de Brague	Administrateur Membre du Comité d'administration Gérante
CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION	<u>Groupe</u> LE BELIER <u>Hors Groupe</u> GIRARD-AGEDISS SAS GIMAEX SA MARCHAL TECHNOLOGIES SAS THOMSON VIDEO NETWORKS SAS KEPLER SAS FINANCIERE CHANTIERS BAUDET SA	Administrateur Membre du Comité de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du Comité stratégique Membre du Comité de Surveillance Membre du Comité d'administration Administrateur
Charles Henri ROSSIGNOL (fin de mandat le 22/09/2011)	<u>Groupe</u> LE BELIER <u>Hors Groupe</u> EQUINOXE INDUSTRIES SARL TRIANON SCI COPERNIC SAS GLOBAL CAST SAS SPS SAS	Représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, Administrateur Gérant Gérant Membre du comité d'administration Membre du comité d'administration Membre du comité d'administration
Amélie BROSSIER (début de mandat le 22/09/2011)	<u>Groupe</u> LE BELIER <u>Hors Groupe</u> COPERNIC SAS CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION DAILYMOTION SA GERARD PERRIER INDUSTRIE SA THOMSON VIDEO NETWORKS SAS KEPLER SAS	Représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, Administrateur Membre du Comité d'administration Membre du Directoire Représentant permanent du FONDS STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT, Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, membre du Comité de Surveillance Représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, membre du Comité d'administration

COPERNIC SAS	Groupe LE BELIER	Administrateur
Thierry RIVEZ	Groupe LE BELIER Fonderies et Ateliers du Bélier BV Hungary Machining Le Bélier Hongrie Hors Groupe K Management	Directeur Général Délégué, Représentant permanent de COPERNIC, Administrateur Administrateur Membre du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance Gérant
Christian LOSIK	Groupe LE BELIER	Administrateur

Conditions de nomination et indépendance

La Société est administrée par un Conseil d'administration dont les membres ont été nommés par les assemblées générales des 24 mai 2006, 28 mai 2009 et 27 mai 2010. Deux nominations provisoires ont été effectuées lors des conseils des 24 septembre et 21 décembre 2010 et ratifiées par l'assemblée générale du 24 mai 2011.

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code AFEP MEDEF. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire.

Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

La limite d'âge est fixée à 75 ans.

Le Conseil d'Administration est constitué de sept membres.

Le Code AFEP MEDEF prévoit que les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas exercer de fonctions de direction dans la Société ou son Groupe,
- ne pas être, ni avoir été au cours de 5 dernières années : salarié ou mandataire de la société ou d'une société du Groupe, mandataire d'une autre société dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier (d'affaire ou de financement) significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 dernières années,
- ne pas être membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans,
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère exerçant un contrôle sur la Société. Au-delà d'une détention de 10%, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Le Conseil comprend un administrateur indépendant, M. Christian LOSIK, nommé par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010 pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

En particulier Mr Christian LOSIK répond parfaitement aux critères d'indépendance ci-dessus précisés.

Aucun censeur n'a été nommé, et aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Par ailleurs, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société Le Bélier et des membres du Conseil et leurs intérêts privés.

1.2 Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle stipule que "*Lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du conseil d'administration ou de surveillance à la date de publication de la présente loi, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance*".

Le Conseil constatant que sa composition était exclusivement masculine au 31 décembre 2010 a soumis, en application de la loi précitée, la nomination de Madame Noèle GALLAND en qualité d'administrateur au vote des actionnaires. L'assemblée générale mixte du 24 mai 2011 a ainsi désigné Madame Noèle GALLAND en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Par ailleurs, Mademoiselle Amélie BROSSIER a été désignée représentant permanent de la société CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION le 22 septembre 2011, portant ainsi à deux le nombre de membres féminins au Conseil.

2 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Fonctionnement du Conseil

Dispositions relatives à la Direction Générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur Philippe DIZIER depuis le 1^{er} avril 2010.

Monsieur Thierry RIVEZ est Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} janvier 2011. Il est en charge par ailleurs de la direction administrative et financière du Groupe.

Dans le cadre du partage des rôles entre Président et Directeur Général :

- Le Président se tient régulièrement informé des affaires du Groupe
- Le Président donne les principales orientations. Au regard de celles-ci, le Directeur Général établit un plan stratégique qu'il partage et fait valider par le Président.
- Le Président veille au bon fonctionnement du Conseil d'administration et en particulier lui soumet le plan stratégique et les budgets proposés par le Directeur Général.
- Le Directeur Général veille aux affaires de la société. Il prend toutes les décisions nécessaires à sa bonne marche dans le cadre du mandat qu'il lui a été confié.

Fréquence des réunions

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois sur les sujets suivants :

- conventions réglementées (1 réunion)
- avals, cautions et garanties (3 réunions)
- examen des comptes sociaux et consolidés (2 réunions)
- examen des comptes semestriels et documents de gestion prévisionnelle (2 réunions)
- rapport financier semestriel du Conseil d'administration (1 réunion)
- questions diverses (5 réunions)

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social sur convocation du Président.

Le taux de présence moyen des membres aux Conseils a été de 93,2 %.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 24 mars 2011,
- 7 avril 2011,
- 24 mai 2011,
- 28 juin 2011,
- 7 septembre 2011,
- 22 septembre 2011,
- 14 décembre 2011.

La durée moyenne des Conseils est d'une heure.

Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 14 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre simple ou télécopie.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil et notamment à celles qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement les actionnaires et qui s'impose l'obligation d'agir dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et les documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs sur leur demande.

Compétences du Conseil d'administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'administration de la loi, il examine :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les budgets annuels
- les opérations de croissance externe, susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration exerce les fonctions suivantes :

- il désigne les mandataires sociaux,
- il choisit le mode d'organisation du Conseil,
- il contrôle la gestion et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'au marché à travers les comptes.

Travaux spécifiques menés sur l'exercice 2011

Réunion des administrateurs pour examen du plan stratégique (3 ans) et du budget 2012. De plus le conseil fait régulièrement le point sur l'activité de la société. En 2011, il lui a été soumis des opportunités de croissance externe pour lesquelles des réflexions sont en cours.

Comités spécialisés et règlement Intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en 2009, modifié en mars 2010, sans créer à l'origine de comités spécifiques.

Le Conseil d'administration joue le rôle des comités spécialisés et notamment du comité des comptes en se prévalant de l'article L.823-20 § 4 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration comporte un membre indépendant présentant des compétences particulières en matière financière et comptable. Ce choix permet à l'ensemble des administrateurs d'avoir une meilleure appréhension des comptes du Groupe. De plus, les rencontres, au minimum à raison de deux fois par exercice, avec les dirigeants et les auditeurs et par ailleurs le suivi de la cartographie des risques permettent une bonne vision des processus de contrôle interne et de gestion des risques.

Lors du Conseil statuant sur l'arrêté des comptes 2010, le 24 mars 2011, le Conseil d'Administration, afin d'améliorer son efficacité, étant précisé que le Conseil demeure seul habilité à prendre des décisions dans ce domaine, a décidé de créer un comité des nominations et des rémunérations composé d'au moins deux membres du Conseil dont au moins un est indépendant. Ont ainsi été nommés membres du Comité des nominations et des rémunérations :

- Monsieur Christian LOSIK, administrateur indépendant, et
- Monsieur Charles-Henri ROSSIGNOL, représentant permanent de la société CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, administrateur.

Lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2011, le Conseil du 27 mars 2012 a renouvelé Monsieur Christian LOSIK en qualité de membre du Comité des nominations et des rémunérations et désigné Mademoiselle Amélie BROSSIER en qualité de membre de ce Comité, représentant permanent de la société CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION, en remplacement de Monsieur Charles-Henri ROSSIGNOL.

Par ailleurs, la faculté pour les administrateurs d'assister au Conseil grâce à la visioconférence a été introduite dans le règlement intérieur de la Société par le Conseil lors de sa séance du 24 mars 2011.

Evaluation du Conseil d'Administration

Début 2012, Le Bélier a réalisé une autoévaluation du fonctionnement du Conseil.

Au travers de cette autoévaluation, le Conseil estime que son fonctionnement est satisfaisant (horaires, présentéisme, liberté d'expression, respect de la séparation des pouvoirs) et l'implication des membres du Conseil dans ses travaux et analyse est bonne (expression des attentes, analyse de la performance, ...). Dans un souci de progrès permanent de son fonctionnement, il serait souhaitable que le Conseil bénéficie d'un peu plus de temps pour étudier la documentation mise à sa disposition avant les séances.

Comité de Direction

Il existe un Comité de direction, composé du Directeur général, ainsi que des directeurs opérationnels du Groupe.

Ce Comité de direction, qui s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2011, a un rôle d'information, de cohésion, de prise de décision et est force de proposition pour les perspectives stratégiques.

3 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1 Objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et démarche engagée

Procédures de contrôle interne

Les objectifs des procédures de contrôle interne d'une société tête de Groupe telle que LE BELIER, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient et à garantir la fiabilité des comptes consolidés. En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et participations.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein de LE BELIER ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et qu'ils soient conformes aux règles internes au Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels, et aux lois et à la réglementation en vigueur,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'Administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe,
- de garantir la préservation des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Procédures de gestion des risques

Le Groupe, conscient de la nécessité d'avoir un contrôle interne efficace tant au sein de la holding LE BELIER que dans chacune des filiales opérationnelles a décidé de mettre en œuvre une démarche de cartographie des risques fondée sur les principes suivants :

- Le passage au crible des processus de l'entreprise a permis l'identification et la hiérarchisation des risques opérationnels et financiers auxquels est exposé le Groupe.
- Un calcul de criticité de chacun des risques identifiés a été réalisé. La criticité est obtenue par le produit de la gravité, de l'occurrence et de la détectabilité du risque.
- Pour chacun des risques un plan d'action a été établi. Ces plans d'actions sont suivis dans leur réalisation et sont susceptibles d'être complétés si nécessaire, En fonction de la réalisation de ces plans d'action et/ou de l'évolution des risques, la criticité est recalculée sur la base d'une fréquence semestrielle.

Le dispositif actuellement mis en place dans le cadre de cette démarche s'appuie en particulier sur les points principaux suivants :

- organisation générale du Groupe (décentralisation géographique des opérations quotidiennes / centralisation de fonctions clé) ;
- centralisation des directions fonctionnelles : Ressources Humaines, Achats, Système Information, Méthodes Industrielles, Finances, Qualité, Commercial.
- intégrité et éthique ;
- politique de délégation des responsabilités ;
- organisation de la séparation des fonctions.

3.2 Organisation du contrôle

La démarche retenue par le Groupe LE BELIER est structurée conformément au cadre de référence prescrit par l'AMF⁵ et adapté pour les VaMP⁶. A ce titre, cette démarche s'appuie sur les 5 composantes du contrôle interne définies par l'AMF.

3.2.1. Organisation et modes opératoires

- Les structures chargées du contrôle interne au sein du Groupe sont les suivantes :
 - Directeur Général du Groupe : il est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner et en contrôler l'application.
 - Directeur Général Délégué: ses actions sont coordonnées avec celles du Directeur Général.
 - Directeur Administratif et Financier du Groupe : il est notamment responsable du contrôle financier des filiales ainsi que de l'élaboration et de la production de l'information financière et de la supervision du contrôle financier.
 - Contrôleurs financiers, basés au siège, qui assistent la Direction Administrative et Financière (DAF) sur les missions de contrôle ; Responsables Administratifs et Financiers (RAF) décentralisés au niveau des principales filiales, qui assurent la production des comptes. L'un et l'autre sont fonctionnellement rattachés au Directeur Administratif et Financier Groupe, ils garantissent et mettent en œuvre la production de l'information financière conformément aux normes groupes.

⁵ Voir « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'AMF le 22/07/2010.

⁶ VaMP : acronyme désignant les Valeurs Moyennes et Petites.

- Depuis le quatrième trimestre 2010, le Groupe a créé une fonction de contrôle interne rattachée à la Direction Administrative et Financière. Cette mission sur le contrôle interne permet d'intensifier celui-ci dans l'ensemble de l'organisation.

- Procédures de contrôle interne en place

Parallèlement, la Direction Administrative et Financière (y compris les contrôleurs financiers) effectue des missions de contrôle des procédures et autorisations importantes décrites dans le Manuel des Procédures Administratives et Financières.

- Réalisation et suivi des missions

La Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de LE BELIER s'assurent de la mise en place des recommandations et de leur suivi.

A l'issue des missions de contrôle sur sites, des comptes-rendus de visite et recommandations sont systématiquement diffusés

Le responsable du Contrôle Interne a intensifié ces actions en 2011, en particulier par une refonte et une amélioration des procédures existantes touchant les principaux flux du Groupe (achats, ventes, stocks, paye) qui ont été déployées à partir de 2011. Celles-ci feront l'objet d'un audit de contrôle à compter de l'exercice 2012.

- Référentiels de contrôle

- Le Manuel des Procédures Administratives et Financières. Celui-ci fait l'objet d'une revue permanente, de manière à intégrer les évolutions des normes comptables intervenues récemment (normes IFRS) ainsi que les changements des processus et d'outils d'arrêté et de consolidation.

Il traite principalement les points suivants :

- Règle de présentation comptable des principaux points spécifiques à notre métier ;
- Procédures et autorisations (remboursement des frais, signature de titres de paiement, mise en place de crédits, demandes d'investissement, prestations internes, cycle budgétaire, trésorerie, contrôle des encaissements, ...)
- Un plan comptable « LE BELIER ».

-Les manuels de procédure ISO.

-Les définitions de fonction des différents collaborateurs du département Administratif et Financier.

3.2.2. Diffusion et utilisation des informations

- Instances et processus de contrôle :

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- Le rapport mensuel d'activité (dit « reporting groupe ») ;
- Les arrêtés comptables mensuels, ces derniers donnant lieu à consolidation et publication, pour les arrêtés semestriels et annuels ;
- Le tableau de bord hebdomadaire et mensuel de la performance industrielle (« BOS ») ;

- Des outils logiciels dédiés à la gestion de l'ensemble de l'information financière et au suivi de la performance.

- Détail des procédures d'élaboration et de suivi mensuel de budget :

S'appuyant sur les orientations stratégiques et les objectifs précisés par la Direction Générale, les sociétés filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation. L'objectif du cycle budgétaire est de s'assurer de la conformité des budgets vis à vis de la stratégie Groupe, de l'adéquation des moyens et des ressources, de l'amélioration de la performance industrielle et financière, de l'optimisation du Cash et de l'endettement. Les principaux documents constitutifs d'une liasse budgétaire sont le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie, le détail des investissements, les indicateurs de performance industrielle.

Semestriellement, les sociétés filiales établissent une révision du budget annuel. Cette révision intègre les réalisations des premiers mois de l'exercice et une estimation budgétaire de la période restante. Cette partie prévisionnelle est établie en fonction de la performance réalisée et des dernières informations commerciales, industrielles, sociales, etc., disponibles. Cette révision semestrielle donne lieu à une liasse budgétaire révisée comprenant les mêmes éléments de synthèse que le budget annuel. L'objectif de ces travaux semestriels est d'être au plus près de la réalité économique et de notre environnement afin de valider notre stratégie et nos actions.

Mensuellement, les sociétés filiales effectuent un suivi de leur réalisation en transmettant à la maison-mère un rapport d'indicateurs industriels accompagné de commentaires et des plans d'actions en cours. Un compte de résultat et des éléments bilanciaux sont établis mensuellement depuis mi 2006. Ce rapport comprend les informations-clés comptables et non comptables, avec un comparatif N, N-1 et budget. Mensuellement, les filiales annoncent les chiffres clés prévisionnels sur 3 mois (CA, production, effectifs, stocks, trésorerie), ce qui permet d'anticiper et de manager les risques et opportunités.

Un cycle de réunions mensuelles est établi. Les comptes-rendus sont formalisés et diffusés aux participants ainsi qu'au Directeur Administratif et Financier et au Directeur Général.

3.2.3. Gestion des risques :

Une cartographie des risques a été établie en 2008 et depuis remise à jour régulièrement par le Comité de direction et présentée aux administrateurs.

Ce travail couvre l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé : risques technologiques, de fraude, d'approvisionnement, opérationnel, stratégique...

Chacun de ces risques a été noté en fonction de sa gravité, de sa probabilité d'occurrence, de sa détectabilité, il est affecté à un responsable, et fait l'objet d'une revue d'avancement semestrielle.

Après passage au crible des processus de l'entreprise, les principaux risques identifiés concernent :

- L'activité commerciale
- L'industriel : production, sécurité, environnement
- La R&D
- Les approvisionnements, achats
- Les ressources humaines
- La partie financière
- Et les choix stratégiques

3.2.4. Activités de contrôle :

Les principaux cycles opérationnels (achats, ventes, stocks, personnel, trésorerie) ont été analysés, cartographiés et découpés en processus. Pour chacun de ceux-ci, des objectifs de contrôle ont été définis. Au regard de chacun de ceux-ci, des activités de contrôle ont été identifiées.

Certaines des activités de contrôle dédiées à la production d'informations comptables et financières sont décrites en 3.2.1, 3.2.2 et 3.3.

3.2.5. Pilotage du contrôle interne :

Un plan d'audit permet de contrôler que ces activités de contrôles sont efficaces.

Des plans d'action correctifs sont mis en place et suivis dès que des défaillances se font jour.

Nous vous rappelons que la procédure de contrôle mise en place par le Groupe vise toutes les filiales comprises dans notre périmètre de consolidation du Groupe soit les sociétés suivantes :

Entreprises (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
LE BELIER (Holding)	LB	VERAC (33) France	39362977900017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
BMP MANFREDONIA Spa (Fonderie d'alliages légers)	BMP	MANFREDONIA - ITALIE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BSM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA- SERBIE	Etrangère	100%	100%
LBO (Location machines)	LBO	VERAC (33) France	40307761300012	100%	100%

3.3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'ensemble des processus relatifs à la production de l'information comptable et financière est présenté au paragraphe 3.2.

Plus précisément, et sans que cette liste soit exhaustive, divers contrôles, instances, ou processus y sont consacrés :

- Rapprochement des flux de matière et des stocks, prises d'inventaires
- Suivi et contrôle des prix d'achats et des prix de vente
- Procédure d'approbation préalable des investissements
- Délégations formalisées et notifiées aux directeurs opérationnels
- Doubles signatures
- Revue périodique des résultats par filiale
- Suivi hebdomadaire des positions de trésorerie, mise en ligne centralisée de celles-ci sur une base journalière.

3.4 Perspectives d'amélioration

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, le Groupe a mis en œuvre depuis 2010 un suivi permanent des risques et des plans d'actions.

4. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Philippe DIZIER, notre Directeur Général.

5. REGLES ET PRINCIPES ARRETES POUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

5.1 Rémunération des membres du Conseil (jetons de présence)

Les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte notamment de la présence effective aux séances.

Le détail du montant des jetons de présence attribués est indiqué dans le Rapport de gestion.

5.2 Rémunération des mandataires sociaux

Le détail des montants fixes, variables et avantages en nature des mandataires sociaux est mentionné dans le Rapport de gestion du rapport annuel (point XI Informations concernant les mandataires sociaux).

La Société se réfère aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 et mis à jour en avril 2010, sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce depuis l'exercice 2008.

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué ont une rémunération composée d'une partie fixe et variable. En particulier, cette dernière, après consultation et avis du Comité des nominations et des rémunérations, est fixée annuellement en fonction de la performance du Groupe, au regard des objectifs entérinés par le Conseil d'administration.

6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Par ailleurs, conformément aux statuts, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte 3 jours ouvrés au moins avant la date de réunion,

- pour les titulaires d'actions au porteur par le dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation au moins 3 jours avant la date de la réunion, dans les conditions prévues par l'article R.225-85 du Code de commerce, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai de 3 jours, par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

En cas de vote par correspondance, seuls les formulaires de vote reçus par la Société trois jours avant la date de l'assemblée seront pris en compte.

7. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

L'ensemble de ces éléments est exposé dans le rapport de gestion.

Fait à VERAC

Le 27 mars 2012

Le Président du Conseil d'administration

5.1.2. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Le Bélier et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Laurent Chapoulaud

5.1.3. Liens familiaux

En dehors de Philippe, Denis, Cécile et Noèle GALLAND qui sont frères et sœurs, aucun autre membre du Conseil d'Administration ni de la Direction Générale n'a de lien de parenté.

5.1.4. Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LE BELIER et les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction générale tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations.

5.1.5. Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction générale,
- aucun des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction générale de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

5.1.6. Comités spécialisés

Comme indiqué dans le chapitre 5.1.1 « Rapport du président du Conseil d'Administration » sur le contrôle interne, au point 2.1 « comités spécialisés et règlement intérieur », le Conseil d'administration de la Société par délibération du 24 mars 2011 a adopté une modification de son Règlement intérieur et créé un Comité des nominations et des rémunérations.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 823-20 du Code de commerce, le Conseil d'administration remplit les fonctions du comité d'audit.

5.1.7 Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe DIZIER et du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants lors de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2012

L'assemblée générale mixte du 24 mai 2012 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe DIZIER pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, ainsi que le mandat des Commissaires aux comptes titulaires (Société ACEFI CL et société ERNST AND YOUNG AUDIT) et suppléants, pour une nouvelle période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

5.1.8 Renouvellement du mandat de Directeur général de Monsieur Philippe DIZIER et du mandat de Directeur Général délégué de Monsieur Thierry RIVEZ lors du Conseil d'Administration du 24 mai 2012.

Le Conseil d'administration du 24 mai 2012 qui a suivi l'Assemblée générale a renouvelé le mandat de Directeur général de Monsieur Philippe DIZIER ainsi que le mandat de Directeur Général délégué de Monsieur Thierry RIVEZ jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

5.2 Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

5.2.1. Intérêts directs

Cf. note 1.1 du Rapport du Président du Conseil d'administration (inclus au paragraphe 5.1.1.)

5.2.2. Intérêts indirects

Philippe GALLAND est Président de la société LE BELIER Participations et Président de la Société et du comité d'Administration de COPERNIC SAS.

Philippe DIZIER est membre du comité d'Administration de COPERNIC SAS.

Thierry RIVEZ est membre du comité d'Administration de COPERNIC SAS.

5.2.3. Prêts et garanties accordés ou constitués

La Société n'a accordé ou constitué aucun prêt ou garantie en faveur des membres des organes d'administration ou de direction.

5.3 Rémunération des mandataires sociaux

5.3.1. Résumé

La société se réfère aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce depuis l'exercice 2008.

Les mandataires sociaux, dirigeants et non dirigeants, ont perçu de la part de la Société et de ses filiales en 2011 les montants suivants ⁷:

Montants versés en 2011 en KEUR	Rémunérations	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Mandataires sociaux dirigeants	1 011	5	110	1 126
Mandataires sociaux non dirigeants	0	0	25	25
Total	1 011	5	135	1 151

Aucun montant n'a été versé aux mandataires sociaux par la société COPERNIC qui contrôle LE BELIER.

Le Conseil d'administration de la Société du 28 juin 2011 a attribué aux mandataires sociaux dirigeants de la Société des options d'achat d'actions et des actions gratuites de la Société, dont l'exercice ou l'attribution définitives sont soumis à des conditions de performance internes du Groupe. Le détail de ces attributions figure dans les points 5.3.2, 5.3.4.2 et 5.3.4.3 ci-après.

5.3.2. Informations détaillées

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux Nom	Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillé ci-dessous)		Valorisation des options attribuées au titre de		Valorisation des actions de performance attribuées au		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Philippe GALLAND Président	276 315	270 419	-	-	-	-	276 315	270 419
Philippe DIZIER Directeur Général	464 613	394 268	-	-	-	-	464 613	394 268
Thierry RIVEZ Directeur Général délégué	385 333	n/a	-	n/a	-	n/a	385 333	n/a
Total	1 126 261	664 687	-	-	-	-	1 126 261	664 687

Remarque : le mandat de Monsieur Thierry RIVEZ a débuté le 1^{er} janvier 2011.

⁷ Dans la note 4.5.2 annexe aux comptes consolidés (chapitre 6.1.2.), le terme « dirigeants » englobe tous les administrateurs et de ce fait est utilisé dans un sens plus large que dans le reste du Document de Référence.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Philippe GALLAND Président	Exercice clos le 31/12/2011		Exercice clos le 31/12/2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	273 686	273 686	268 304	268 304
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	2 629	2 629	2 115	2 115
Total	276 315	276 315	270 419	270 419

Philippe Dizier Directeur Général	Exercice clos le 31/12/2011		Exercice clos le 31/12/2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	311 605	311 605	291 297	291 297
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle (1)	90 000	90 000	100 000	100 000
Jetons de présence (2)	60 000	60 000	-	-
Avantages en nature	3 008	3 008	2 971	2 971
Total	464 613	464 613	394 268	394 268

(1) Cette rémunération correspond en 2010 et en 2011 à une prime attribuée par le Conseil d'administration pour atteinte dans le contexte mondial difficile des objectifs fixés par le Conseil (Ebitda, endettement financier net).

(2) Jetons de présence versés par les sociétés contrôlées par le Groupe.

Thierry RIVEZ Directeur Général délégué	Exercice clos le 31/12/2011		Exercice clos le 31/12/2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	260 333	260 333		
Rémunération variable	-	-		
Rémunération exceptionnelle (1)	75 000	75 000	n/a	n/a
Jetons de présence (2)	50 000	50 000		
Avantages en nature				

(1) voir ci-dessus.

(2) voir ci-dessus.

Avantages en nature accordés aux dirigeants :

- Monsieur Philippe Galland a bénéficié en 2011 et en 2010 d'une voiture de fonction.
- Monsieur Philippe Dizier a bénéficié en 2011 et en 2010 d'une voiture de fonction.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Noèle GALLAND Début mandat : 24 mai 2011 Jetons de présence (1) Autres rémunérations	10 000 -	- -
Cécile GALLAND Fin mandat : 24 septembre 2010 Jetons de présence Autres rémunérations	- -	- -
Denis GALLAND représentant permanent de LBP Jetons de présence Autres rémunérations	- -	- -
Christian LOSIK Début mandat : 27 mai 2010 Jetons de présence (1) Autres rémunérations	15 000 -	- -
Charles-Henry ROSSIGNOL représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION Début mandat : 27 mai 2010 Fin mandat : 22 septembre 2011 Jetons de présence Autres rémunérations	- -	- -
Amélie BROSSIER représentant permanent de CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT GESTION Début mandat : 22 septembre 2011 Jetons de présence Autres rémunérations	- -	- -
Thierry RIVEZ représentant permanent de COPERNIC Début mandat : 1 janvier 2011 Jetons de présence Autres rémunérations	n/a - -	- -
TOTAL	25 000	-

(1) Jetons de présence versés par la Société.

Tableau sur les options d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2011, a décidé, en application de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011 d'attribuer à Monsieur Philippe DIZIER, Directeur Général et à Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué, des options d'achat d'actions dont l'exercice ou l'attribution définitive sont soumis à des conditions de performance internes du Groupe, à savoir :

	Options d'achat d'actions
Philippe DIZIER	114.104
Thierry RIVEZ	95.086

Conformément aux dispositions des articles L.225-185 et L.225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil a décidé que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions issues de l'exercice des options qui leur ont été consenties.

Tableau sur les options d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable. Il n'y a pas eu de levée d'options d'achats d'actions durant l'exercice 2011.

Tableau sur les actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2011, a décidé, en application de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011 d'attribuer à Monsieur Philippe DIZIER, Directeur Général et à Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué, des actions gratuites de la Société, dont l'exercice ou l'attribution définitive sont soumis à des conditions de performance internes du Groupe, à savoir :

	Actions gratuites
Philippe DIZIER	76.069
Thierry RIVEZ	63.391

Conformément aux dispositions des articles L.225-185 et L.225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil a décidé que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions gratuites qui leur ont été attribuées.

Tableau sur les actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Non applicable.

Tableau sur l'historique des attributions d'options d'achat d'actions

Voir points 5.3.4.1 et 5.3.4.2.

Tableau sur les options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées au 31/12/2011	Prix moyen modéré	Plan n°1
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	142 952	1,96	28/06/11
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-	-

Tableau récapitulatif par dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Philippe GALLAND Président Début de mandat : 28/05/09 Fin de mandat: AG sur les comptes 2014	Non	Oui (a)	Non	Non
Philippe DIZIER Directeur Général Début de mandat : 24/05/06 Fin de mandat : AG sur les comptes 2011	Oui (suspendu)	Oui (a)	Oui (b) (en application du contrat de travail,suspendu a ce jour)	Non
Thierry RIVEZ Directeur Général délégué Début de mandat : 1/01/2011 Fin de mandat : AG sur les comptes 2011	Non	Oui (a)	Non	Non

(a) Les mandataires sociaux bénéficient de la même couverture collective complémentaire retraite que les autres dirigeants de la société suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 24 Mai 2011 sur rapport des Commissaires aux comptes.

(b) A la date de cessation de ses fonctions de Directeur Général, les effets du contrat de travail de Monsieur Philippe DIZIER en qualité de Directeur des Opérations seront rétablis de plein droit, ce contrat de travail comprenant une clause prévoyant une indemnité à raison de la cessation ou du changement de fonction. Cette indemnité n'a pas de lien avec le statut de mandataire social et n'est pas liée à des conditions de performance. L'indemnité due au titre de la fin de contrat de travail s'élève à 302 KE; elle est comptabilisée dans les provisions pour avantages au personnel dans les comptes au 31/12/2011.

Par ailleurs une provision pour retraite est comptabilisée au 31/12/2011 pour Monsieur Philippe DIZIER à hauteur de 29 KE. Il n'existe pas d'autres montants provisionnés au titre des retraites pour aucun des autres mandataires sociaux, administrateur ou dirigeant.

Par ailleurs, le Directeur général et le Directeur Général délégué bénéficient d'un contrat d'assurance chômage pris en charge par la Société. Le coût de ces contrat s'est élevé à 14 K€ en 2011.

La Société n'a pas d'autre engagement au titre des mandats sociaux.

5.3.3. Informations sur les contrats de service

Il n'existe pas de contrats de services liant les membres des organes d'administration ou de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ces contrats.

5.3.4 Informations sur les opérations relatives à l'exercice 2011**5.3.4.1 Désignation d'un Directeur Général délégué**

Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur général délégué désigné à compter du 1 janvier 2011, et dont le mandat prendra fin, au même titre que pour le Directeur général, à l'issue de l'Assemblée générale mixte statuant sur les comptes 2011, a eu droit au titre de 2011 à une rémunération annuelle brute de 250 000 euros. Il a bénéficié, au même titre que le Directeur général, d'un contrat d'assurance chômage et de la même couverture collective complémentaire retraite que les autres dirigeants de la société.

Son mandat, comme celui de Monsieur Philippe DIZIER ont été renouvelés lors du Conseil d'administration du 24 mai 2012 qui a suivi l'Assemblée générale qui s'est tenue à la même date, et ce jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. (Voir aussi chapitre 5.1.8)

Le Directeur général délégué n'a pas de contrat de travail, ni d'indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions et n'a pas d'indemnité relative à une clause de non concurrence.

5.3.4.2 Options d'achats d'actions:

Faisant suite à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011 qui s'est prononcée sur le principe et les principales modalités de l'attribution des options d'achat d'actions à consentir, le Conseil d'administration du 28 juin 2011, après examen et avis favorable du Comité des rémunérations, a arrêté le règlement du plan d'options d'achat d'actions et décidé l'attribution de 365 308 options d'achats d'actions représentant 5,55 % du capital de la société.

Les options ont une durée de vie de 6 ans et sont consenties sans décote sur la base des 20 derniers cours de bourse précédant la date du Conseil, soit un prix de 7,83 € (conformément aux dispositions des articles L 225-177 et L 225-179 du code de commerce).

Les bénéficiaires sont les mandataires sociaux dirigeants et les principaux cadres dirigeants.

La répartition entre les bénéficiaires est effectuée selon des critères objectifs et en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, l'intégralité de l'attribution des options est assortie de conditions de performance applicables à l'ensemble des bénéficiaires.

Les conditions de performance sont basées sur l'évolution de la valeur économique consolidée moyenne (intégrant les notions d'ebitda et d'endettement financier net) du Groupe pour les exercices 2011 et 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil a décidé que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions issues de l'exercice des options qui leur sont consenties.

Options d'achat d'actions attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataire sociaux

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'options attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix de souscription (en euros)
24/05/2011	28/06/2011	365 308	209 190	142 952	15	28/06/2013	28/06/2017	7,83

5.3.4.3 Plans d'actions de performance

Faisant suite à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011 qui s'est prononcée sur le principe et les principales modalités d'une attribution gratuite d'actions, le Conseil d'administration du 28 juin 2011, après examen et avis favorable du Comité des rémunérations, a arrêté le règlement du

plan d'attribution gratuite d'actions et décidé l'attribution de 263 284 actions représentant 4,0 % du capital de la société.

Les bénéficiaires sont les mandataires sociaux dirigeants, les principaux cadres dirigeants, les cadres des sociétés françaises et certains cadres salariés des filiales étrangères.

La répartition entre les bénéficiaires est effectuée selon des critères objectifs et en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, l'intégralité de l'attribution gratuite d'actions est assortie de conditions de performance applicables à l'ensemble des bénéficiaires.

Les conditions de performance sont basées sur l'évolution de la valeur économique consolidée moyenne (intégrant les notions d'ebitda et d'endettement financier net) du Groupe pour les exercices 2011 et 2012.

Les actions acquises gratuitement devront être conservées par leur bénéficiaire sous la forme nominative pendant une période de deux ans à compter de la date d'acquisition définitive.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil décide que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions gratuites qui leur auront été attribuées.

Le tableau récapitulatif ci-dessous tient compte du nombre total d'actions attribuées aux bénéficiaires présents à la date du 31 décembre 2011 :

Actions de performance attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataires sociaux

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'actions attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Date d'acquisition des droits	Date de fin de la période de conservation	Conditions de performance
24/05/2011	28/06/2011	262 878	139 460	95 300	82	28/06/2013	28/06/2015	Valeur économique (base: ebitda, endettement financier net)

5.4 Présentation synthétique des administrateurs

- Philippe GALLAND
 - Président de Le Bélier Participations
 - Président du Conseil d'Administration de LE BELIER depuis 2003 (et précédemment Président du Conseil de Surveillance depuis 1998)
 - Adresse: LE BELIER - Plantier de la Reine – BP 103 – 33240 VERAC
- Philippe DIZIER
 - Diplômé de l'Ecole des Mines et de l'IFG (Institut Français de Gestion)
 - 24 années d'expérience dans la sous-traitance et l'équipement automobile
 - Adresse: LE BELIER - Plantier de la Reine – BP 103 – 33240 VERAC
- Denis GALLAND
 - Directeur général de Le Bélier Participations
 - Adresse : LE BELIER PARTICIPATIONS - 255, ZI de l'Illet - 33240 LA LANDE DE FRONSAC
- Christian LOSIK
 - DESS Paris 9 Dauphine
 - Associé de la société Dirigeants et Investisseurs
 - 22 ans d'expérience en conseil en management
 - Adresse : DIRIGEANTS ET INVESTISSEURS – 31 rue des Poissonniers – 92200 NEUILLY
- Amélie BROSSIER
 - Diplômée d'HEC
 - Membre de la Direction du Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises
 - Expérience dans différentes sociétés d'investissements, banques d'affaires et au FSI
 - Adresse : CDC – 56 rue de Lille – 75007 PARIS
- Thierry RIVEZ
 - Diplômé d'Ecole Supérieure de Commerce
 - 21 années d'expérience dans la sous-traitance et l'équipement automobile
 - Adresse: LE BELIER - Plantier de la Reine – BP 103 – 33240 VERAC
- Noèle GALLAND
 - Membre du comité d'administration de COPERNIC
 - Gérante de la SCEA DU CHATEAU DE BRAGUE
 - Adresse : SCEA Château de Brague – Brague – 33240 VERAC

Chapitre 6 – Etats financiers

6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2011

6.1.1. Comptes

6.1.1.1. Compte de résultat consolidé

LE BELIER

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Normes IFRS - Par nature - En milliers d'euros

Rubriques	Notes	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1.1; 4.1.	225 003	196 163
Autres produits de l'activité		483	406
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		225 486	196 569
Achats consommés		-113 726	-93 255
Charges de personnel	3.1.2; 3.1.3	-37 411	-32 711
Charges externes		-43 120	-40 257
Impôts et taxes		-2 145	-1 917
Dotations nettes aux amortissements et depréc. s/immobilisations		-13 198	-12 172
Dotations nettes aux provisions	3.1.4	329	-864
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		3 360	628
Autres produits et charges d'exploitation		-785	-808
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		18 790	15 213
Autres produits et charges opérationnels	3.1.5	-321	-1 078
RESULTAT OPERATIONNEL		18 469	14 135
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3.1.6	367	184
Coût de l'endettement financier brut	3.1.6	-1 995	-1 889
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-1 628	-1 705
Autres produits et charges financiers	3.1.6	50	1 277
RESULTAT AVANT IMPOT		16 891	13 707
Charge d'impôt	3.1.7	-4 181	-3 744
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		12 710	9 963
Résultat net d'impôt des activités abandonnées.			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 710	9 963
Part du groupe		12 710	9 963
Part des intérêts minoritaires			
Résultat net ajusté par action	3.1.8	2,06	1,81
Résultat net ajusté et dilué par action	3.1.8	1,98	1,81

6.1.1.2. Etat du résultat global

Etat consolidé du résultat global

En milliers d'euros	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	12 710	9 963
Ecart actuariel sur avantages au personnel	-52	-48
- dont produits (charges) portés en capitaux propres	-52	-48
- dont produits (charges) transférés en résultat de la période	0	0
Ecart de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	-3 113	-85
Couverture de flux de trésorerie futurs	0	0
- dont produits (charges) portés en capitaux propres	0	0
- dont produits (charges) transférés en résultat de la période	0	0
S/total des produits (et charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres	-3 165	-133
RESULTAT GLOBAL	9 545	9 830
Part du groupe	9 545	9 830
Part des intérêts minoritaires	0	0

6.1.1.3. Bilan consolidé

LE BELIER**BILAN CONSOLIDE normes IFRS - En milliers d'euros**

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	550	550
Autres immobilisations incorporelles	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	1 443	1 972
Immobilisations corporelles	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	50 519	54 809
<i>dont Terrains</i>		3 094	3 211
<i>dont Constructions</i>		15 974	18 157
<i>dont Matériel industriel</i>		26 146	29 981
<i>dont autres immobilisations corporelles</i>		5 305	3 460
Immeubles de placement	3.2.10	520	658
Participations entreprises associées		0	0
Titres disponibles à la vente		0	0
Autres actifs financiers non courants		170	203
Actifs d'impôts différés	3.2.13	1 080	468
		54 282	58 660
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	3.2.6	19 074	17 055
Clients et comptes rattachés	3.2.7	39 713	39 202
Autres actifs courants	3.2.8	6 910	9 478
Actif d'impôt courant	3.2.8	369	157
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.2.9	31 990	30 463
Instruments financiers actifs	3.2.9	673	944
Actifs destinés à être cédés		0	0
		98 729	97 299
TOTAL ACTIF		153 011	155 959
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
	3.2.11		
Capital émis		10 005	10 005
Primes		9 826	9 826
Reserves		29 594	21 992
Ecart de conversion		-11 270	-8 157
Résultat de l'exercice		12 710	9 963
Interêts minoritaires			
		50 865	43 629
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières à long terme	3.2.12	33 033	37 449
Passif d'impôts différés	3.2.13	1 962	1 416
Provisions - non courantes	3.2.14; 3.2.15	2 073	1 845
Autres passifs non courants	3.2.16	182	381
		37 250	41 091
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières court terme	3.2.18	5 959	8 920
Part courante des dettes financières à long terme	3.2.12	14 799	15 674
Passif d'impôt courants		0	0
Provisions - courantes	3.2.14	772	923
Instruments financiers passifs		0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		30 131	30 652
Autres passifs courants	3.2.17	13 235	15 070
Passifs concernant des actifs destinés à être cédés			
		64 896	71 239
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		153 011	155 959

6.1.1.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

LE BELIER

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES IFRS - En milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultats nets	Ecarts de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Interêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	6 632	1 744	22 137	-8 072	-419	22 022	0	22 022
Résultat net 2010			9 963			9 963		9 963
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					-48	-48		-48
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				-85		-85		-85
Couverture de flux de trésorerie futurs						0		0
Résultat global 2010	0	0	9 963	-85	-48	9 830	0	9 830
Dividendes versés						0		0
Augmentation de capital	3 373	8 082	337			11 792		11 792
Autres variations			-15			-15		-15
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010	10 005	9 826	32 422	-8 157	-467	43 629	0	43 629
Résultat net 2011			12 710			12 710		12 710
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					-52	-52		-52
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				-3 113		-3 113		-3 113
Couverture de flux de trésorerie futurs						0		0
Résultat global 2011	0	0	12 710	-3 113	-52	9 545	0	9 545
Dividendes versés						0		0
Rachat d'actions propres			-3 114			-3 114		-3 114
Plan d'actions de performance			805			805		805
Autres variations			0			0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011	10 005	9 826	42 823	-11 270	-519	50 865	0	50 865

6.1.1.5. Tableaux des flux de trésorerie

LE BELIER

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - En milliers d'euros

	2 011	2 010
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	12 710	9 963
<u>Elimination des transactions sans incidence sur la trésorerie :</u>		
Amortissements et provisions	13 497	12 530
Neutralisation des coûts des plans d'actions de performance non décaissés	805	
Neutralisation change latent lié aux variations de juste valeur des instruments financiers et aux variations de change	238	-1 485
Variation des impôts différés	50	11
Reprise de subvention d'investissement	-178	-165
Plus et moins values de cession d'immobilisations	6	204
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		
Capacité d'autofinancement	27 128	21 058
Incidence de la variation des décalages de trésorerie		
Variation du besoin en fond de roulement	-3 502	812
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)	23 626	21 870
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-10 965	-6 175
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5	41
Variations des immobilisations financières	15	
Subventions d'investissements reçues		
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales (variation de périmètre)		
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)	-10 945	-6 134
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		11 792
Actions propres	-3 114	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements / Remboursements d'emprunts	-4 909	-6 214
Avances reçues des tiers		
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)	-8 023	5 578
Incidence du changement de périmètre (E)		
Incidence des variations nettes de taux de change - écart de conversion (D)	-170	-365
Variation de trésorerie nette (A+B+C+D+E)	4 488	20 949
Trésorerie à l'ouverture (F)	21 543	594
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E+F)	26 031	21 543

6.1.2. Notes et annexes aux états financiers consolidés au 31/12/2011

1. Principes et méthodes comptables

1.1 Arrêté des comptes

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration du Bélier du 27 mars 2012.

1.2 Base de préparation des états financiers consolidés

1.2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de l'exercice 2011 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2011 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 31 décembre 2011 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Le Bélier a appliqué les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2011, et en particulier:

- IAS 24 révisée, Information relative aux parties liées (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- Amendement IAS 32, Classement des émissions de droits (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010) ;
- Amendement IFRS 8, consécutif à la norme IAS 24 révisée (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- Amendements IFRIC 14, Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- IFRIC 19, Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010) ;
- Amendement IAS 1, Présentation des états financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- Amendement IFRIC 13, Programmes de la fidélisation de la clientèle (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- Amendement IAS 34, Information financière intermédiaire (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011).

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs dans le cadre d'un nouveau plan d'attribution d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés mis en œuvre au cours du premier semestre 2011, le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » .

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué de normes par anticipation.

1.2.2 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

1.2.3 Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2011.

1.2.4 Jugements et estimations

La préparation des états financiers du Groupe requiert de la part du management le recours, à des jugements, estimations et hypothèses, qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Les estimations comptables et hypothèses concourant à la préparation des états financiers ont été effectuées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet de jugements ou d'estimations sont notamment les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur; l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des provisions (restructuration notamment), les durées d'utilisation des immobilisations, les impôts différés, l'évaluation de la juste valeur des paiements fondés en actions.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation des comptes. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les éléments réels peuvent différer des estimés comptabilisés.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, concernent notamment les dépréciations d'actifs non financiers, les actifs d'impôts différés et les provisions pour risques et charges (cf. infra).

1.2.5 Evénements postérieurs à la clôture.

Néant.

1.3 Changements comptables

1.3.1 Changement de présentation

Sur l'exercice, il n'a été procédé à aucun changement de présentation.

La présentation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2011 est identique à celle des comptes consolidés pour l'exercice 2010.

1.4 Résumé des principales méthodes comptables

1.4.1. Présentation du bilan

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), le bilan présente distinctement les actifs et les passifs courants des actifs et passifs non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation ainsi que ceux dont la maturité est inférieure à douze mois à la date de la clôture sont classés en courants, les autres en non courants.

1.4.2. Immobilisations

1.4.2.1. Immobilisations incorporelles

Seuls les actifs incorporels répondant à la définition de la norme IAS 38 sont maintenus au bilan. Le poste « Autres immobilisations incorporelles » concerne principalement des logiciels acquis ou développés en interne et des coûts de recherche et développement.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice sur lequel ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif génèrera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement de l'actif ;
- et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale en qualité d'actif, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, c'est-à-dire au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service. Il est amorti linéairement sur la période, n'excédant pas 5 ans, au cours de laquelle sont attendus les avantages économiques liés au projet.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, qui ne dépasse pas 5 ans.

Le Groupe ne dispose pas de fonds de commerce issus de regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004, ni de frais d'établissement, ni de marque.

1.4.2.2. Immobilisations corporelles

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 « première application des normes IFRS », le Groupe a choisi de réévaluer à leur juste valeur présumée correspondant au nouveau coût historique amorti certaines catégories d'immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

Ces réévaluations se sont appuyées sur l'expertise d'un cabinet indépendant. Elles ont porté sur tous les actifs faisant l'objet d'une approche par composant, et sur l'immobilier, lui-même approché par composant, excepté sur les actifs de Chine et de Serbie, non significatifs à l'ouverture au 1er janvier 2004 en termes de valeur d'immobilisation.

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production comprenant les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale. Ce coût comprend notamment les droits de mutations, honoraires, commissions et frais d'actes attribuables à l'acquisition ou la construction des actifs.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation qui exige une longue période de préparation avant d'être utilisée sont incorporés au coût d'entrée de cet actif, conformément à IAS 23 révisée.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition et sous déduction éventuelle d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode d'amortissement linéaire est retenu.

Le Groupe procède annuellement à la révision des plans d'amortissement en fonction des durées d'utilité effectives de ses actifs corporels.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a isolé parmi les équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique.

Principales durée d'amortissement et méthodes	Durée	Amortissement Economique
Frais recherche-développement	5 ans	Linéaire
Concessions – brevets – licences	5 ans	Linéaire
Sauf logiciel standards et spécifiques	3 ans	Linéaire
Constructions –Aménagements bâtiments	25 ans	Linéaire
Géré en composants		
- Gros œuvre	40 ans	Linéaire
- Couverture	25 ans	Linéaire
- Réseaux IGT ⁸	15 ans	Linéaire
- Aménagements intérieurs	20 ans	Linéaire
Rénovation de bâtiments anciens	15 ans	Linéaire
Matériel industriel, cas général	6 ans 2/3	Linéaire
Sauf matériel industriel géré par composants	5 à 15 ans (fonction des composants)	Linéaire
Moules de productivité	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Autres immo. corporelles non industrielles	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	2 ans	Linéaire

⁸ Réseaux IGT : Réseaux câblés

Les biens financés par location financière sont comptabilisés en immobilisations à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Conformément à la norme IAS 17, les critères d'appréciation des contrats sont notamment:

- le rapport entre les durées d'utilité des biens pris en location et la durée du contrat,
- la comparaison entre les paiements futurs et la juste valeur du bien,
- l'existence d'une clause de transfert de propriété ou d'option d'achat,
- le caractère spécifique de l'actif.

Les immobilisations significatives cédées dans le cadre d'un contrat de lease-back sont conservées à l'actif pour leur valeur d'origine et continuent d'être amorties. Les engagements correspondants à l'égard des bailleurs sont comptabilisés en dettes financières. Les redevances sont ventilées en remboursements de dettes et en coût de l'endettement financier.

1.4.2.3. Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 définit la procédure qu'une entreprise doit appliquer afin de s'assurer que la valeur comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant recouvré par leur utilisation ou leur vente.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer individuellement la valeur recouvrable des actifs, ceux-ci sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles cette valeur est alors déterminée.

En dehors de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur. Les indices de perte de valeur sont passés en revue à chaque clôture.

Les UGT du Groupe Le Bélier sont basées sur l'organisation opérationnelle par activité. Elles représentent les plus petits groupes d'actifs dont l'utilisation continue génère des cash-flows largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs (à savoir les sites de production).

Les actifs immobilisés (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles), font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou des circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés des UGT, incluant les goodwill. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise dans la limite de la valeur comptable qui aurait été celle du bien en l'absence de toute constatation de perte de valeur sur les exercices précédents. Une perte de valeur constatée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

1.4.2.4. Stocks

En application de la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Les marchandises et les approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais accessoires,

Les produits et travaux en cours sont évalués à leur coût de fabrication comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale,

Concernant les produits finis, les en-cours d'outillages et les en-cours de pièces : la valorisation est déterminée soit au prix de revient soit à la valeur réalisable, lorsque celle-ci lui est inférieure.

Les principes appliqués en matière de dépréciation sont les suivants :

Pour les matières premières, fournitures, matières consommables, emballages, et produits finis : une dépréciation est constituée qui tient compte d'une possible valeur nette de réalisation, ou à défaut, de critères de rotation lente.

1.4.2.5. Actifs et passifs financiers – Instruments financiers

1.4.2.5.1. Actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Le Groupe ne possède pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ni d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée, cas par cas, lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

Les encours de financement des créances commerciales sont inclus dans le poste clients avec pour contrepartie une dette financière en concours bancaires courants.

1.4.2.5.2. Emprunts bancaires

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

1.4.2.5.3. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont évaluées à leur juste valeur en date de clôture.

1.4.2.5.4. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et de swaps de taux d'intérêt et de devises pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

La juste valeur des contrats de change à terme résulte de la différence entre le cours de change à terme et le taux du contrat. Le cours de change à terme est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de devises est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé,
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé,

Couverture de juste valeur :

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

Couverture de flux de trésorerie :

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

1.4.2.6. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de la clôture de l'exercice et les écarts sont constatés directement en résultat financier.

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Elle est également utilisée pour enregistrer les effets des investissements nets de ces activités à l'étranger.

1.4.2.7. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » des impôts différés actifs ou passifs sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du taux variable, au taux applicable le plus probable à la date du reversement.

Pour chaque entité fiscale,

- les impôts différés actifs et passifs sont compensés afin de constater une position nette.
- les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits reportables ne sont pas constatés au-delà des impôts différés nets passifs, lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.4.2.8. Subventions d'investissements

Le Groupe peut bénéficier de subventions d'investissements dans le cadre de ses activités.

Ces subventions sont comptabilisées pour leur valeur brute en autres passifs non courants.

La reprise en compte de résultat est faite selon le même rythme que celui des amortissements des équipements subventionnés, en autres produits de l'activité.

1.4.2.9. Provisions et passifs à plus d'un an

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'à la clôture d'un exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'évènements passés dont il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources dans des délais encore incertains à la date d'arrêté des comptes mais dont le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.4.2.10. Avantages au personnel

L'application de la norme IAS 19 relative aux avantages au personnel entraîne la comptabilisation de l'ensemble des avantages au personnel identifiés, notamment indemnités de départ en retraite et clauses parachute.

Ces avantages au personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle qui repose sur :

- des hypothèses en matière d'inflation, de hausse des salaires, de rendement des actifs ou de taux utilisés pour actualiser les obligations, hypothèses qui évoluent d'une année par rapport à l'autre ;
- les écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité.

Les montants bruts de ces avantages sont enregistrés au bilan en provisions à long terme, les variations de l'exercice sont comptabilisées au compte de résultat en « dotations nettes aux provisions » d'une part, et en « autres produits et charges financières » d'autre part pour le montant correspondant au coût financier, à l'exception des écarts actuariels sur indemnités de retraite qui sont comptabilisés en capitaux propres.

1.4.2.11. Paiements fondés en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions.

Conformément à IFRS2 – Paiement fondés en actions –, ces plans sont comptabilisés comme des transactions réglées en instruments de capitaux propres.

En conséquence, la juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution et est constatée en charges de personnel dans le compte de résultat par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en contrepartie d'une augmentation de la situation nette dans un compte spécifique.

1.4.2.12. Produits des activités ordinaires

Pour les pièces, les produits sont constatés à la livraison, ou bien à la consommation dans les cas des stocks dépôt-consignation.

Pour les outillages, les produits sont enregistrés à l'acceptation des pièces-type par le client.

Ces produits sont enregistrés en chiffre d'affaires.

1.4.2.13. Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance et s'inspire des dispositions de la recommandation du CNC 2009-R03 pour sa définition.

Cet agrégat financier correspond au résultat opérationnel des sociétés contrôlées avant prise en compte des « autres produits et charges opérationnels ».

A ce poste sont comptabilisés des produits ou charges considérés de nature non récurrente ou anormale et d'un montant significatif.

Ceux-ci concernent notamment :

- les coûts des actions de restructuration soit principalement le coût des départs de personnel, les charges externes générées par ces actions, les coûts de fermeture de site;
- les variations de provisions constituées pour ces restructurations, par exemple provisions pour PSE (plan de sauvegarde de l'Emploi) ou GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences).

Les coûts provisionnés comprennent les indemnités de préavis, les indemnités conventionnelles ou légales de licenciement, les indemnités de départ volontaire, les aides à la création ou à la reprise d'entreprise, les aides à la mobilité géographique, le coût de l'organisme d'aide au reclassement, les dépenses de formation et les frais de déplacement du personnel concerné par l'accord.

Les provisions n'incluent pas de coûts de reconversion ni de relocalisation du personnel conservé ;

- Les variations de provision pour dépréciation d'actifs consécutives à des chutes brutales d'activité et de provisions pour litiges de nature anormale ou non récurrente.
- Les éventuels litiges significatifs, non directement liés aux activités opérationnelles du Groupe.

1.4.2.14. Résultat par action

Le résultat net par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le résultat net dilué par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par la somme du nombre moyen pondéré d'actions sur la période et du nombre total d'instruments dilutifs.

1.4.2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à 3 mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants et des financements court terme.

1.4.2.16. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations d'actifs.

Ces immeubles sont amortis sur une durée n'excédant pas 25 ans.

2. Périmètre de consolidation

2.1. Variations du périmètre de consolidation

Aucune variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2010.

2.2. Liste des entreprises consolidées

Entreprises (Activité)	Abré- viatio n	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
Le Bélier (Holding)	LB	Plantier de la Reine -Vérac (33) France	39362977900017	100%	100%
Fonderies et Ateliers du Bélier (Fonderie d'alliages légers)	FAB	Vérac (33) France	59615014400019	100%	100%
Le Bélier Dalian (Fonderie d'alliages légers)	LBD	Dalian - Chine	Etrangère	100%	100%
BMP Manfredonia S.p.A. (Fonderie d'alliages légers)	BMP	Manfredonia - Italie	Etrangère	100%	100%
Le Bélier Hongrie (Fonderie d'alliages légers)	LBH	Ajka - Hongrie	Etrangère	100%	100%
BS Hungary Machining Ltd (Usinage)	BSM	Szolnok - Hongrie	Etrangère	100%	100%
LBQ Foundry S.A. de C.V. (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	Querétaro - Mexique	Etrangère	100%	100%
BQ Machining S.A. de C.V. (Usinage)	BQM	Querétaro - Mexique	Etrangère	100%	100%
Le Bélier Kikinda (Fonderies d'alliages légers)	LBK	Kikinda- Serbie	Etrangère	100%	100%
LBO (Location machines)	LBO	Plantier de la Reine -Vérac (33) France	40307761300012	100%	100%

- LE BELIER a une activité de Holding active rendant des prestations de services au profit du Groupe.

- Les autres filiales consolidées ont une activité de fabrication de pièces en aluminium destinées aux équipementiers et constructeurs de moyens de transport, à l'exception de LBO qui a une activité de location de machines.

2.3 Entreprises non consolidées

Néant.

3. Notes annexes aux états financiers consolidés

Tous les montants sont indiqués en milliers d'euros (KEUR).

3.1 Compte de résultat consolidé**3.1.1 Chiffre d'affaires consolidé par activité**

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Fonderies	183 319	158 957	15,3%
Usinage	25 710	26 282	-2,2%
Fabrication outillages	10 564	7 180	47,1%
Autres (1)	5 410	3 744	44,5%
Total	225 003	196 163	14,7%

(1) Prestations de services

3.1.2 Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées**3.1.2.1 Charges de personnel**

en KEUR	31/12/2011	31/12/2010
Salaires	25 705	23 374
Charges sociales	8 650	9 337
Autres charges de personnel	3 056	0
s/t Charges de personnel	37 411	32 711

Dont pour 2011, 1,6 M€ de charges liées à la mise en place des plans de performance (0,8 M€ de liés à la juste valeur des avantages octroyés, 0,4 M€ de charges sociales et 0,4 M€ de complément d'intéressement).

3.1.2.2 Effectifs disponibles (y compris intérimaires)

Effectifs par pays	Fin de période		Moyen	
	31/12/2011	31/12/2010	2011	2010
France	321	271	319	278
Hongrie	869	870	876	875
Serbie	457	411	441	399
Chine	396	392	389	354
Mexique	327	335	334	347
Total	2 371	2 279	2 359	2 253
Effectifs par nature				
Main d'œuvre directe	1 466	1 422	1 479	1 421
Main d'œuvre indirecte	673	654	669	631
Main d'œuvre structure	232	203	211	201
Total	2 371	2 279	2 359	2 253

3.1.3 Frais de recherche et développement

En 2011, le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 678 K€, dont 625 K€ de frais de personnel, contre respectivement 901 et 841 K€ en 2010.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré en 2011 un produit de 111 K€ au titre du crédit d'impôt-recherche en France contre 108 K€ en 2010.

3.1.4 Dotations nettes aux provisions

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2011			31/12/2010
	Dotation	Reprise	Dot. Nettes	Rappel Dot. Nettes
Provision pour dépréciation créances	-673	1 154	481	-835
Provision pour risques et charges	-526	374	-152	-29
s/t Dotations nettes aux provisions	-1 199	1 528	329	-864

Remarque : les dépréciations nettes des stocks sont incluses,

- pour les stocks de matières et consommables, dans le poste « Achats consommés » pour - 171 K€ ;
- pour les stocks de produits en cours et finis, dans le poste « variation des stocks de produits encours et finis » pour - 26 K€.

3.1.5 Autres produits et charges opérationnels

A ce poste sont notamment comptabilisés les charges et produits relatifs aux plans de restructuration engagés dans les divers sites du Groupe, en réponse aux besoins d'adaptation aux conditions économiques dégradées depuis 2008.

Ils se décomposent de la façon suivante :

	2011	2010
Coûts de restructuration	-265	-828
Dotations nettes aux provisions	-56	-250
Autres produits et (charges) opérationnels	-321	-1 078
dont France	121	279
dont Italie	-442	-499
dont Mexique	-	-621
dont Europe de l'Est	-	-237

Par pays en 2011, les coûts concernent :

- En France : coûts de départ en GPEC⁹ pour 0,07 M€ couverts par une reprise de provision de 0,13 M€ et reprise de provision pour charge pour 0,06 M€ ;

⁹ GPEC : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences

- En Italie : coûts liés au site, fermé et en cours de liquidation (amortissement et dépréciation du bâtiment pour 0,25 M€ ; le solde concerne les coûts de liquidation).

3.1.6 Résultat financier

	2011	2010
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	367	184
Coût de l'endettement financier brut	-1 995	-1 889
Coût de l'endettement financier net	-1 628	-1 705
Gains (pertes) de change réalisés	296	-213
Gains (pertes) de change latents	-238	1 485
Dotations financières aux provisions	-	0
Autres produits ou (charges) financières	-8	5
Autres produits et charges financières	50	1 277
Résultat financier	-1 578	-428

Il est à noter que les éléments désormais disponibles sur les filiales hongroises et serbe ont permis à compter du 1^{er} janvier 2011 de retenir l'Euro comme monnaie fonctionnelle de ces filiales, selon la norme IAS 21.

- Montants recyclés pendant l'exercice en provenance des capitaux propres : néant
- Flux de trésorerie positifs et négatifs liés aux charges financières nettes:

	2011	2010
Produits financiers encaissés	367	184
Produits financiers non encaissés	-	0
Total produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	367	184
Charges financières décaissées	-1 904	-1 810
Charges financières non décaissées	-91	-79
Total coût de l'endettement financier brut	-1 995	-1 889

Les charges financières non décaissées concernent essentiellement les intérêts sur avantages au personnel.

3.1.7 Charge d'impôts

3.1.7.1 Ventilation de l'impôt :

	2011	2010
Produit/ (Charge) impôt courant	-4 131	-3 733
Produit/ (Charge) impôt différé	-50	-11
Total Produit/(charge) d'impôt	-4 181	-3 744

La charge d'impôt courant concerne principalement les sociétés hongroises et chinoise qui dégagent des résultats imposables.

Les déficits des sociétés françaises ne font pas l'objet d'un impôt différé actif.

Compte tenu de l'évolution des résultats et des perspectives favorables sur la Serbie, un impôt différé actif a été comptabilisé sur la période à hauteur de 567 K€.

Sur les sociétés mexicaines il a été comptabilisé un impôt différé passif pour 612 K€ (incidence d'une taxe locale, le IETU).

3.1.7.2 Renseignements sur les taux d'imposition différés:

	2011	2010
Chine	25%	25%
Hongrie LBH	17%	17%
Hongrie BSM	13%	17%
France	33,33%	33,33%
Italie	33%	33%
Mexique	30%	30%
Serbie	10%	10%

3.1.7.3 Preuve d'impôt

	2011	2010
Résultat avant impôt	16 891	13 707
Impôt théorique (33.33%)	-5 630	-4 569
Impôts différés actifs non reconnus sur pertes de la période	-707	-464
Impact de la reconnaissance des impôts différés actifs et des crédits d'impôts	578	0
Impact de la comptabilisation des impôts différés passifs	-612	0
Impact des différences de taux d'imposition	3 110	2 296
Impact des différences permanentes	-920	-1 007
Impôt comptabilisé	-4 181	-3 744

3.1.8 Résultats par action

	2011	2010
Résultat net en K€ (A)	12 710	9 963
Nombre actions au 1er janvier	6 582 120	4 363 129
Nombre actions créées dans l'année	-	2 218 991
Nombre actions au 31 décembre	6 582 120	6 582 120
Nombre d'actions auto-détenues	418 959	
Nombre moyen pondéré et ajusté d'actions ordinaires pour le résultat de base par action (B)	6 163 161	5 501 628
Nombre instruments dilutifs (options d'achat d'actions et plan d'actions gratuites) (1)	262 878	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat de base par action (C)	6 426 039	5 501 628
Résultat net par action (en euro) (A x 1000 / B)	2,06	1,81
Résultat net dilué par action (en euro) (A X 1000 / C)	1,98	1,81

(1) Les options d'achat d'actions n'ont pas été retenues dans la mesure où le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de la période

3.2 Bilan consolidé**3.2.1 Goodwill**

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Valeur brute	778	778
Perte de valeur (1)	-228	-228
Valeur nette	550	550
<u>Ventilation par entité</u>		
LBH	66	66
BSM	453	453
BMP	0	0
LBK	31	31
TOTAL	550	550

(1) Perte de valeur du goodwill de la société BMP

3.2.2 Immobilisations brutes**3.2.2.1. Immobilisations brutes au 31/12/2010 (y compris goodwill)**

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/2009	Impact écart de change	Acquisitions / Transferts	Cessions	31/12/2010
Goodwill	778				778
Frais de développement (2)	1 694	-4	25		1 715
Concessions, brevets	4 593	62	147	-17	4 785
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Avances et acomptes	0				0
Autres immobilisations incorporelles	6 287	58	172	-17	6 500
Terrains (1)	3 237	175		-60	3 352
Constructions, aménagements(1)	34 017	108	236	-43	34 318
Installations techniques (1)	120 924	317	4 628	-672	125 197
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes	12 358	-123	1 139	-312	13 062
Immobilisations corporelles	170 536	477	6 003	-1 087	175 929
S/Total	177 601	535	6 175	-1 104	183 207

(1) y compris immobilisations financées en crédit-bail et locations financement pour un montant de 43 318 K€ à la clôture.

(2) Les frais de développement sont amortis sur une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

3.2.2.2. Immobilisations brutes au 31/12/2011 (y compris goodwill)

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/2010	Impact écart de change	Acquisitions / Transferts	Cessions	31/12/2011
Goodwill	778				778
Frais de développement	1 715	-19			1 696
Concessions, brevets	4 785	-113	63	-75	4 660
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Avances et acomptes	0				0
Autres immobilisations incorporelles	6 500	-132	63	-75	6 356
Terrains (1)	3 352	-258			3 094
Constructions, aménagements(1)	34 318	-1 903	455	-3	32 867
Installations techniques (1)	125 197	-7 994	8 056	-245	125 014
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes	13 062	-832	2 391	-155	14 466
Immobilisations corporelles	175 929	-10 987	10 902	-403	175 441
S/Total	183 207	-11 119	10 965	-478	182 575

(1) y compris immobilisations financées en crédit-bail et locations financement pour un montant de 40 662 K€ à la clôture.

3.2.3 Amortissements et dépréciations des immobilisations

3.2.3.1. Amortissements au 31/12/2010

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/2009	Impact écart de change	Dotation amortis.	Reprise (cession immo.)	Dotation dépreciation immobilis.	Reprise dépreciation immobilis.	31/12/2010
Goodwill	228						228
Frais de développement	53	-1	421				473
Concessions, brevets	3 745	24	304	-17			4 056
Autres immobilisations incorporelles	0						0
Autres immobilisations incorporelles	3 798	23	725	-17	0	0	4 529
Terrains (1)	141		12	-12			141
Constructions, aménagements (1)	14 503	-103	1 782	-21			16 161
Installations techniques (1)	85 782	50	9 233	-498	649		95 216
Autres immobilisations corporelles, immobilisations en cours , avances et acomptes	9 069	-136	420	-307	556		9 602
Immobilisations corporelles	109 495	-189	11 447	-838	1 205	0	121 120
S/TOTAL	113 521	-166	12 172	-855	1 205	0	125 877

(1) y compris immobilisations financées par crédit bail et locations financement pour un montant de 33 284 K€ à la clôture.

3.2.3.2 Amortissements au 31/12/2011

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/10	Reclas- sement	Impact écart de change	Dotation amortis.	Reprise (cession immo.)	Dotation dépreciati on immobilis.	Reprise dépreciati on immobilis.	31/12/11
Goodwill	228							228
Frais de développement	473		-14	420				879
Concessions, brevets	4 056		-127	180	-75			4 034
Autres immobilisations incorporelles	0							0
Autres immobilisations incorporelles	4 529	0	-141	600	-75	0	0	4 913
Terrains (1)	141	-141						0
Constructions, aménagements (1)	16 161	141	-1 013	1 605	-1			16 893
Installations techniques (1)	95 216		-6 685	10 582	-236		-9	98 868
Autres immobilisations corporelles, immobilisations en cours , avances et acomptes	9 602		-706	420	-155			9 161
Immobilisations corporelles	121 120	0	-8 404	12 607	-392	0	-9	124 922
S/TOTAL	125 877	0	-8 545	13 207	-467	0	-9	130 063

(2) y compris immobilisations financées par crédit bail et locations financement pour un montant de 32 072 K€ à la clôture.

3.2.4 Contrats de location

3.2.4.1 Valeur nette comptable des immobilisations en contrats de location financement

Au 31 décembre 2011 :

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	1 404	1 404	0
Terrains	733	0	733
Constructions	12 466	5 689	6 777
Matériel	26 059	24 979	1 080
Immobilisations en cours	0		0
Total	40 662	32 072	8 590

Au 31 décembre 2010:

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	1 404	1 394	10
Terrains	791		791
Constructions	13 063	5 362	7 701
Matériel	28 060	26 528	1 532
Immobilisations en cours	0		0
Total	43 318	33 284	10 034

Les contrats de crédit-bail ou de location financement souscrits par le Groupe concernent des biens immobiliers, ainsi que du matériel informatique et industriel. Ils n'incluent pas de loyers conditionnels et ne prévoient pas de sous-location.

3.2.4.2 Paiements minimum futurs au titre des contrats de location financement

en K€	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
	Valeur actuelle	Interêts à payer	Paiements futurs minimaux	Valeur actuelle	Interêts à payer	Paiements futurs minimaux
A moins d'un an	1 046	151	1 197	1 205	137	1 342
De 1 à 5 ans	1 975	996	2 971	2 615	213	2 828
A plus de 5 ans	3 616	529	4 145	4 017	702	4 719
Total	6 637	1 676	8 313	7 837	1 052	8 889

3.2.4.3 Loyers maintenus dans le résultat

Par ailleurs le montant des locations opérationnelles maintenues dans le résultat s'élève à 372 K€ en 2011 contre 343 en 2010.

3.2.5 Dépréciations d'actifs

Conformément au principe énoncé en note 1.4.2.3, la valeur comptable de chaque groupe d'actifs correspondant à chaque site de production, incluant les écarts d'acquisition qui lui sont rattachés a fait l'objet d'une comparaison avec leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus de chaque groupe d'actifs.

L'actualisation des flux de trésorerie futurs a été établie à partir du plan à moyen terme 2012-2016 du Groupe, établi en fin d'année 2011, et des dernières hypothèses budgétaires, avec un taux d'actualisation de 10% et un taux de croissance à l'infini de 0,5%, ces deux paramètres étant inchangés à ceux utilisés en 2010.

Le test réalisé fin 2011 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition et des actifs.

La sensibilité du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2011 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs testés donne les résultats suivants pour les deux sites ayant la marge de test la plus faible:

	Marge du test (valeur comptable – valeur d'utilité)	Impact sur la valeur d'utilité de la diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	Impact sur la valeur d'utilité de l'augmentation de 1 point du taux d'actualisation
Site 1	0,2	-0,6	-1,5
Site 2	0,6	-0,3	-0,6

Par ailleurs, des dépréciations individuelles d'actifs incorporels et corporels ont également été comptabilisées au cours des exercices précédents, sur la base d'une analyse technique de chaque outil industriel. Cela concerne des biens dont l'utilisation future par le Groupe est incertaine, du fait par exemple de l'arrêt de leur utilisation ou de leur obsolescence technique.

Les principaux mouvements comptabilisés sur la période sont les suivants :

Provisions pour dépréciation	Solde ouverture 31/12/2010	Ecart de change	Dotations	Reprises	Solde clôture 31/12/2011
Sur goodwill	228				228
Sur immobilisations incorporelles et corporelles	3 820				3 820
Sur actifs financiers	0		5		5
Total	4 048	0	5	0	4 053

3.2.6 Stocks et en-cours

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Valeur brute	21 195	19 112
Dépréciation	-2 121	-2 057
Valeur nette	19 074	17 055

Ventilation par nature :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Matières premières / approvisionnements	5 327	5 573
En cours de biens	4 723	3 839
Produits intermédiaires et finis	9 024	7 643
Total stocks	19 074	17 055

3.2.7 Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Valeur brute	40 390	40 429
Dépréciation	-677	-1 227
Valeur nette	39 713	39 202

Les créances cédées à l'affacturage en France sont maintenues dans le poste client pour un montant de 3 768 K€ au 31 décembre 2011 et 3 621 K€ au 31 décembre 2010, avec pour contrepartie une dette financière en concours bancaires courants.

Au 31 décembre, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

	Total en KEUR	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées					
			< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours	
2011	39 714	33 026	5 331	427	-	92	45	976
2010	39 202	33 457	2 644	529	354	196	2 027	

3.2.8 Actifs courants d'exploitation

	31/12/2011	31/12/2010
Avances fournisseurs	1 014	532
Créances état, personnel, autres	5 342	8 334
Charges constatées d'avance	554	612
Autres actifs courants	6 910	9 478
Actif d'impôt courant (créance d'impôt exigible)	369	157
Total	7 279	9 635

Le montant du Crédit d'impôt recherche à recevoir s'élève à 111 K€ et est inclus dans la ligne « actif d'impôt courant ».

3.2.9 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs mobilières de placement	23 494	13 315
Disponibilités	8 496	17 148
VMP et Disponibilités	31 990	30 463
Concours bancaires courants et financements court terme	-5 959	-8 920
Trésorerie nette	26 031	21 543

Les valeurs mobilières de placement sont sur des supports sans risque, à court terme et sont disponibles.

- Instruments financiers actifs

	31/12/2011	31/12/2010
Instruments financiers actifs	673	944

(1) Le montant des instruments financiers actifs à fin 2011 correspond à la juste valeur des swaps en euros de trois emprunts hongrois souscrits en dollars. En 2010, leur juste valeur était inscrite en instruments financiers actifs pour un montant de 944 K€.

3.2.10 Immeubles de placement – actifs destinés à être cédés

Suite à l'arrêt de l'exploitation du site italien du Groupe en juin 2008, l'ensemble immobilier italien avait été reclassé en actif destiné à être cédé à compter du 1^{er} juillet 2008, pour un montant de 851 K€, soit sa valeur nette comptable à cette date.

N'ayant pas réussi à finaliser rapidement les négociations en vue de la vente de cet actif, le Groupe a reclassé cet actif à compter du 1 juillet 2010 en immeuble de placement, et a repris le plan d'amortissement initial du bien.

Un amortissement de 77 K€ a ainsi été comptabilisé, au titre de 2011 ainsi qu'une dépréciation de 62 K€. Ces montants figurent en dehors du résultat opérationnel courant, comme l'ensemble des coûts liés au site fermé.

La valeur nette comptable de ce bien s'élève donc à 520 K€ à fin décembre 2011.

3.2.11 Capitaux propres

3.2.11.1 Capital social

Le capital est composé de 6 582 120 actions de 1,52 euros. Il n'y a pas eu de changement sur la période.

Il est rappelé qu'en juillet 2010, Le Bélier avait procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, finalisée le 6 août 2010 pour un montant de 12,3 millions d'euros, prime d'émission incluse. Cette augmentation de capital avait donné lieu à l'émission de 2 218 991 actions nouvelles de 1,52 euros de valeur nominale.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des actionnaires et des investisseurs et de soutenir sa croissance. Le Conseil d'Administration veille au rendement des capitaux employés et au niveau des dividendes versés aux actionnaires

3.2.11.2. Option de souscription d'actions au profit des salariés :

Lors du Conseil d'administration du 28 juin 2011, il a été décidé à l'unanimité de consentir une attribution de 365 308 options d'achat d'actions représentant 5,55% du capital de la société et une attribution gratuite de 263 284 actions représentant 4% du capital de la société.

- Attribution d'options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions ont une durée de vie de 6 ans et sont consenties sans décote sur la base des 20 derniers cours de bourse précédant la date du Conseil, soit un prix de 7,83 € (conformément aux dispositions des articles L 225-177 et L 225-179 du code de commerce).

Les bénéficiaires sont les mandataires sociaux dirigeants et les principaux cadres dirigeants.

La répartition entre les bénéficiaires est effectuée selon des critères objectifs et en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, l'intégralité de l'attribution des options est assortie de conditions de performance et de présence applicables à l'ensemble des bénéficiaires.

Les conditions de performance sont basées sur l'évolution de la valeur économique consolidée moyenne (intégrant les notions d'ebitda et d'endettement financier net) du Groupe pour les exercices 2011 et 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil a décidé que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions issues de l'exercice des options qui leur sont consenties.

Options d'achat d'actions attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataire sociaux

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'options attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix de souscription (en euros)
24/05/2011	28/06/2011	365 308	209 190	142 952	15	28/06/2013	28/06/2017	7,83

- Attribution gratuite d'actions

Les bénéficiaires sont les mandataires sociaux dirigeants, les principaux cadres dirigeants, les cadres des sociétés françaises et certains cadres salariés des filiales étrangères.

La répartition entre les bénéficiaires est effectuée selon des critères objectifs et en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, l'intégralité de l'attribution gratuite d'actions est assortie de conditions de performance et de présence applicables à l'ensemble des bénéficiaires.

Les conditions de performance sont basées sur l'évolution de la valeur économique consolidée moyenne (intégrant les notions d'ebitda et d'endettement financier net) du Groupe pour les exercices 2011 et 2012.

Les actions acquises gratuitement devront être conservées par leur bénéficiaire sous la forme nominative pendant une période de deux ans à compter de la date d'acquisition définitive.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil décide que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions gratuites qui leur auront été attribuées.

Actions de performance attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataires sociaux

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'actions attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Date d'acquisition des droits	Date de fin de la période de conservation	Conditions de performance
24/05/2011	28/06/2011	262 878	139 460	95 300	82	28/06/2013	28/06/2015	Valeur économique (base: ebitda, endettement financier net)

Le montant des provisions comptabilisées sur l'exercice 2011 en charges de personnel au titre de ces plans s'élève à 805 K€.

Les caractéristiques de ces deux plans au 31/12/2011 sont les suivantes :

	Plan d'option d'achats d'actions	Plan d'attribution gratuite d'actions
Juste valeur unitaire à l'attribution en euro	3,19	7,81
Modèle de valorisation utilisé	Black and Scholes	cours à la date du plan (28/06/2011)
Volatilité	50%	
Période d'acquisition des droits	24 mois	24 mois
Durée de vie contractuelle résiduelle	66 mois	18 mois
Taux d'intérêt	2,10%	

3.2.11.3 Autocontrôle

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient 418 959 actions de la société LE BELIER pour un montant de 3 114 K€.

Conformément à IAS 32, ces titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

3.2.11.4. Dividendes payés et proposés

Aucun dividende payé ni proposé en 2010 ni en 2011.

3.2.12 Emprunts et dettes financières long terme**3.2.12.1 Flux des dettes financières de l'exercice :**

	31/12/2010	Ecart de change	Variation juste valeur	Augment.	Diminut.	31/12/2011
<u>Dettes financières long terme</u>	52 958	- 104	- 271	9 700	- 14 496	47 787
- locations financières et crédit bail mobilier	1 289				- 751	538
- locations financières et crédit bail immobilier	6 548				- 449	6 099
- emprunts bancaires (1)	45 121	- 104	- 271	9 700	- 13 296	41 150
<u>Emprunts divers</u>	166	- 7	-	6	- 120	45
- participation des salariés & divers	46	- 7		6		45
- Avance remboursable	120				- 120	-
Total endettement MLT	53 124	- 111	- 271	9 706	- 14 616	47 832

(1) Incidence des instruments de couvertures sur le montant des dettes financières

(en K€)	31/12/2010	31/12/2011
Emprunts au coût amorti ne bénéficiant pas d'instruments de couverture	33 942	35 469
Emprunts au coût amorti couverts par cross currency swap	10 235	5 008
Impact des instruments de couverture de juste valeur	944	673
Emprunts à la juste valeur après couverture	45 121	41 150

3.2.12.2 Ventilation des dettes par échéance :

	Solde au 31/12/2011	Échéances - 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances + 5 ans
<u>Dettes financières long terme</u>	47 787	14 754	28 202	4 831
- locations financières et crédit bail mobilier	538	436	102	
- locations financières et crédit bail immobilier	6 099	610	1 873	3 616
- emprunts bancaires	41 150	13 708	26 227	1 215
<u>Emprunts divers</u>	45	45	0	0
- participation des salariés & divers	45	45		
- avance remboursable				
TOTAL DETTES FINANCIERES LONG TERME	47 832	14 799	28 202	4 831

Au cours de l'exercice, le Groupe a finalisé la négociation des contrats suivants :

- En Hongrie, levée d'un nouveau crédit moyen terme sur 5 ans pour un montant de 5 500 K€ ;
- En France, levée d'un crédit moyen terme pour 1 200 K€ et de deux crédits OSEO pour 3 000 K€.

(1) Covenants

Dans certains contrats de prêt que le Groupe a signé, il existe des clauses de remboursement anticipé liées à des ratios de structure financière calculés sur la base des comptes annuels, soit au 31/12/2011.

Conformément à IAS 1 – Présentation des états financiers, la part à plus d'un an des emprunts qui pourraient être concernés par le non- respect de ces ratios seront reclassés en part courante des dettes financières long terme.

Au 31 décembre 2011, tous les covenants sont respectés.

3.2.12.3 Ventilation des dettes par devise de remboursement, après impact de couverture

	31/12/2011	31/12/2010
- En Euros	46 981	51 514
- En Dollars	851	1 610
Total	47 832	53 124

3.2.12.4 Ventilation des emprunts bancaires LT par nature de taux, après impact de couverture

	31/12/2011	31/12/2010
Taux fixe	24 589	17 862
Taux variable	16 561	26 315
Total	41 150	44 177

3.2.13 Actifs et passifs d'impôts différés

	31/12/2011	31/12/2010
	Net	Net
Crédit bail et location financière	-1 191	-1 222
Evaluation immobilisations et amortissements	-205	-411
Avantages au personnel	539	445
Différences temporaires	-384	137
Provisions règlementées	0	-29
Autres	-375	-385
Activation déficit fiscal	779	517
Activation déficits fiscaux (crédit d'impôt Serbie)	567	0
Comptabilisation des impôts différés passifs (Mexique)	-612	0
Total net	-882	-948
Total ID Actif	1 080	468
Total ID passif	-1 962	-1 416

Durant l'exercice, le Groupe a enregistré :

- une charge de 50 K€ en résultat ;
- une charge de 3 K€ comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe a comptabilisé un impôt différé passif de 612 K€ relatif à la taxe IETU au Mexique.

En Serbie, compte tenu de l'évolution des résultats et des perspectives favorables, un impôt différé actif a été comptabilisé pour un montant de 567 K€.

Il n'a pas été comptabilisé d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux au-delà des montants d'impôts différés passifs nets pour les entités françaises, italiennes et mexicaines, jugeant leur utilisation non probable à court terme.

- En France, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 32 552 K€ à fin 2011. Les déficits fiscaux sont reportables sans limite de durée.
- Au Mexique, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 16 276 K€ à fin 2011. Ils sont reportables dans la limite de 10 années.

Echéances d'actifs d'impôts différés non reconnus :

2012	: 132
2013	: 100
2014	: 27
2015	: 214
2016 et au-delà	: 4 411
Illimité	: 10 850

3.2.14 Provisions**3.2.14.1 Flux de l'exercice**

Provisions pour risques et charges	31/12/2010	Ecart de change	Autres variations	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31/12/2011
Litiges Clients / Fournisseurs	290	-22		107	-96	-3	276
Litiges salariés	263	2		117	-123	-82	177
Avantages au personnel (1)	1 845	-40	140	235	-96	-11	2 073
Plan social et restructuration	232				-130		102
Provisions pour impôt	138	-6		163	-77		218
Total	2 768	-66	140	622	-522	-96	2 846
dont résultat opérationnel courant				526	-332	-42	
dont autres produits et charges opérationnels (restructuration)				96	-190	-54	

- Les autres variations concernent les avantages au personnel et correspondent pour 91 K€ à des charges financières comptabilisées en résultat et pour 49 K€ à des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres.
- La provision pour plan social et restructuration relative à l'accord de GPEC¹⁰ en France est désormais soldée au 31 décembre 2011.

Il n'existe pas d'autre litige né au 31 décembre 2011, qui serait de nature à remettre en cause les états financiers au 31/12/2011.

3.2.14.2 Echéances des provisions

Provisions pour risques et charges	31/12/2011	Part courante	Part non courante
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'un an
Litiges Clients / Fournisseurs	276	276	
Litiges salariés	177	177	
Avantages au personnel	2 073		2 073
Plan social et restructuration	102	102	
Provisions pour impôt	218	218	
TOTAL	2 846	773	2 073

¹⁰ GPEC : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences

3.2.15 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont composés essentiellement d'indemnités de fin de carrière (IFC), ainsi que d'indemnités de fin de contrat de travail.

La décomposition au 31/12/2011 est la suivante :

- IFC 1 478 K€
- Indemnités de fin de contrat de travail 595 K€
- Autres avantages à long terme 0 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivants

3.2.15.1. Méthode d'évaluation

L'engagement a été calculé par la méthode des Unités de Crédit Projetées telle que recommandée par la norme IAS19.

3.2.15.2. Hypothèses de l'évaluation pour les deux principaux pays (France et Hongrie)

- *Hypothèses actuarielles*

Date de l'évaluation actuarielle des engagements :	31/12/2011
Date d'extraction des données :	30/11/2011
Table de mortalité :	INSEE 00/02
Taux d'actualisation	4,3% pour la France (4,6% en 2010) 7% pour la Hongrie (6% en 2010)

Pour la France, le taux d'actualisation proposé correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et d'une durée supérieure à 10 ans.

Pour la Hongrie, il se base sur les taux directeurs de la banque centrale.

- *Hypothèses catégorielles*

Indemnités de Départ à la Retraite (France & Hongrie)

Pays	Catégorie	Droits IFC	Age de départ à la retraite	Modalité de départ	Taux des charges patronales	Evolution des salaires
France	Cadres	Métallurgie Ingénieurs et cadres	(*)	Volontaire	FAB : 42,7% LB : 38,8%	2,5 %
	Non cadres	Métallurgie Gironde - Landes	(*)	Volontaire	FAB : 42,7% LB : 38,8%	2,5 %
Hongrie	Femmes	Table Le Belier Hongrie	65 ans	Volontaire	37%	4%
	Hommes	Table Le Belier Hongrie	65 ans	Volontaire	37%	4%

(*) Age de départ à la retraite pour la France :

Cadres : Nés en 1951 et avant : 63 ans
Nés en 1952 et après : 64 ans

Non cadres : Nés en 1951 et avant : 60 ans
Nés entre 1952 et 1954 : 61 ans
Nés en 1955 et après : 62 ans

Les droits sont ceux en vigueur au cours de l'exercice 2011.

Le Groupe n'a pas d'engagements envers les salariés en Chine.

Les régimes faisant l'objet de la présente évaluation ne sont pas financés.

3.2.15.3. Hypothèses pour le Mexique

Au Mexique, l'évaluation est pratiquée selon la norme NIF-D3, qui converge tant du point de vue terminologie que de la norme vers les standards internationaux IASB et FASB.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Taux d'actualisation: 7,45% (contre 7,50% en 2010)
- Taux d'évolution des salaires: entre 4% et 5,8% (contre 3,5 à 5,9% en 2010)

3.2.15.4. Evolution des engagements pour le Groupe

	2 011	2 010
Evolution de l'engagement (DBO)		
Engagement à l'ouverture	2 025	1 634
Coût des services rendus	184	156
Charge d'intérêt	91	79
Pertes et (gains) actuariels	77	46
Prestations payées sur l'exercice	-83	-46
Modification du régime	0	185
Réduction / liquidation du régime	-13	-29
Ecart de change	-40	0
Engagement à la clôture	2 241	2 025
Détail de la charge de l'exercice		
Coût des services rendus	184	156
Charge d'intérêt	91	79
Amortissement des services passés	12	5
Pertes et (gains) s/ réduction du régime	-13	-29
Charge / (produit) de l'exercice	274	211
Evolution de la provision		
Provision à l'ouverture	1 845	1 634
Charge / (produit) de l'exercice	274	211
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en capitaux propres	49	57
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en résultat	28	-11
Prestations payées sur l'exercice	-83	-46
Ecart de change	-40	0
Provision à la clôture	2 073	1 845

En 2010, un avenant à l'accord National de la Métallurgie, publié en juillet, prévoyait un barème de droits en cas de départ volontaire, plus favorable que précédemment. Cet événement avait été traité en modification de régime.

La charge de l'exercice 2011 est comptabilisée :

- En dotations nettes aux provisions pour 128 K€
- En autres produits et charges financiers pour 91 K€

Le montant total des écarts actuariels comptabilisés directement dans les capitaux propres s'élève à :

- 57 K€ au 31/12/2010
- 49 K€ au 31/12/2011

3.2.16 Autres passifs non courants : Subventions d'investissement

	31/12/2010	Ecart de change		Augment.	Reprise	31/12/2011
Hongrie	381	-	21	-	178	182
Total Subvention investissement	381	-	21	-	178	182

3.2.17 Autres passifs courants

Dettes d'exploitation et d'immobilisation

	31/12/2011	31/12/2010
Avances clients	1 557	690
Dettes fiscales sociales	7 801	9 988
Dettes / immobilisation	336	721
Dettes diverses	1 010	1 378
Produits constatés d'avance	2 531	2 293
S/t Autres passifs courants	13 235	15 070

Les produit constatés d'avance correspondent principalement à des provisions pour le renouvellement de certains moules d'outillage

3.2.18 Passifs courants de financement (moins d'un an)

	31/12/2011	31/12/2010
en KEUR		
Découvert bancaires	5 959	8 920
Part courante des emprunts à LT	14 799	15 674
Instruments financiers passifs	-	-
TOTAL	20 758	24 594

4. Informations diverses

4.1 Information sectorielle

4.1.1 Chiffres significatifs par secteur

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est organisé en unités opérationnelles basées sur la localisation des sites de production et surtout sur la localisation des clients :

- Les sites européens (France, Hongrie, Serbie) pour les clients européens
- Les sites mexicains et chinois pour respectivement les clients américains et les clients de la zone Asie

Le management du Groupe gère ces unités opérationnelles de manière autonome pour le suivi de leur performance et l'allocation des ressources. Les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des secteurs, et notamment le résultat opérationnel sont réconciliés ci-dessous avec les états financiers consolidés. La dette financière, les résultats financiers et les impôts sont suivis au niveau du Groupe et ne sont pas alloués aux secteurs.

Les unités opérationnelles mexicaines et chinoise ont été agrégées dans le secteur « Hors Europe ». Ces unités opérationnelles présentent des caractéristiques communes, notamment en termes de nature de clients et de monnaie de facturation (en grande partie en dollars américains).

Les flux inter-secteurs se font à un prix de cession interne comparable au prix de marché.

Compte de résultat

31/12/2011	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Chiffre d'affaires	171 953	56 531	-3 481	225 003
Charges	-158 281	-51 493	3 561	-206 213
Résultat opérationnel courant	13 672	5 038	80	18 790
Autres produits et charges opérationnels	-338		17	-321
Résultat opérationnel	13 334	5 038	97	18 469
Résultat financier				-1 578
Impôt				-4 181
Résultat net				12 710
Autres informations				
Investissements	8 982	1 983		10 965
Dotations nettes aux amortissements	9 805	3 393		13 198
Dépréciations nettes d'actifs immobilisés	62			62

31/12/2010	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Chiffre d'affaires	177 347	56 494	-37 678	196 163
Charges	-166 160	-52 487	37 697	-180 950
Résultat opérationnel courant	11 187	4 007	19	15 213
Autres produits et charges opérationnels	-459	-621	2	-1 078
Résultat opérationnel	10 728	3 386	21	14 135
Résultat financier				-428
Impôt				-3 744
Résultat net				9 963
Autres informations				
Investissements	4 532	1 643		6 175
Dotations nettes aux amortissements	9 253	2 919		12 172
Dépréciations nettes d'actifs immobilisés	233	1 165		1 398

Bilan

31/12/2011	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes	38 441	13 521		51 962
Stock/créances	59 756	17 704	-13 331	64 129
Autres actifs (non ventilé)				36 920
Total actif				153 011
Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	25 702	10 179	-5 750	30 131
Impôt différé passif (non ventilé)				1 962
Autres passifs (non ventilé)				16 262
Dettes financières (non ventilé)				53 791
Capitaux propres (non ventilé)				50 865
Total passif				153 011

31/12/2010	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes	41 221	15 560		56 781
Stock/créances	62 066	20 626	-26 435	56 257
Autres actifs (non ventilé)				42 921
Total actif				155 959
Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	41 555	15 216	-26 119	30 652
Impôt différé passif (non ventilé)				1 416
Autres passifs (non ventilé)				18 219
Dettes financières (non ventilé)				62 043
Capitaux propres (non ventilé)				43 629
Total passif				155 959

4.1.2 Chiffre d'affaires par principaux clients

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
Continental Teves	66,3	29%	55,4	28%
TRW	47,9	21%	40,1	20%
Bosch	22,2	10%	21,2	11%
Autres clients	88,6	39%	79,5	41%
Total chiffre d'affaires	225,0	100%	196,2	100%

4.1.3 Chiffres significatifs réalisés en France

- Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires réalisé avec des groupes français s'élève à 15 690 K€ en 2011 contre 13 761 K€ en 2010.

Le chiffre d'affaires réalisé avec des groupes étrangers s'élève à 209 313 K€ en 2011 contre 182 808 K€ en 2010.

- Actifs non courants (goodwill, immobilisations corporelles et corporelles, actifs financiers non courants et actifs d'impôts différés)

Les actifs non courants situés en France s'élèvent à 12 164 K€ en 2011 contre 11 450 en 2010.

Les actifs non courants situés hors de France s'élèvent à 42 118 K€ en 2011 contre 47 210 en 2010.

4.2 Opérations sur instruments financiers

4.2.1 Instruments de couverture et de change

Les instruments financiers utilisés par le Groupe Le Bélier font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif. La politique dans ce domaine est inchangée par rapport à décembre 2010.

Au 31 décembre 2011	Montant notionnel en KEUR	Maturité résiduelle		
		-1 an	2 à 5 ans	5 ans
Swap de change et de taux (cross currency swap)				
USD / EUR et taux fixe / Euribor	5 611	4 585	1 026	0

Au 31/12/2011 et au 31/12/2010, le Groupe possédait plusieurs contrats de Cross Currency Swap pour un montant notionnel de 5 611 K€ au 31/12/2011 et de 10 950 K€ au 31/12/2010, selon lequel il reçoit un taux d'intérêt fixe compris entre 3,87% et 5,75% et il paie un taux d'intérêt variable sur la base de l'Euribor 3 ou 6 mois + marge. Ces contrats sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de trois emprunts libellés en USD.

Au 31/12/2011, la juste valeur de ces contrats était positive de 673 K€ (juste valeur déterminée à partir de données d'experts en évaluation).

Au 31/12/2010, la juste valeur de ces contrats était positive de 944 K€.

Du fait de ces instruments de couverture de juste valeur, le Groupe a constaté :

Un gain de 271 K€ sur l'élément couvert

Une perte du même montant sur l'instrument de couverture.

4.3 Eléments de comparaison

L'évolution des taux de conversion utilisés pour les filiales étrangères est la suivante :

Pour 1 EUR	Bilan: Taux de clôture		Compte de résultat : Taux moyen		Variation	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	Comptes de bilan	Comptes de résultat
Hongrie (HUF)	311,1300	278,7500	279,3355	275,4085	11,6%	1,4%
Mexique (MXN)	18,0512	16,5475	17,3135	16,7582	9,1%	3,3%
Chine (CNY)	8,1588	8,8220	8,9969	8,9795	-7,5%	0,2%
Serbie (RSD)	104,6409	105,4982	101,6171	102,4352	-0,8%	-0,8%
USD	1,2939	1,3362	1,3922	1,3266	-3,2%	4,9%

4.4 Engagements hors bilan

	31/12/2011	31/12/2010
<u>Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé</u>	-	-
<u>Engagements hors bilan liés au financement du Groupe</u>		
- <u>Dettes assorties de garanties :</u>		
Nantissement de fonds de commerce	-	1 500
Nantissement de matériel	22 361	26 528
Nantissement de titres	762	762
Promesse de nantissement de titres	-	-
Hypothèques immeubles	3 677	6 711
- <u>Autres engagements donnés :</u>		
Avals et cautions aux banques	1 322	1 770
- <u>Engagements reçus :</u>		
Garantie OSEO	2 262	3 662
Cautions bancaires	-	-
Crédit moyen terme non utilisé	-	-
Crédit court terme non utilisé	8 550	7 923
Caution tiers	1 459	1 945
<u>Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe</u>		
- <u>Engagements donnés :</u>		
Avals et cautions fournisseurs	2 313	280
- <u>Engagements reçus :</u>		
Caution tiers	81	735
- <u>Obligations contractuelles</u>		
Locations simples mobilières	655	572
Locations simples immobilières	10	13
Commandes fermes d'immobilisations	312	330
Commandes fermes de matières premières (nettes des engagements clients)	8 812	6 060
Locations financières: montants minimaux futurs prévus	8 313	8 889

4.5 Informations sur les parties liées**4.5.1 Relations avec Le Bélier Participations et le Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises**

Suite à la réorganisation du capital de la société intervenue en juillet 2010, le Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises (FCDE) a pris une participation minoritaire significative au côté de Le Bélier Participations dans une société commune détenant 57,68 % du capital du Groupe, dénommée Copernic.

Le montant des transactions avec LBP et ses filiales est comptabilisé :

- en résultat à hauteur de 29 K€ dans les charges de l'exercice au titre de prestations administratives et 94 K€ dans les produits.
- au bilan à hauteur de 83 K€ dans le poste client et 7 K€ dans le poste fournisseurs.

Aucune transaction significative avec le FCDE ou Copernic impactant le résultat de l'exercice n'a été comptabilisée.

Il n'existe pas de dettes ou de créances entre le Groupe et le FCDE ou Copernic.

4.5.2 Rémunération des dirigeants

Au 31/12/2011, conformément à IAS 24, la rémunération des dirigeants membres du conseil d'administration, comptabilisée dans le compte de résultat, se ventile de la façon suivante :

• Avantages à court terme :	1 151 K€ (1)
• Avantages postérieurs à l'emploi :	0
• Autres avantages à long terme	0
• Indemnité de fin de contrat de travail	0
• Paiement en actions	0

(1) dont 135 K€ en jetons de présence versés en 2011 au titre de l'exercice 2010.

Par ailleurs,

- dans les provisions pour avantages au personnel, sont comptabilisées d'autres avantages à long terme pour 92 K€ et des indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants à hauteur de 302 K€.
- les dirigeants membres du Conseil d'administration ont bénéficié d'un plan d'attribution gratuite de 139 460 actions et d'un plan d'options d'achat de 209 190 actions.

4.6 Honoraires des Commissaires aux Comptes

GROUPE LE BELIER HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en euros)	Cabinet Ernst & Young				ACEFI CL				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
AUDIT												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	162 210	153 637	99,1%	85,4%	119 700	119 700	100,0%	95,6%	51 492	41 511	52,2%	58,3%
- emetteur	71 500	71 500	43,7%	39,8%	64 700	64 700	54,1%	51,7%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	90 710	82 137	55,4%	45,7%	55 000	55 000	45,9%	43,9%	51 492	41 511	52,2%	58,3%
Prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	1 500	26 212	0,9%	14,6%	0	5 500	0,0%	4,4%	0	0	0,0%	0,0%
- emetteur	1 500	24 212	0,9%	13,5%	0	5 500	0,0%	4,4%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	0	2 000	0,0%	1,1%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
Sous total	163 710	179 849	100,0%	100,0%	119 700	125 200	100,0%	100,0%	51 492	41 511	52,2%	58,3%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, Fiscal, Social	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	47 067	29 717	47,8%	41,7%
- emetteur	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	47 067	29 717	47,8%	41,7%
TOTAL	163 710	179 849	100,0%	100,0%	119 700	125 200	100,0%	100,0%	98 559	71 228	100,0%	100,0%

4.7 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

4.7.1 Risque de taux et de change

Les instruments financiers utilisés par le Groupe Le Bélier font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

La politique du Bélier en matière de risque de taux et de change est la suivante :

4.7.1.1 Risque de taux

- La politique du Groupe est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD,
- Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,
- L'exposition du Groupe au taux variable avant et après couverture de taux est la suivante :

Emprunts bancaires LT à taux variable en K€	Avant couverture	Après couverture
Au 31/12/2011	9 432	16 565
Au 31/12/2010	16 080	26 315

Sur la base de la dette financière à taux variable après couverture au 31 décembre de chaque exercice, la sensibilité au risque de taux à une variation de 1% sur le montant des charges financières est de :

- Plus ou moins 166 K€ au 31/12/2011
- Plus ou moins 263 K€ au 31/12/2010

- La nature des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variables est la suivante :

Base des taux variables	31/12/2011		31/12/2010	
Euribor 6M	7 132	43%	13 745	52%
Euribor 3M	8 625	52%	11 005	42%
Libor 3MUSD	808	5%	1 565	6%
Total	16 565	100%	26 315	100%

4.7.1.2 Risque de change

Risque de change sur endettement : la politique du Groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,

Risque sur les flux opérationnels libellés en devise autre que la devise opérationnelle :

- pour les achats : couverture en devise locale en Hongrie des achats auprès des fournisseurs locaux et des coûts salariaux ;
- pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro, pour le Mexique et pour la Chine, principalement l'USD.

L'exposition du Groupe au risque de change est la suivante :

2011	RISQUE CONSOLIDE					
	En K EUR	USD	HUF	MXN	RSD	CNY
Devise						
Exploitation						
Chiffre d'affaires	37 673					25 443
Masse sal, fourn locaux, taxes ...	-20 567	-22 337	-6 572	-6 596		-22 793
	17 106	-22 337	-6 572	-6 596		2 650
Sensibilité +1% (hausse EUR)	-171	223	66	66		-27
Financement						
Emprunts	-2 022					-1 436
Sensibilité +1% (hausse EUR)	20,2					14,36
	-150,8	223,4	65,7	66,0		-12,1

Remarque : l'analyse de sensibilité est calculée avec une hypothèse de variation dans le même sens de 1% de chacune des devises.

Au 31 décembre 2011 aucun instrument de couverture de change n'était en vigueur.

4.7.2 Risque de liquidité

A l'étranger, Les emprunts et dettes financières contractés en Hongrie (21,6 M€ au 31 décembre 2011) comportent des clauses de type covenants financiers à respecter, calculés sur la base des comptes consolidés annuels:

- Ratio EBITDA / variation nette de la dette long et moyen terme supérieur à 2 ;
- Ratio dettes long et moyen terme / EBITDA inférieur à 4.29.

Les autres emprunts et dettes financières contractés à l'étranger (Mexique, Serbie, Chine) ne comportent pas de clauses de type covenants financiers à respecter.

Le Groupe prévoit d'être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois.

4.7.3 Risque de crédit

Le risque crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de la gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe.

Cependant, même si nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et de délais de règlement, nous estimons que l'évolution favorable des marchés contribue à la diminution des risques d'insolvabilité.

6.1.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société Le Bélier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.4.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests fondés notamment sur les perspectives de rentabilité des activités concernées, et apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Laurent Chapoulaud

6.2 Comptes sociaux de l'exercice 2011

6.2.1 Bilan, compte de résultat 2011

6.2.1.1. Bilan – actif

En Euros	Montant brut	Amortissements	31/12/2011	31/12/2010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	2 112 612	1 277 678	834 934	1 208 076
Fond commercial	3 622 381		3 622 381	3 622 381
Autre immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	13 920		13 920	13 920
Constructions	636 634	206 128	430 506	498 607
Installations techniques, matériels et outillages	8 738		8 738	8 738
Autres immobilisations corporelles	256 690	149 754	106 936	79 547
Immobilisations en cours	27 868		27 868	6 420
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	42 168 257	15 460 000	26 708 257	25 225 257
Créances rattachées à des participations	4 678 074		4 678 074	3 841 812
Autres immobilisations financières	3 147		3 147	3 147
ACTIF IMMOBILISE	53 528 321	17 093 561	36 434 761	34 507 905
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	10 023 667	61 235	9 962 432	7 372 060
Autres créances	11 835 130	1 239 934	10 595 196	10 421 759
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	16 035 993	40 646	15 995 347	13 249 987
Disponibilités	1 327 223		1 327 223	2 016 688
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	55 435		55 435	37 388
ACTIF CIRCULANT	39 277 449	1 341 815	37 935 634	33 097 882
Ecart de conversion actif	0		0	35 929
TOTAL GENERAL	92 805 770	18 435 376	74 370 395	67 641 716

6.2.1.1. Bilan – passif

En Euros	31/12/2011	31/12/2010
Capital social ou individuel (dont versé: 10.004.822)	10 004 822	10 004 822
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 825 619	9 825 619
Réserve légale	1 000 482	1 000 482
Report à nouveau	13 098 327	11 125 510
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 347 716	1 972 818
Provisions règlementées	480 240	239 092
CAPITAUX PROPRES	39 757 207	34 168 343
Provisions pour risques	140 000	122 569
Provisions pour charges	516 682	
PROVISIONS	656 682	122 569
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 269 787	14 187 142
Emprunts et dettes financières diverses	152 014	152 014
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	716 527	1 191 432
Dettes fiscales et sociales	2 958 381	2 359 169
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	15 276 129	15 275 352
DETTES	33 372 838	33 165 109
Ecart de conversion passif	583 668	185 695
TOTAL GENERAL	74 370 395	67 641 716

6.2.1.2. Compte de résultat

En Euros	31/12/2011	31/12/2010
Chiffres d'affaires nets	14 557 155	12 361 244
Production immobilisée	148 775	31 052
Subvention d'exploitation	2 027	0
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	649 791	720 847
Autres produits	925	1 671
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 358 673	13 114 814
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	13 182	55 464
Autres achats et charges externes	3 010 771	3 491 261
Impôts, taxes et versements assimilés	552 259	577 396
Salaires et traitements	6 523 555	5 927 489
Charges sociales	3 503 062	2 283 253
Dotations aux amortissements	541 181	524 425
Dotations aux dépréciations	61 235	0
Dotations aux provisions	516 682	37 239
Autres charges	116 601	61 982
CHARGES D'EXPLOITATION	14 838 528	12 958 509
RESULTAT D'EXPLOITATION	520 145	156 305
Produits financiers de participations	4 558 852	1 444 099
Autres intérêts et produits assimilés	602 245	423 589
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	1 518 929	7 598 423
Différences positives de change	93 011	406 986
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	7 848	0
PRODUITS FINANCIERS	6 780 885	9 873 097
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	839 004	4 359 717
Intérêts et charges assimilées	738 056	3 396 823
Différences négatives de change	183 272	113 174
Charges nettes sur cessions de VMP	18 317	0
CHARGES FINANCIERES	1 778 648	7 869 714
RESULTAT FINANCIER	5 002 237	2 003 383
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 522 382	2 159 688
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	36 662
Produits exceptionnels sur opérations de capital	0	5 755
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	45 000	164 947
PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000	207 364
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 640	6 807
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	44 128	241 337
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	361 148	239 092
CHARGES EXCEPTIONNELLES	416 916	487 236
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-371 916	-279 872
Impôts sur les bénéfices	-197 250	-93 002
BENEFICE OU PERTE	5 347 716	1 972 818

6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels ont été arrêtés le 27 mars 2012 par le Conseil d'Administration.

Les chiffres figurant dans les annexes sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

1- Faits significatifs

La société LE BELIER a une double activité :

- celle de holding,
- celle de prestataire de services au bénéfice des sociétés du Groupe.

1-1- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2011 :

Liquidation de la filiale italienne BMP :

Les opérations de liquidation de la filiale italienne BMP se sont poursuivies au cours de l'exercice 2011, et une provision complémentaire pour dépréciation du compte courant de 798 k€ a été constituée.

Soutien à la filiale Fonderies et Ateliers du Bélier (FAB) :

Le Bélier a accordé son soutien à ses filiales notamment FAB en renonçant à percevoir les loyers pour l'ensemble immobilier en 2011, décision reconductible lors du Conseil d'administration qui clôturera les comptes du 31/12/2011.

Plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'achat d'actions :

L'AG du 24/05/2011 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions et un plan d'attribution gratuite d'actions. Le conseil d'administration du 28/06/2011 en a défini les modalités. Celles-ci sont détaillées dans le paragraphe 3.5.3.

1-2- Evénements postérieurs à la clôture:

Néant

2- Principes comptables

La situation arrêtée au 31 décembre 2011, et couvrant une période de douze mois, a été élaborée et présentée conformément aux principes et méthodes comptables admis en France et identiques à ceux de l'exercice précédent.

2-1- Actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------------|
| • Frais de recherche et développement : | Linéaire – 4 ans |
| • Licences informatiques : | Linéaire – 3 ans |
| • Installations générales : | Linéaire – 25 ans |
| ○ Sauf géré par composants | |
| ▪ Gros œuvre | Linéaire – 40 ans |
| ▪ Couverture | Linéaire – 25 ans |
| ▪ Réseaux IGT ¹¹ | Linéaire – 15 ans |
| ▪ Aménagements intérieurs | Linéaire – 20 ans |
| • Autres immobilisations corporelles : | Linéaire – 4 ans |
| • Matériel Informatique : | Linéaire – 2 ans |

Frais de Recherche et de Développement :

Les coûts de développement répondant aux critères définis par le Plan Comptable Général sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, et amortis sur leur durée réelle d'utilisation (5 ans au maximum), à compter de leur date de mise en service. Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

2-2- Immobilisations financières

La valeur d'entrée dans le patrimoine des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

A la date de clôture, la valeur d'entrée est comparée avec la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tenant compte des perspectives d'avenir des filiales :

- Actif net comptable
- Actif net réévalué
- Valeur d'utilité déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie net de l'endettement

Si ces critères conduisent à une évaluation de la valeur d'inventaire inférieure à leur valeur historique, une provision est constituée à due concurrence.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'entrée hors frais d'enregistrement.

¹¹ Réseaux IGT : réseaux câblés

2-3- Engagements de retraite

Les engagements de retraite et assimilés ne sont pas provisionnés mais indiqués en engagements hors bilan (cf. note 5.1).

Leur évaluation est effectuée selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation : 4,3 %
- Hypothèse de départ en retraite: à l'initiative du salarié
- Age moyen de départ: 62 ans

2-4- Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes exprimées en monnaie étrangère (hors zone Euro) sont valorisées au cours de la devise le jour de la clôture.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

2-5- Valeur Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition. Si leur valeur liquidative à la clôture est inférieure à leur valeur comptable, une provision est constatée du montant de la différence.

Dans le cas des actions propres détenues, la constatation de la provision pour dépréciation dépend de l'affectation ou pas des actions aux plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'achat d'actions.

Les titres autodétenus affectés aux plans de performance dont la valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable font l'objet d'une provision inscrite au passif qui est étalée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires des plans.

3- Note explicative sur les comptes de bilan**3-1- Actif immobilisé**

- Tableau des variations des immobilisations brutes :

IMMOBILISATIONS BRUTES				31/12/2011
	Valeur brute des Immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations, apports, virements	Diminution par cession ou mise HS	Valeur brute des Immobilisations au début de l'exercice
Concessions, Brevets et droits similaires	2 063	49		2 113
Fond commercial, mali de fusion	3 622			3 622
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles	5 686	49		5 735
Terrains	14			14
Constructions sur sol propre	485			485
Constructions sur sol d'autrui	148	3		151
Install.techn.,mat.,outillage indust.	9			9
Matériel de bureau et informatique, mobilier	182	75		257
Immobilisations corporelles en cours	6	21		28
Total Immobilisations corporelles	844	99		944
Autres participations	46 010	4 551	3 714	46 846
Prêts et autres immobilisations financières	3			3
Total Immobilisations financières	46 013	4 551	3 714	46 850
Total Général	52 543	4 699	3 714	53 528

- Tableau de variation des amortissements :

AMORTISSEMENTS				31/12/2011
	Amortissements début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Amortissements fin d'exercice
Concessions, Brevets et droits similaires	855	423		1 278
Fond commercial, mali de fusion				
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles	855	423		1 278
Terrains				
Constructions sur sol propre	111	58		170
Constructions sur sol d'autrui				
Install.techn.,mat.,outillage indust.	23	13		36
Matériel de bureau et informatique, mobilier	103	47		150
Immobilisations corporelles en cours				
Total Immobilisations corporelles	237	119		356
Total Général	1 092	541		1 634

3-1-1- Immobilisations incorporelles

A hauteur de 1.539 k€, les frais de recherche immobilisés sont essentiellement liés au projet de rhéocasting¹². Compte tenu des essais et séries qui ont été réalisés en 2010, l'amortissement de ces coûts de recherche et développement a débuté au 1^{er} janvier 2010. La durée d'amortissement retenue est de 4 ans.

A hauteur de 3.622 k€, il s'agit d'un mali de fusion consécutif à l'opération de transmission universelle de patrimoine de la SCI Du Plantier de la Reine en 2009.

3-1-2- Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
LBQ (Mexique)	17 193			17 193
LBD (Chine)	3 446			3 446
BQM (Mexique)	8 483			8 483
FAB (France)	7 681			7 681
LBH (Hongrie)	1 767			1 767
LBI (Italie)	3 498			3 498
LBO (France)	100			100
Titres de participation	42 168	0	0	42 168
LBH (Hongrie)	0	2 254	2 254	0
LBD (Chine)	936	2 258	960	2 234
LBQ (Mexique)	2 406	38		2 444
FAB (France)	500		500	0
Avances aux filiales	3 842	4 551	3 714	4 678
Autres (*)	3			3
TOTAL	46 013	4 551	3 714	46 849

(*) Cautions versées.

Des dotations et des reprises aux provisions pour dépréciation de titres ont été constatées comme suit :

	31/12/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2011
Titres LBI	3 498			3 498
Titres LBQ	4 962			4 962
Titres BQM	8 483		1 483	7 000
Provision pour dépréciation des titres	16 943	0	1 483	15 460

¹² : le rhéocasting est un procédé de fonderie dans lequel l'aluminium semi-solide est injecté à l'aide d'une presse de moulage sous-pression.

Au 31 décembre 2011, la valeur d'inventaire des titres de participation a été déterminée notamment à partir des flux nets futurs actualisés de trésorerie établis à partir du plan moyen terme 2012-2016 à fin 2011 avec un taux d'actualisation de 10% et un taux de croissance à l'infini de 0,5% ; ces deux paramètres étant inchangés par rapport à ceux utilisés en 2010.

Ainsi, les travaux réalisés conduisent à une reprise de provision de 1.483 k€ sur les titres de la filiale mexicaine BQM.

Le solde des avances aux filiales et aux participations se répartit ainsi :

	TOTAL	à – 1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
LBD (Chine)	2 234	2 234		
LBQ (Mexique)	2 444	2 079	365	
FAB (France)	-	-		
TOTAL	4 678	4 313	365	-

3-2- Actif circulant

Toutes les créances d'exploitation sont à échéance de moins d'un an sauf le crédit d'impôt recherche qui est à plus d'un an pour 219 k€

Le poste « autres créances » enregistre notamment

- Des crédits d'impôt recherche et intéressement pour 400 k€.
- Les avances de trésorerie consenties aux filiales du Groupe pour 11.359 k€, dont 1.240 k€ concernent la filiale italienne et sont intégralement dépréciés.

3-3- Actions propres

La société détient des actions propres afin d'assurer la liquidité de ses titres sur le marché et pour couvrir ses obligations dans le cadre de plan d'attribution gratuite d'actions et d'options d'achat d'actions.

	Nb de titres	Coût d'achat	Valeur en K€
Plan d'attribution gratuite d'actions	262 878	7.44	1 956
Plan d'options d'achat d'actions (non affectés)	149 942	7.44	1 116
Contrat de liquidité	6 139	6.80	42
Total	418 959		3 114

Les 149.942 titres non affectés ont été dépréciés par rapport à une valeur liquidative calculée sur le cours moyen du mois de décembre (7,17 €), pour 41 k€.

3-4- Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces placements sont sur des supports sans risque, à court terme et sont disponibles.

3-5- Capitaux propres**3.5.1. - Variation des capitaux propres :**

	Au 31/12/2010	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation de capital	Autres variations	Au 31/12/2011
Capital social	10 005					10 005
Prime d'apport	9 826					9 826
Résultat 2010	1 973	- 1 973				-
Réserve légale	1 000					1 000
Réserves indisponibles	-					-
Autres réserves	-					-
Report à nouveau	11 125	1 973				13 098
Provision règlementée (*)	239				241	480
Résultat 31/12/2011			5 348			5 348
SOUS TOTAL AU BILAN	34 168	-	5 348		241	39 757
Dividendes						

(*) Cf. 3.5.4

3.5.2. - Capital social :

Le capital est composé de 6.582.120 actions à 1,52 € de nominal.

3.5.3. - Options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions au profit des salariés :

L'AG du 24/05/2011 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions et un plan d'attribution gratuite d'actions. Le conseil d'administration du 28/06/2011 en a défini les modalités.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes:

- Plan d'options d'achat d'actions :
 - Prix d'exercice : 7,83 €,
 - Nb d'options : 365.308,
 - Valeur retenue comme assiette pour la contribution sociale : 633 k€,
 - Nombre d'options attribuées en cours d'exercice : 0,
 - Nombre d'options cumulées attribuées : 0,
 - L'exercice des options sera possible à partir du 28/06/2013 (et jusqu'au 28/06/2017) et est soumis à des conditions de performance et de présence à cette date.

Au 31/12/2011, la société a acquis 149.942 titres au cours moyen de 7,44 € destinés à alimenter le plan. L'exercice de ces options n'est pas probable à la clôture car le cours de clôture est inférieur au cours d'exercice. Les titres acquis n'ont donc pas été affectés au plan. Ils ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 41 k€.

- Plan d'attribution gratuite d'actions :
 - Nb d'actions : 263.284
 - Valeur retenue comme assiette pour la contribution sociale : 1.769 k€,
 - Nombre d'actions attribuées en cours d'exercice : 0,
 - Nombre d'actions cumulées attribuées : 0,

- Les actions seront définitivement acquises le 28/06/2013, pour les bénéficiaires présents à cette date et sous réserve que les conditions de performance soient atteintes.

Au 31/12/2011, la société a acquis et affecté au plan 262.878 titres au cours moyen de 7,44 €. La société a comptabilisé au titre de l'exercice une provision de 517 k€.

3.5.4. - Provisions réglementées

Un amortissement dérogatoire, lié à la levée d'option du crédit bail immobilier en 2009 a été constaté pour 480 k€

3.5.5. - Provisions:

PROVISIONS					
	Solde au 31/12/2010	Dotations de la période	Reprise période (provision utilisée)	Reprise période (provision non utilisée)	Solde au 31/12/2011
Provisions pour investissement	0				0
Provisions pour implantation à l'étranger	0				0
Amortissements dérogatoires	239	241			480
Total Provisions réglementées	239	241	0	0	480
Provision pour litige social	67		43	24	0
Provision pour litige fiscal	20				20
Provision pour perte de change	36		36		0
Provision pour charges de restructuration	0				0
Provision pensions, obligations similaires	0	517			517
Autres provisions pour risques et charges	0	120			120
Total Provisions pour risques et charges	123	637	79	24	657
Provision pour dépréciations de titres	16943			1483	15 460
Provisions pour dépréciations clients	0	61			61
Autres provisions pour dépréciations	442	839			1 281
Total Provisions pour dépréciations	17 385	900	0	1 483	16 802
TOTAL GENERAL	17 746	1 778	79	1 507	17 939
Dont dotations et reprises:					
d'exploitation		578		67	
financières		839		1519	
exceptionnelles		361			

La provision constituée dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions gratuite est présentée sous la rubrique « Provision pour pensions et obligations similaires ». La dotation correspondante comptabilisée en 2011 dans le résultat d'exploitation est de 517 k€.

La dépréciation du compte Omnium de la filiale LBI est enregistrée en « Autres provisions pour dépréciations ».

3-6- Dettes financières**3.6.1. - Echéances des dettes financières:**

	TOTAL	à - d'un an	2 à 5 ans	à + de 5 ans
Dettes bancaires à moyen terme	14 166	2 960	10 231	975
Intérêts Courus Non Echus	104	104		
Concours bancaires courants	0	0		
Concours trésorerie groupe	15 027	15 027	0	0
TOTAL	29 297	18 091	10 231	975

3.6.2. - Ventilation des dettes financières à moyen terme par nature :

	31/12/2011	31/12/2010	Nature des garanties
Emprunt taux fixe avec garantie		0	
Emprunt taux fixe sans garantie	7 373	5 508	
Emprunt taux variable avec garantie	2 235	2 707	-Hypothèque sur immobilier et nantissement de titres
Emprunt taux variable sans garantie	4 558	5 860	
Intérêts courus	104	111	
TOTAL	14 270	14 187	

Tous les emprunts sont libellés en euros.

Ils ne comportent aucune clause contractuelle liée aux covenants.

3-7- Dettes d'exploitation

Toutes les dettes d'exploitation sont à échéance de moins d'un an sauf le compte courant d'intégration fiscale avec les Fonderies et Ateliers du Bélier qui est à plus d'un an pour 30 k€.

3-8- Produits à recevoir et charges à payer

31/12/2011

Produits à recevoir

Créances clients et comptes rattachés	1 500
Autres créances	0
Créances sociales et fiscales	16

Charges à payer

Emprunts auprès des établissements de crédit	104
Emprunts et dettes diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197
Dettes fiscales et sociales	2 356
Autres dettes	125

4- Renseignements concernant les postes du compte de résultat**4-1- Chiffre d'affaires**

LE BELIER, en tant que tête de groupe, assure une fonction de direction pour le compte de ses filiales. Les frais de groupe qu'elle refacture à ses filiales en rémunération de cette fonction lui assurent l'essentiel de son chiffre d'affaires.

	Pays	Au 31/12/11	Au 31/12/10
UE	France	2 146	1 918
	Italie	0	0
	Hongrie	7 441	6 151
Hors UE	Chine	1 115	1 035
	Mexique	2 158	1 790
	Serbie	1 697	1 468
TOTAL		14 557	12 362

4-2- Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont notamment constitués de reprises pour provisions sur litiges salariaux pour 67 k€ et des transferts de charges pour 583 k€. Pour 518 k€, ces transferts de charges correspondent à la provision pour attribution gratuite d'action comptabilisée en charges de personnel.

4-3- Autres achats et charges

Ce poste enregistre principalement des frais de déplacement, des honoraires dans le cadre de missions et d'études et des assurances.

4-4- Impôts et taxes

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

4-5- Salaires et charges sociales

Au vu des résultats du groupe et de l'accord d'intéressement en vigueur, un intéressement a été comptabilisé au titre de l'exercice pour 691 k€ charges sociales comprises.

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées à fin 2011 est de 7.673 contre 7.221 en 2010 et le volume d'heures non utilisées est de 6.531 en 2011 contre 6.104 en 2010.

4-6- Effectifs fin de période

Effectif au 31/12/11	Ouvriers	Cadres	E.T.A.M.	TOTAL	Rappel 31/12/10
Hommes	0	56	23	79	68
Femmes	0	13	6	19	18
TOTAL	0	69	29	98	86

4-7- Frais de recherche et développement

En 2011 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 678 k€, dont 625 k€ de frais de personnel, contre respectivement 901 k€ et 841 k€ en 2010.

4-8- Résultat financier

	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus des filiales	4 475	1 354
Intérêts facturés aux filiales	310	246
Reprises dépréciation sur Immo financières	1 483	4 658
Reprises provision R&C Financières	36	2 940
Autres produits financiers et gains de change	477	674
Total produits financiers	6 781	9 873
Dotations dépréciation sur Immo financières		3 883
Dotations provision R&C Financières	839	477
Intérêts des emprunts	524	430
Intérêts sur concours courants	214	125
Autres charges financières et pertes de change	201	2 955
Total charges financières	1 778	7 870

Un complément de provision sur le compte courant avec la filiale italienne est comptabilisé pour 798 k€. Le résultat financier comprend également 214 k€ de charges d'intérêt sur concours bancaires groupe.

Par ailleurs, la société a repris pour 1.483 k€ la dépréciation des titres de sa filiales BQM (cf.3-1-2)

4-9- Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels correspondent pour 45 k€ à la refacturation à une filiale de frais exceptionnels facturés par un client à la Holding.

Les charges exceptionnelles correspondent pour 12 k€ à un rappel de cotisations dues en Allemagne, pour 45 k€ à des indemnités facturées par un client et imputable à une filiale, pour 241 k€ aux amortissements dérogatoires liés à la levé d'option en 2009 sur le crédit bail immobilier et pour 120 k€ une dotation pour risques et charges liée au contrôle URSSAF en cours.

4-10- Impôt sur les bénéfices

Accroissement ou allègement de la dette future d'impôt :

Nature des différences	31/12/2011	31/12/2010
Accroissements		
Provision pour implantation étranger Mexique	-	-
Provision pour investissement	-	-
Base totale	-	-
Accroissement de la dette future d'impôt	-	-
Charges non déductibles temporairement		
Provison pertes de change	-	36
Effort construction	-	-
Organic	23	19
Participation	-	-
Charges déduites (produits imposés) fiscalement mais non encore comptablement		
Ecart sur valeur liquidative / OPCVM	-	1
Ecart sur valeur liquidative / SWAP	-	-
Ecart de conversion actif	-	36
Ecart de conversion passif	584	186
Autres allègements futurs		
Déficits reportables en avant	5 206	5 181
Retraitement Crédit Bail Immobilier	1 570	1 809
Moins values à long terme	-	-
Base totale	7 383	7 196
Allègement de la dette future d'impôt	2 461	2 398

En 2011, la société comptabilise des crédits d'impôts (recherche, intéressement, apprentissage) pour 197 k€.

LE BELIER « Tête de groupe » applique le régime de l'intégration fiscale avec ses filiales Fonderies et Ateliers du Bélier et LBO depuis le 01/01/2005.

4-11- Rémunération des dirigeants

En raison de leurs fonctions de membre du Conseil d'Administration, ces derniers ont perçu une rémunération de 1.016 k€.

5- Informations diverses**5-1- Engagements hors bilan**

	31/12/2011	31/12/2010
<u>1- Engagements liés au périmètre du groupe:</u>		
Néant		
<u>2- Engagements liés au financement de la société</u>		
Engagements donnés		
Crédit bail et locations	465	411
Dettes assorties de garanties:		
Cautions et nantissement de titres de participation	762	762
Hypothèque sur Immobilier	1 473	1 945
Engagements reçus		
Par des tiers (*) – Remboursement dettes	2 235	2 707
<u>3- Engagements liés aux activités opérationnelles de la société</u>		
Engagements donnés :		
Avals et cautions (au profit de filiales)	26 662	29 344
Avantages postérieurs à l'emploi calculé sur la base de la méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière et anciennetés actuelles, charges sociales incluses	1 022	865
Dettes assorties de garanties:		
Engagement de substitution	401	859

(*) Dont 1.473 k€ reçu de la société Le Bélier Participations SAS.

5-2- Exposition au risque de change

Les actifs valorisés en devise correspondent aux titres de participation. Toutes les créances et les dettes sont en Euro à l'exception d'une créance commerciale de 2.316 kUSD sur la filiale LBQ, 1.335 kUSD sur la filiale BQM, 975 kUSD sur la filiale LBD, et d'une dette commerciale de 10 kUSD sur la filiale BQM, de 18 kUSD sur la filiale LBQ.

5-3- Engagements de crédits baux

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Licences SAP	127	590	77	115		191	0
Total	127	590	77	115	0	191	0

Si les biens avaient été acquis par l'entreprise :

Biens en crédit bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		2011	Cumulés	
Terrains	29	0	0	29
Construction	571	21	309	262
Licences SAP	587	10	587	0
Total	1187	31	896	291

5-4- Filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2011

Filiales	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER Activité : Fonderie d'Alliages légers	2 574	-958	99,99%
LE BELIER HONGRIE Activité : Fonderie d'Alliages légers	4 602	52 902	40,50%
LE BELIER DALIAN Activité : Fonderie d'Alliages légers	4 251	4 440	80,51%
BMP MANFREDONIA SpA Activité : Fonderie d'Alliages légers	10	-662	100%
LBQ FOUNDRY S.A. DE C.V. Activité : Fonderie d'Alliages légers	19 142	-19 501	93,21%
BQM MACHINING S.A. DE C.V. Activité : Usinage	8 483	-11 843	99,99%
LBO SARL Activité : Location de machines	8	63	100%

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
<i>Valeur comptable des titres détenus</i>			-	-
Brute:	7 781	34 387	-	-
Nette:	7 781	18 927	-	-
Montant des prêts et avances accordés	2 550	13 487	-	-
Montant des cautions et avals donnés	1 021	25 641	-	-
Montant des dividendes encaissés	200	4 275	-	-

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation.

5-5- Entreprises liées

BILAN	31/12/2011	31/12/2010
<u>Actif hors titres de participation</u>		
Créances sur participation	4 678	3 842
Clients	9 950	7 370
Autres créances	10 119	10 560
<u>Passif</u>		
Emprunts et dettes	15 179	15 179
Fournisseurs	276	221
Autres dettes et régularisations	124	178
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2011	31/12/2010
Frais financiers	214	3 444
Produits financiers	4 950	4 645

5-6- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.

Les comptes de la société LE BELIER sont consolidés par la méthode d'intégration globale par la société Le Bélier Participations.

6- Tableau de financement

	2011		2010
	<u>Réel</u>		<u>Réel</u>
EMPLOIS			
Investissements et augmentation des créances financières	948		536
Remboursement emprunt	2 917		124
Réduction capitaux propres	-		-
Dividendes	-		-
Variation du besoin en fond de roulement	3 619		
	7 484		660
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement	6 081		2 154
Cession d'immobilisations et diminution de créances financières	500		724
Augmentation du capital	-		11 791
Emprunts nouveaux	3 000		812
Variation du besoin en fond de roulement	-		885
	9 581		16 366
Ressources nettes	2 097		15 706
Emplois nets			
Trésorerie ouverture	15 267	-	439
Trésorerie clôture	17 364		15 267
Variation Trésorerie	2 097		15 706

6.2.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société Le Bélier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Laurent Chapoulaud

6.2.4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1.1) Avec la société FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER

Personnes concernées : Philippe DIZIER Directeur Général, Thierry RIVEZ Directeur Général Délégué

Votre Conseil d'administration du 24 mars 2011 a autorisé la reconduction de la suspension des paiements des loyers des bâtiments industriels et administratifs s'élevant à 479.055 euros par sa filiale FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER jusqu'au Conseil d'administration qui arrêtera les comptes clos le 31 décembre 2011.

1.2) Avec la société BMP MANFREDONIA SPA

Personnes concernées : Philippe GALLAND Président, Philippe DIZIER Directeur Général

Votre Conseil d'administration du 24 mars 2011, du fait de l'absence d'activité de la filiale en 2010, a pris acte de la fin de la convention de transfert de technologie du 9 mars 2007 aux termes de laquelle la Société percevait une redevance égale à 1 % du chiffre d'affaires HT de sa filiale sur les ventes de produits réalisés avec la technologie Le Bélier, déduction faite des opérations de négoce intragroupe, afin de refléter au mieux le niveau de production effectif de la filiale.

1.3) Avec Monsieur Thierry RIVEZ, *Directeur Général Délégué*

Votre Conseil d'administration du 28 juin 2011 a décidé en application de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011 d'attribuer à Monsieur Thierry RIVEZ :

- 95.086 options d'achat d'actions de la Société. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce et aux décisions des Conseils d'administration des 24 mai et 28 juin 2011, les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15 % des actions issues de l'exercice des options qui leur ont été consenties.
- 63.391 actions gratuites de la Société. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15 % des actions gratuites qui leur ont été consenties.

1.4) Avec Monsieur Philippe DIZIER, *Directeur Général*

Votre Conseil d'administration du 28 juin 2011 a décidé en application de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011 d'attribuer à Monsieur Philippe DIZIER :

- 114.104 options d'achat d'actions de la Société. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce et aux décisions des Conseils d'administration des 24 mai et 28 juin 2011, les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15 % des actions issues de l'exercice des options qui leur ont été attribuées.
- 76.069 actions gratuites de la Société. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15 % des actions gratuites qui leur ont été attribuées.

2) Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Votre Conseil d'administration du 6 septembre 2004 a autorisé, avec les sociétés suivantes, une convention d'omnium de trésorerie à effet au 1er septembre 2004, renouvelable par tacite reconduction :

3.1) Avec la société FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER

Personnes concernées : Philippe DIZIER Directeur Général, Thierry RIVEZ Directeur Général Délégué

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 56.512 euros.

- 3.2) Avec la société LBQ FOUNDRY SA de CV
Personne concernée : Philippe GALLAND Président

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 152.418 euros.

- 3.3) Avec la société BMP MANFREDONIA SPA
Personnes concernées : Philippe GALLAND Président, Philippe DIZIER Directeur Général

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 17.286 euros.

- 3.4) Avec la société LE BELIER HONGRIE
Personnes concernées : Philippe GALLAND Président, Philippe DIZIER Directeur Général

Au titre de ce contrat, la charge de l'exercice s'est élevée à 214.310 euros.

- 3.5) Avec la société LE BELIER KIKINDA
Personne concernée : Philippe GALLAND Président

Au titre de ce contrat, il n'a pas été enregistré de produit au titre de l'exercice écoulé.

- 3.6) Avec la société BV HUNGARY MACHINING LTD.
Personnes concernées : Philippe GALLAND Président, Philippe DIZIER Directeur Général

Au titre de ce contrat, il n'a pas été enregistré de produit au titre de l'exercice écoulé.

- 3.7) Avec la société LE BELIER DALIAN
Personnes concernées : Philippe GALLAND Président, Philippe DIZIER Directeur Général

Au titre de ce contrat, il n'a pas été enregistré de produit au titre de l'exercice écoulé.

La Commission des études juridiques de la CNCC a conclu en septembre 2011 qu'une convention relevant du régime des engagements et conventions réglementés contenant une clause de tacite reconduction doit au moment de la tacite reconduction être considérée comme une nouvelle convention et être soumise à la procédure d'autorisation préalable et d'approbation. A défaut, la procédure prévue à l'article L. 225-42 du Code de commerce est applicable.

De ce fait, la procédure d'autorisation préalable de la tacite reconduction de la convention d'omnium de trésorerie n'a pas été suivie par votre société par omission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Monsieur Philippe GALLAND, *Président*

Votre Conseil d'administration du 24 mars 2011 a autorisé, a posteriori, une convention comportant des engagements pris au bénéfice de Monsieur Philippe GALLAND, Président du Conseil d'administration, afin qu'il puisse bénéficier au même titre que les cadres dirigeants de la Société, d'une couverture collective complémentaire au titre de la retraite, de la prévoyance et de frais de santé. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société du 24 mai 2011 et s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Avec Monsieur Philippe DIZIER, *Directeur Général*

Votre Conseil d'administration du 24 mars 2011 a autorisé, a posteriori, une convention comportant des engagements pris au bénéfice de Monsieur Philippe DIZIER, Directeur Général, afin qu'il puisse bénéficier au même titre que les cadres dirigeants de la Société, d'une couverture collective complémentaire au titre de la retraite, de la prévoyance et de frais de santé. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société du 24 mai 2011 et s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

3. Avec la société FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER

Personnes concernées : Philippe DIZIER Directeur Général, Thierry RIVEZ Directeur Général Délégué

Votre Conseil d'administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie aux termes de laquelle la Société perçoit une redevance égale à 1 % du chiffre d'affaires HT de sa filiale sur les ventes de produits réalisés avec la technologie Le Bélier, déduction faite des opérations de négoce intragroupe, afin de refléter au mieux le niveau de production effectif de la filiale. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 341.970 euros.

4. Avec la société LBQ FOUNDRY SA de CV

Personne concernée : Philippe GALLAND Président

Votre Conseil de Surveillance du 9 octobre 2000 a autorisé une avance en compte courant d'un montant de 1.829.388 euros (dont 762.250 euros ont été intégrés au capital le 27 mars 2002), rémunérée à un taux d'intérêt variable basé sur l'EURIBOR à 1 an + 1,75 % à effet du 1^{er} janvier 2001 et d'une durée de 8 ans avec un différé de remboursement de 5 ans. Au titre de cette convention, le produit de cette avance de 1.067.143 euros pour cet exercice s'est élevé à 48.385 euros.

Votre Conseil d'administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie aux termes de laquelle la Société perçoit une redevance égale à 1 % du chiffre d'affaires HT de sa filiale sur les ventes de produits réalisés avec la technologie Le Bélier, déduction faite des opérations de négoce intragroupe, afin de refléter au mieux le niveau de production effectif de la filiale. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 198.941 euros.

5. Avec la société la société BQ MACHINING SA DE CV
Personne concernée : Philippe GALLAND Président

Votre Conseil d'administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie aux termes de laquelle la Société perçoit une redevance égale à 1 % du chiffre d'affaires HT de sa filiale sur les ventes de produits réalisés avec la technologie Le Bélier, déduction faite des opérations de négoce intragroupe, afin de refléter au mieux le niveau de production effectif de la filiale. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 85.172 euros.

6. Avec la société LE BELIER DALIAN
Personnes concernées : Philippe GALLAND Président, Philippe DIZIER Directeur Général

Votre Conseil d'administration du 19 mars 2004 a autorisé une convention de transfert de technologie aux termes de laquelle la Société perçoit une redevance égale à 3 % du chiffre d'affaires HT de sa filiale sur les ventes de produits réalisés avec la technologie Le Bélier, déduction faite des opérations de négoce intragroupe, afin de refléter au mieux le niveau de production effectif de la filiale. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 926.533 euros.

7. Avec la société LE BELIER HONGRIE
Personnes concernées : Philippe GALLAND Président, Philippe DIZIER Directeur Général

Votre Conseil d'administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie aux termes de laquelle la Société perçoit une redevance égale à 1 % du chiffre d'affaires HT de sa filiale sur les ventes de produits réalisés avec la technologie Le Bélier, déduction faite des opérations de négoce intragroupe, afin de refléter au mieux le niveau de production effectif de la filiale. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 1.140.940 euros.

8. Avec la société la société LE BELIER KIKINDA
Personne concernée : Philippe GALLAND Président

Votre Conseil d'administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie aux termes de laquelle la Société perçoit une redevance égale à 1 % du chiffre d'affaires HT de sa filiale sur les ventes de produits réalisés avec la technologie Le Bélier, déduction faite des opérations

de négoce intragroupe, afin de refléter au mieux le niveau de production effectif de la filiale. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 190.011 euros.

9. Avec la société la société BV HUNGARY MACHINING LTD.

Personnes concernées : Philippe GALLAND Président, Philippe DIZIER Directeur Général

Votre Conseil d'administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie aux termes de laquelle la Société perçoit une redevance égale à 1 % du chiffre d'affaires HT de sa filiale sur les ventes de produits réalisés avec la technologie Le Bélier, déduction faite des opérations de négoce intragroupe, afin de refléter au mieux le niveau de production effectif de la filiale. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 11.918 euros.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 24 mai 2011 sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 1^{er} avril 2011.

Avec Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué

Votre Conseil d'administration du 24 mars 2011 a autorisé préalablement une convention comportant des engagements pris au bénéfice de Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué, afin qu'il puisse bénéficier au même titre que les cadres dirigeants de la société, d'une couverture collective complémentaire au titre de la retraite, de la prévoyance et de frais de santé. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la société du 24 mai 2011.

Paris et Paris-La Défense, le 5 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Laurent Chapoulaud

6.2.5. Tableau des résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices.

Date d'arrêté	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	10 004 822	10 004 822	6 631 956	6 631 956	6 631 956
Nombre d'actions					
- ordinaires	6 582 120	6 582 120	4 363 129	4 363 129	4 363 129
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 557 155	12 631 244	11 617 238	14 879 882	15 482 733
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 884 146	(780 172)	2 963 606	8 363 597	4 545 279
Impôts sur les bénéfices	(197 250)	(93 002)			
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	733 680	(2 659 988)	145 290	56 403	18 166 034
Résultat net	5 347 716	1 972 818	2 818 316	8 307 194	(13 620 756)
Résultat distribué					
Réserves distribuées					
Résultat distribué - Acompte					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provision	0,92	-0,10	0,68	1,92	1,04
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,81	0,30	0,65	1,90	-3,12
Dividende attribué net					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	90	86	83	93	97
Masse salariale	6 523 555	5 927 490	4 994 739	5 721 622	5 809 667
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	3 503 062	2 283 253	2 033 999	2 301 440	2 370 970

6.2.6. Tableau des filiales et participations.

Ce tableau figure à la note 5.4 de l'annexe aux comptes annuels.

6.3 Comptes consolidés des exercices 2010 et 2009

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2010, le rapport des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 juillet 2011 sous le numéro R.11.046 , respectivement aux pages 52 à 94, 95 à 96, et 17 à 23.
- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2009, le rapport des commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 juillet 2010 sous le numéro R.10-0054, respectivement aux pages 54 à 98, 99 à 100, et 18 à 26.

6.4 Politique de distribution des dividendes

6.4.1. Modalités de paiement des dividendes

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État.

6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 27 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Le solde est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont opérés.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

6.4.3. Politique de distribution de dividendes

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale le montant du dividende susceptible d'être versé par la société, après avoir notamment pris en compte les besoins de financement nécessaires pour son activité et son développement.

La société n'a pas versé de dividendes depuis l'exercice clos le 31 décembre 2004.

6.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

L'inventaire complet des honoraires au titre des années 2010 et 2011 par nature de prestations versées aux différents cabinets, figure à la note 4.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Chapitre 7 - Informations sur la société et son capital

7.1 Marché des titres de la Société

7.1.1. Place de cotation

Les titres de la Société sont négociés chez NYSE Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR0000072399) où LE BELIER fait partie du compartiment C.

La valeur est intégrée dans l'indice CAC All shares d'Euronext Paris.

Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs.

7.1.2. Fiche signalétique de l'action LE BELIER

Place de cotation : Paris

Date d'introduction au second marché : juin 1999

Code ISIN : FR0000072399

Code Mnémonique : BELI

Code Reuters : LBEL.PA BELI.PA

Code Bloomberg : BELI : FP

Mode de cotation : Continu

Eligible au PEA : Oui

Teneur de Marché : Gilbert Dupont

Conseil en communication financière : ASSET COM

7.1.3. Evolution du titre

En 2011, le titre LE BELIER a terminé l'année proche de l'équilibre à un cours de 7,17 euros. Le cours maximum atteint est de 8,95 euros le 29 mars.

Cours historique sur 3 ans du titre LE BELIER (Juin 2009 – Juin 2012)

Codes et classification

ISIN	FR0000072399	Mnemo	BELI	CF
Marché	EURONEXT PARIS - Euronext - Valeurs locales			
Type	Actions - Action ordinaire - Continu			Cc

Graphique



Données boursières

	Cours en euros			Volume
	Plus haut	Plus bas	Moyen (clôture)	(moyen/mois)
Année 2012				
Juin	7,00	6,42	6,68	1 881
Mai	7,38	6,53	6,97	4 202
Avril	8,55	6,51	7,49	18 571
Mars	8,14	7,30	7,68	8 381
Février	7,96	7,35	7,72	3 416
Janvier	8,58	6,53	7,57	6 711
Année 2011				
Décembre	7,85	6,61	7,17	5 177
Novembre	8,33	6,30	7,40	7 632
Octobre	8,88	7,00	8,19	13 930
Septembre	8,22	5,65	6,69	14 006
Août	8,08	5,36	6,90	18 126
Juillet	8,65	6,71	7,81	14 698
Juin	8,20	7,11	7,82	7 838
Mai	8,75	8,00	8,37	15 816
Avril	8,50	7,62	8,05	36 784
Mars	8,95	6,50	7,87	53 917
Février	7,95	6,95	7,55	16 102
Janvier	8,14	7,39	7,60	13 261
Année 2010				
Décembre	8,02	6,61	7,27	5 125
Novembre	7,78	6,60	7,08	2 762
Octobre	7,99	6,93	7,29	6 231
Septembre	7,42	5,74	6,35	7 429
Août	7,72	5,87	6,47	5 796
Juillet	8,60	5,75	7,05	4 728
Juin	8,00	6,80	7,47	1 616
Mai	9,11	6,67	8,34	3 500
Avril	9,80	8,00	9,06	4 505
Mars	8,35	7,40	7,96	1 342
Février	9,77	7,02	8,34	5 612
Janvier	9,90	5,60	7,91	14 478

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à la société Gilbert Dupont.

7.2 Capital social

7.2.1. Capital souscrit

Le capital social à la date du 1er janvier 2011 s'élevé à 10 004 822,40 euros, représenté par 6.582.120 actions d'une valeur nominale de 1,52 euro, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

7.2.2. Droits attachés aux actions (article 11 des statuts)

Chaque action, donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.

Le droit de vote attaché à chaque action démembrée ou non est exercé conformément à la loi.

Chaque action donne droit à une voix.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre ; en conséquence, en cas de cession, les dividendes échus et non payés et les dividendes à échoir resteront, sauf clause contraire, attachés aux actions cédées et reviendront au cessionnaire.

7.2.3. Capital souscrit non encore libéré

Néant.

7.2.4. Titres non représentatifs du capital

La Société n'a pas émis de parts de fondateurs, de certificats de droit de vote ou d'autres instruments financiers - qui seraient en cours de validité - non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital.

Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil d'administration. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

7.2.5. Evolution du capital social

Le capital social est inchangé depuis le 6 août 2010, date de la dernière augmentation de capital.

7.2.6. Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

La répartition du capital connue de la Société, au cours des trois derniers exercices, résulte d'une étude faite au 29/12/2006 (base TPI), mise à jour des déclarations de franchissement de seuil communiquées.

Il est précisé qu'il n'existe pas de droit de vote double au sein de la société.

Actionnariat	Situation au 31/12/2011				Situation au 31/12/2010		Situation au 31/12/2009	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Copernic SAS	3 796 771	57,68%	3 796 771	61,60%	3 796 771	57,68%	0	0,00%
Divers Famille GALLAND	12 756	0,19%	12 756	0,21%	1 996	0,03%	2 323 495	53,25%
Total Famille GALLAND	3 809 527	57,88%	3 809 527	61,81%	3 798 767	57,71%	2 323 495	53,25%
LE BELIER (autodétention)	418 959	6,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FCPE	43 300	0,66%	43 300	0,70%	37 500	0,57%	35 653	0,82%
PUBLIC (*)	2 310 334	35,10%	2 310 334	37,49%	2 745 853	41,72%	2 003 981	45,93%
TOTAL	6 582 120	100,00%	6 163 161	100,00%	6 582 120	100,00%	4 363 129	100,00%

(*) Dont Famille Pineaud (Franchissement de seuil DUANIP le 23/05/11)	Inférieur à 5%	Inférieur à 5%	805 479	12,24%	805 479	18,46%
--	----------------	----------------	---------	--------	---------	--------

La société espagnole Bestinver Gestion SGIIC SA, agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir respectivement franchi en baisse les 19 janvier et 23 mars 2011 les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société. L'AMF en a pris acte dans ses décisions 211C0085 et 211C0370 des 24 janvier et 28 mars 2011.

- Le 24 mars 2011 Bestinver a déclaré avoir franchi le seuil de 2,5% du capital et des droits de vote de la société et détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, 151 345 actions LE BELIER, soit 2,30% du capital et des droits de vote de la Société.
- Enfin le 23 mai 2011, la société à responsabilité limitée Duanip (1) (Clos de Brague, 33240 Verac) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 3 mai 2011, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LE BELIER et détenir individuellement, 318 763 actions LE BELIER représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LE BELIER sur le marché.

(1) contrôlée par la famille PINEAUD

(2) Sur la base d'un capital composé de 6 582 120 actions, représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

L'AMF en a pris acte dans sa décision n°211C0744 du 23 mai 2011.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Autocontrôle :

Au 31 décembre 2011, le BELIER détient 418 959 de ses propres actions pour un montant de 3 114 K€, soit 6,37% du capital.

Au 30 juin 2012 LE BELIER en détient 563 761.

La détention des actions par les mandataires sociaux est détaillée au chapitre Gouvernance.

Il est précisé que Monsieur Philippe GALLAND a procédé à des acquisitions d'actions dans le cadre de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier :

Déclaration et information AMF	Montant de l'acquisition	Prix/action
Déclaration et information n°211D4200 du 2 septembre 2011	4.312 €	7 €
Déclaration et information n°211D4201 du 2 septembre 2011	1.448,65 €	6,9983 €
Déclaration et information n°211D4202 du 2 septembre 2011	871 €	6,9680 €
Déclaration et information n°211D4203 du 2 septembre 2011	13.493,21 €	6,9021 €
Déclaration et information n°211D4204 du 2 septembre 2011	16.212,86 €	6,9138 €
Déclaration et information n°211D4205 du 2 septembre 2011	7.000 €	7 €
Déclaration et information n°211D4827 du 7 octobre 2011	23.011,84 €	6,8022 €
Déclaration et information n°211D4828 du 7 octobre 2011	2.100 €	7 €
Déclaration et information n°211D6013 du 20 décembre 2011	11.238,50 €	6,65 €

La participation au capital des salariés est portée par le FCPE.

A ce jour, selon notre gestionnaire CACEIS, nous n'avons plus de titres nantis sur les actions Le Bélier, inscrites au nominatif.

- **Informations sur la société COPERNIC**

A la date de publication du présent document de référence, la Société COPERNIC détient la majorité du capital et des droits de vote de la Société LE BELIER (57,68%).

Le contrôle de la société COPERNIC est exercé de concert entre la société LE BELIER PARTICIPATIONS, le FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (FCDE) et les managers du Groupe, qui détiennent respectivement 67,33%, 31,89% et 0,78% du capital social.

En vue de s'assurer que le contrôle de la Société n'est pas exercé de façon abusive, les mesures suivantes ont été prises : il existe un administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de la Société et une dissociation a été opérée en 2010 entre les fonctions de Président et celles de Directeur Général.

Un pacte d'associés de COPERNIC a été conclu le 19 juillet 2010.
Les détails de ce pacte sont donnés au chapitre 7.4.2.

- **Informations sur LE BELIER PARTICIPATIONS**

L'intégralité du capital de la société LE BELIER PARTICIPATIONS est détenu à la date de publication du présent document de référence par les 5 membres de la famille GALLAND : Philippe GALLAND, Denis GALLAND, Hélène GALLAND, Noèle GALLAND et Cécile GALLAND.

Messieurs Philippe GALLAND et Denis GALLAND sont respectivement président et directeur général de LE BELIER PARTICIPATIONS.

Les statuts en vigueur de la société LE BELIER PARTICIPATIONS adoptés par les associés le 23 novembre 2004, tiennent compte des points particuliers suivants :

- a) Un droit de préférence que les actionnaires membres du Groupe GALLAND consentent à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions, même entre actionnaires ;
- b) Un droit de cession conjointe et proportionnelle consenti entre par les actionnaires à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions,
- c) Un engagement de se présenter aux assemblées et à voter à l'ensemble des décisions collectives de la Société dans le même sens que celui préalablement indiqué par Monsieur Philippe GALLAND, afin de conserver une unité dans la stratégie de gestion de la Société LBP et afin de préserver son intérêt social
- d) un engagement de cession par les associés dans le cas où Monsieur Philippe GALLAND leur notifie une offre d'achat irrévocable et non conditionnelle portant sur 95 % des Actions LE BELIER PARTICIPATIONS,
- e) une inaliénabilité des actions détenues par les associés pendant 10 ans à compter du 23 novembre 2004,
- f) une exclusion facultative de l'associé en cas de :

- a. violation des dispositions des présents statuts ;
- b. exercice direct ou indirect d'une activité concurrente de celle exercée par la société LE BELIER (RCS Libourne B 393 629 779) ;
- c. révocation d'un associé de ses fonctions de mandataire social ;
- d. condamnation pénale prononcée à l'encontre d'un associé.

Outre LE BELIER, la société LBP contrôle à plus de 95% :

- la société GALLAND (fabrication de matériel ferroviaire)
- la SARL Paris Bordeaux (négoce de vins)

- **Informations relatives à l'exercice 2011**

Les décisions prises lors du Conseil d'administration du 28 juin 2011 (voir chapitre 7.2.7) concernant l'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites, n'ont pas entraîné de dilution de l'actionariat; ces opérations étant réalisées par le biais de rachat d'actions sur le marché par la société (voir 7.2.9.2).

7.2.7. Décision du Conseil d'administration du 28 juin 2011 et pacte d'actionnaires

Décision

Lors du Conseil d'administration du 28 juin 2011, il a été décidé à l'unanimité de consentir une attribution de 365 308 options d'achat d'actions représentant 5,55% du capital de la société et une attribution de 263 284 actions gratuites représentant 4% du capital de la société.

Les modalités de ces règlements (options d'achats d'actions et actions gratuites sont précisées aux chapitres 5.3.4.2 et 5.3.4.3 du présent document.

Pacte d'actionnaires

Dans ce cadre il a été conclu le 28 juin 2011 un pacte d'actionnaires entre COPERNIC, Le BELIER PARTICIPATIONS, le FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, les mandataires sociaux dirigeants et principaux dirigeants du Groupe bénéficiant de ces attributions.

Ce pacte concerne l'octroi d'options d'achat d'actions à hauteur de 365 308 actions représentant 5,55% du capital de la société et l'attribution gratuite de 243 538 actions représentant 3,7% du capital de la société.

Les détails de ce pacte sont donnés au chapitre 7.4.3.

7.2.8. Tableau récapitulatif des autorisations financières

Le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé, par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011, et ce pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 24 juillet 2013, à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital dès lors que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par l'émission par la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital ne soit pas supérieur à 6 000 000 € en nominal, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription.

Le Conseil a également été autorisé par la même assemblée et pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 24 juillet 2013 à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital dès lors que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances ne soit pas supérieur à 60.000.000 € en nominal, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Conseil a été autorisé par ailleurs par la même assemblée générale et pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 24 juillet 2014 à émettre des options d'achat d'actions à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe, ainsi qu'à attribuer gratuitement des actions existantes aux mêmes catégories de personnes, dans la limite globale de 10% du capital social.

Le Conseil d'administration du 28 juin 2011 a fait usage de ces deux dernières autorisations à hauteur de 9,55% du capital social, en émettant 365.308 options d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux, membres du comité de direction du Groupe, et des Directeurs et ex-Directeurs de filiales et en attribuant 263.284 actions au profit des mêmes catégories de personnes. Le détail de ces opérations figure dans le tableau récapitulatif ci-après.

Tableau récapitulatif des délégations en matière de capital en cours de validité depuis l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2012

En euros	Date AG	Date expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation (s) réalisée(s) depuis la date de l'AGM du 24 mai 2011	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices	24/05/11	24/07/13	6.000.000 € nominal dans plafond global de 6.000.000 €	0	6.000.000 €
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital	24/05/11	24/07/13	6.000.000 € nominal dans plafond global	0	6.000.000 € (actions ordinaires) et

par émission actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription			de 6.000.000 € pour les actions ordinaires et 60.000.000 € nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances		60.000.000 € (valeurs mobilières représentatives de créances)
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription hors offre au public	24/05/11	24/07/13	6.000.000 € nominal dans plafond global de 6.000.000 € et 60.000.000 € nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances	0	6.000.000 € (actions ordinaires) et 60.000.000 € (valeurs mobilières représentatives de créances)
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	24/05/11	24/07/13	6.000.000 € nominal dans plafond global de 6.000.000 € et 60.000.000 € nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances	0	6.000.000 € (actions ordinaires) et 60.000.000 € (valeurs mobilières représentatives de créances)
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	24/05/11	24/07/13	Conditions légales et réglementaires dans le plafond global de 6.000.000 €	0	Conditions légales et réglementaires dans le plafond global de 6.000.000 €
Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de	24/05/11	24/07/13	Limite 10% du capital social à la date de l'AGM du 24/05/2011- plafond nominal 6.000.000 € pour les actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et 60.000.000	0	Plafond nominal 6.000.000 € pour les actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et 60.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant

valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, hors offre publique d'échange			€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société		accès au capital de la Société
Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	24/05/11	24/07/13	Limite 10% du capital social à la date de l'AGM du 24/05/2011- plafond nominal 6.000.000 € pour les actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et 60.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société	0	Plafond nominal 6.000.000 € pour les actions ordinaires ou VM donnant accès au capital de la société et 60.000.000 € pour les VM représentatives de créances donnant accès au capital de la Société
Autorisation au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite annuelle de 10% du capital	24/05/11	24/07/13	Montant nominal des augmentations de capital ne peut dépasser 10% du capital social par période de 12 mois	0	10% du capital social
Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	24/05/11	24/07/13	100.000 € dans un plafond global de 6.000.000 €	0	0
Autorisation au Conseil d'administration d'émettre des options d'achat d'actions à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe	24/05/11	24/07/2014	6% maximum du capital social au jour où les options sont attribuées	5,55% du capital social soit 365.308 options d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux, membres du comité de	0,45% du capital social

				direction du Groupe, et des Directeurs et ex-Directeurs de filiales (CA 28 juin 2011)	
Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions existantes à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe	24/05/11	24/07/2014	4% maximum du capital social au jour où les actions sont attribuées	4% du capital social soit 263.284 actions aux dirigeants mandataires sociaux, membres du comité de direction du Groupe, et des Directeurs et ex-Directeurs de filiales, cadres des sociétés françaises et quelques cadres salariés des filiales étrangères (CA 28 juin 2011)	0

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce	24/05/12	24/11/13	montant maximum de la réduction de capital qui peut être réalisée par période de vingt-quatre mois : 10% du capital à la date de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2012. Cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale mixte du 24 mai 2012		10% du capital social
--	----------	----------	---	--	-----------------------

7.2.9. Descriptif du programme de rachat d'actions

7.2.9.1. Détail des opérations d'achat/vente au cours de l'exercice 2011 :

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 al.2 du Code du Commerce, nous vous rendons comptes des opérations d'achat et de vente effectuées sur nos propres actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011 :

Dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions :

Nombre d'actions achetées : 412 820

Nombre d'actions vendues : 0

Cours moyen des achats : 7,44 €

Cours moyen des ventes : 0

Nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 412 820

Valeur au cours d'achat : 3 072 K€

Valeur nominale : 1,52 €

Motifs des acquisitions : Plan d'attribution gratuite d'actions et plan d'option d'achat d'actions

Fraction du capital que représentent les actions détenues : 6,27 %

Dans le cadre du contrat de liquidité :

Nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 6 139

Valeur au cours de clôture : 42 K€

Valeur nominale : 1,52 €

Motifs des acquisitions : animation du cours de bourse de l'action

Fraction du capital que représentent les actions détenues : 0,10 %

Au 31 décembre 2011, la société a donc acheté 412 820 titres sur le marché au titre du contrat de rachat auxquels s'ajoutent 6 139 détenues dans le cadre du contrat de liquidité. Ceci porte à 418 959 le nombre total d'actions en auto-détention.

7.2.9.2. Caractéristiques du programme de rachat d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte en date du 24 mai 2011 a autorisé le Conseil d'administration à racheter des actions de la Société dans une limite de 10% du capital.

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive « Abus de marché » entré en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a fait partiellement usage de cette autorisation au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011, et a souhaité en prolonger la durée. Une nouvelle autorisation a ainsi été soumise à l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2012 et décidée par cette dernière.

Les actions propres détenues par la Société seront utilisées par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- Assurer l'animation du cours de bourse de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- Procéder à l'acquisition d'actions en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société.

L'Assemblée générale du 24 mai 2012 a également autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions que cette dernière serait éventuellement amenée à détenir.

Cette autorisation permettra à la Société de procéder au rachat de ses propres actions :

- Sur une période de 18 mois suivant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au 24 novembre 2013.
- Dans la limite du plafond de 10 % du capital social de la Société arrêté à la date de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.
- À un prix maximal unitaire de 30 € par action.
- Part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres : Néant.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible pour financer les rachats d'actions, de recourir à l'endettement à court et moyen terme pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Le programme de rachat n'aura pas d'incidence financière significative sur le bénéfice net par action et les capitaux propres par action.

Au 31 décembre 2011, la société a acheté 418 959 titres sur le marché.

Au 30 juin 2012, elle en a acheté 563 761.

7.2.10. Autres informations relatives au capital social

7.2.10.1. Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

7.2.10.2. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

7.3 Renseignements concernant la Société

7.3.1. Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

LE BELIER
Plantier de la Reine
BP 103
33 240 VERAC
France

Téléphone : + 33 (0)5 57 55 03 00

7.3.2. Numéro d'enregistrement de la société

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le numéro SIREN 393 629 779.

- Code NAF : 741 J.
- Secteur d'activité : Administration des Entreprises

7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La société a été créée le 6 janvier 1994. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 24 janvier 2093.

7.3.4. Forme juridique (article 1 des statuts) et législation applicable

LE BELIER est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

7.3.5. Contrôle légal de la Société (article 19 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants, désignés par l'assemblée générale.

7.3.6. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- Toutes prises de participations, dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales ou financières de fabrication d'équipements industriels destinés à tous moyens de transport.
- La gestion, l'achat, la vente de ces participations, par tous moyens à sa convenance.

- Toutes activités ayant trait au Conseil en matière financière, de gestion et d'organisation administrative et commerciale ; toutes prestations de services s'y rapportant.
- Toutes opérations de quelque nature que ce soit ayant trait directement ou indirectement aux activités spécifiées ci-avant.
- Centrale d'achat, de trésorerie et de facturation et services s'y rapportant pour le compte des sociétés du Groupe.
- Le négoce de tous produits manufacturés ou non et les services s'y rapportant et notamment la logistique, le conditionnement et le stockage.

7.3.7. Exercice social (article 6 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

7.3.8. Assemblée générale

7.3.8.1. Modes de convocation et conditions d'admission (article 20 des statuts)

Convocation :

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration ou à défaut, par le Commissaire aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée, soit par un avis publié dans un journal d'annonces légales du département du siège social, soit par lettre adressée à chaque actionnaire.

Lorsque l'assemblée n'a pu valablement délibérer à défaut de réunir le quorum requis la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner l'ordre du jour arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toute circonstance révoquer un ou plusieurs administrateurs.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Droit de participer aux assemblées

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la Société trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale,
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation et trois (3) jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article R 225-85 du Code de commerce, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer les délais mentionnés aux alinéas ci-dessus, par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires (article 20 des statuts).

7.3.8.2. Conditions d'exercice (articles 21, 22 et 23 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance (article 22 des statuts).

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le quart des actions ayant droit de vote, et, sur deuxième convocation, le cinquième desdites actions. Si ce dernier quorum n'est pas atteint, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Pour cette assemblée prorogée, le quorum du cinquième est à nouveau exigé (article 23 des statuts).

7.3.8.3. Droits pécuniaires et droits politiques (articles 27 et 28 des statuts)

- Droits pécuniaires : droits attachés aux actions : voir aussi le point 7.2.2

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital (article 27 des statuts)

- Droits politiques :

Information : Le droit de communication des actionnaires : la nature des documents mis à leur disposition et les modalités de leur mise à disposition ou de leur envoi s'exercent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires (article 25 des statuts).

7.3.9. Transmission des actions

Les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

7.3.10. Identification des actionnaires

Déclarations légales : en application des articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans les délais fixés, l'Autorité des marchés financiers et la Société, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession.

Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L. 233-14 dudit code.

Déclarations statutaires complémentaires (article 10 des statuts) :

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 2,5% du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que le seuil de 2,5% sera franchi en hausse ou en baisse.

Les franchissements de seuil soumis à déclaration s'apprécient en tenant compte des actions détenues par les Sociétés actionnaires à plus de 50%, directement ou indirectement, par la société déclarante, ainsi que les Sociétés dont plus de 50% du capital est détenu, directement ou indirectement, par une Société détenant elle-même, directement ou indirectement, plus de 50% du capital de la société déclarante.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

7.3.11. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous devons exposer et, le cas échéant, expliquer un certain nombre d'éléments lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. L'objectif de cette mesure est d'assurer la transparence sur des informations pouvant avoir une influence sur le déroulement d'une offre publique d'acquisition.

En conséquence, et conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations visées par cet article.

1. La structure du capital de la Société : cf. § 7.2.6. ci-dessus.
2. Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce : non applicable.
3. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce (participations significatives et d'autocontrôle) : cf. § 7.2.6. ci-dessus, détaillant les informations sur la détention du capital par certains actionnaires.
4. La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : non applicable.
5. Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : cf. § 7.2.6. ci-dessus, détaillant notamment l'état de la Participation des salariés au capital.
6. Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : cf. § 7.4 ci-dessous.
7. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société : cf. article 12 des Statuts de la Société.
8. Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : cf. ci-dessus aux paragraphes « 7.2.8. Tableau récapitulatif des autorisations financières » et « 7.2.9 Descriptif du programme de rachat d'actions ».
9. Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : non applicable.
10. Les accords prévoyant des indemnités pour certains salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : cinq personnes sont concernées pour un montant total de 595.008 €. Ce montant couvre notamment Philippe DIZIER dont le contrat de travail est suspendu.

7.4 Pactes d'actionnaires

A notre connaissance, il existe trois pactes d'actionnaires :

7.4.1 Pacte LE BELIER

- le Groupe GALLAND, composé de Philippe, Denis, Cécile, Hélène et Noèle GALLAND, LE BELIER PARTICIPATIONS SAS (représentée par Denis GALLAND) et Société Civile de Choisy le Roi (représentée par Philippe GALLAND),
- Philippe GALLAND, représentant le Groupe GALLAND, a déclaré que les membres du Groupe GALLAND entendaient poursuivre l'action de concert entre eux dans les conditions définies par les articles 233-10 et 233-11 du Code du Commerce.
- Le 13 décembre 2003, les actionnaires membres du Groupe GALLAND ont signé un Engagement Collectif de Conservation d'Actions.
- Le 29 octobre 2004, les actionnaires membres du Groupe GALLAND ont signé un avenant à l'Engagement Collectif de Conservation d'Actions du 13 décembre 2003, dans le souci d'harmoniser la politique familiale de détention des titres de la Société LE BELIER. Les dispositions de cet avenant ont fait l'objet d'une publication sous la décision AMF 204C1463 du 3 décembre 2004. Cet avenant prévoit notamment :
 - i. Un droit de préférence que les actionnaires membres du Groupe GALLAND consentent à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions, même entre actionnaires,
 - ii. Un droit de cession conjointe et proportionnelle consenti entre par les actionnaires à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions,
 - iii. Un engagement de détention des titres qui a pour objet la conservation par l'ensemble des Actionnaires d'une quotité d'actions portant sur au moins 20 % du capital et des droits de vote de la Société LE BELIER en vue notamment de leur permettre de bénéficier des dispositions de l'article 885 I bis du Code général des impôts,
 - iv. Un engagement de se présenter aux assemblées et à voter à l'ensemble des décisions collectives de la Société dans le même sens que celui préalablement indiqué par Monsieur Philippe GALLAND, afin de conserver une unité dans la stratégie de gestion de la Société LE BELIER et afin de préserver son intérêt social.
- Le 28 décembre 2009, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un avenant à l'Engagement Collectif de Conservation d'Actions du 13 décembre 2003. Cet avenant prévoit notamment la prorogation de sa durée jusqu'au 31 décembre 2010 et sa tacite reconduction par périodes d'un an à compter de cette date. Les dispositions de cet avenant ont fait l'objet d'une publication sous la décision AMF 210C20970 du 29 septembre 2010.

7.4.2. Pacte COPERNIC

La société COPERNIC détient la majorité du capital et des droits de vote de la Société LE BELIER (57,68%).

Le contrôle de la société COPERNIC est exercé de concert entre la société LE BELIER PARTICIPATIONS, le FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (FCDE) et les managers du Groupe, qui détiennent respectivement 67,33%, 31,89% et 0,78% du capital social.

Un pacte d'associés de COPERNIC a été conclu en date du 19 juillet 2010, lequel stipule notamment :

- un engagement de conservation par les managers et LE BELIER PARTICIPATIONS des titres COPERNIC et LE BELIER PARTICIPATIONS, l'accord du FCDE étant nécessaire en cas de cession ;
- un droit de préemption des actions de COPERNIC au profit du FCDE en cas de cession par LE BELIER PARTICIPATIONS ou par les managers ;
- un engagement de cession forcée des actions COPERNIC détenues par LE BELIER PARTICIPATIONS et les managers en cas d'offre de rachat d'un tiers ;
- les conditions dans lesquelles le FCDE pourra demander à obtenir la liquidité de son investissement;
- une promesse d'achat portant sur l'intégralité des titres COPERNIC détenus par le FCDE et les managers par LE BELIER PARTICIPATIONS exerçable en cas de survenance de certains événements (perte du contrôle de la société LE BELIER par COPERNIC, perte du contrôle de la société LE BELIER PARTICIPATIONS par ses associés, non respect du pacte d'actionnaires,...).

Le pacte prévoyait également un certain nombre de clauses de gouvernance suivantes dont certaines ont déjà été mises en œuvre :

- **Clauses relatives à COPERNIC :** Le président de COPERNIC est Monsieur Philippe GALLAND (le pacte prévoyait que le président pouvait être également la société LE BELIER PARTICIPATIONS, représentée par Philippe GALLAND). Le comité d'administration de COPERNIC est composé d'un membre du FCDE, de trois membres désignés par LE BELIER PARTICIPATIONS et du directeur général de LE BELIER (Philippe DIZIER). Les décisions relatives à la modification des statuts de COPERNIC, à l'augmentation de ses engagements vis-à-vis des tiers ou encore aux cessions ou immobilisation de ses principaux actifs doivent être soumises à l'approbation préalable du comité d'administration. Les décisions sont prises à la majorité simple. Le président de COPERNIC a tout pouvoir pour représenter COPERNIC et notamment lors des assemblées générales des actionnaires de LE BELIER. Le FCDE a un droit de veto sur un certain nombre de décisions (distributions de dividendes, embauche de personnel, acquisitions ou cessions d'actifs immobilisés,...). Par ailleurs, le FCDE dispose d'un droit de premier refus en cas de changement du président de COPERNIC.
- **Clauses relatives à LE BELIER :** Le conseil d'administration de LE BELIER reste présidé par Monsieur Philippe GALLAND. Monsieur Philippe DIZIER conserve son poste de Directeur général. Le Conseil d'administration de LE BELIER est composé de trois membres issus de LE BELIER PARTICIPATIONS, un représentant du FCDE, le directeur général, un membre indépendant désigné conjointement

par LE BELIER PARTICIPATIONS et le FCDE, et un représentant de COPERNIC, à savoir Thierry RIVEZ. Les décisions sont prises à la majorité simple. Le vote du budget annuel LE BELIER est soumis à l'approbation préalable du conseil d'administration statuant à la majorité simple. Pour un certain nombre de décisions non prévues au budget annuel, le FCDE dispose d'un droit de veto. En outre, toute embauche de personnes appelées à siéger au comité de direction devra préalablement être soumise à l'avis consultatif du FCDE.

Sous décision n°210C0526 du 10 juin 2010, l'AMF a constaté qu'il n'y avait pas matière au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique visant les actions de la société LE BELIER, dans le cadre d'un ensemble d'opérations destinées à consolider la pérennité et le développement du Groupe LE BELIER. En application du dernier alinéa de l'article 234-7 du règlement général, l'AMF a demandé aux membres du conseil de l'informer préalablement à toute modification des statuts des sociétés COPERNIC, Le Béliier Participations, LE BELIER, de leurs accords et du niveau leurs participations, afin qu'elle examine les conséquences de ces modifications au regard de l'offre obligatoire.

7.4.3. Pacte du 28 juin 2011 entre COPERNIC, LE BELIER PARTICIPATIONS, le FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES et les principaux dirigeants

Un pacte d'actionnaires entre COPERNIC, Le BELIER PARTICIPATIONS, le FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, les mandataires sociaux dirigeants et principaux dirigeants du Groupe bénéficiant de ces attributions a été conclu le 28 juin 2011.

Ce pacte concerne l'octroi d'options d'achat d'actions à hauteur de 365 308 actions représentant 5,55% du capital de la société et l'attribution gratuite de 243 538 actions représentant 3,7% du capital de la société. Il stipule :

- un droit de préemption à l'issue de la période d'indisponibilité des actions Le BELIER mises à la vente par les bénéficiaires des attributions. La préemption est effectuée au profit de COPERNIC, ou à défaut au profit de Le BELIER PARTICIPATIONS, ou du FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.

- une obligation de sortie conjointe en cas d'une offre reçue par COPERNIC, Le BELIER PARTICIPATIONS et du FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES portant sur le transfert de 100% des titres de la société ou portant sur la cession de plus de 50% des titres de COPERNIC.

Le pacte a été transmis à l'AMF et publié le 27 juillet 2011 sous le numéro 211C1358.

Chapitre 8 – Assemblée Générale – texte des projets de résolutions

8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration (article L.225-37 du Code de commerce) et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 69.332 euros et prend acte que la Société n'a pas à supporter d'impôt en raison desdites dépenses et charges.

DEUXIÈME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.347.715,68 euros augmenté du report à nouveau positif antérieur ainsi :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 13 098 327,44 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 5.347.715,68 euros

Affectation :

- Au compte « report à nouveau » : 18.446.043,12 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve lesdits comptes consolidés au 31 décembre 2011 ainsi que les opérations transmises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion. Elle approuve le résultat net du Groupe à 12.710 K€.

QUATRIÈME RESOLUTION

APPROBATION D'UNE CONVENTION VISEE AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE : ABANDON DE LOYER AU PROFIT DE LA SOCIETE FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve l'engagement visé aux articles L.225-38 et suivants pris en faveur de la société FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER dont il est fait état dans ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

APPROBATION D'UNE CONVENTION VISEE AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE : FIN DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE AVEC LA FILIALE BMP MANFREDONIA SPA

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et la constatation par la Société, lors de la séance du Conseil du 24 mars 2011, de la fin de la convention de transfert de technologie conclue avec la filiale BMP MANFREDONIA Spa en date du 9 mars 2007.

SIXIEME RESOLUTION

APPROBATION D'UNE CONVENTION VISEE AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS ET L. 225-42-1 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE A MONSIEUR PHILIPPE DIZIER

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants et L. 225-42-1 du Code de commerce pris en faveur de Monsieur Philippe DIZIER lui attribuant

114.104 options d'achat d'actions et 76.069 actions gratuites de la Société dont il est fait état dans ce rapport. Conformément aux dispositions des articles L.225-185 et L.225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil a décidé que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions issues de l'exercice des options qui leur ont été consenties et 15% des actions gratuites qui leur ont été attribuées.

SEPTIEME RESOLUTION

APPROBATION D'UNE CONVENTION CONCLUE EN 2011 VISEE AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS ET L. 225-42-1 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE A MONSIEUR THIERRY RIVEZ

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants et L.225-42-1 du Code de commerce pris en faveur de Monsieur Thierry RIVEZ lui attribuant 95.086 options d'achat et 63.391 actions gratuites dont il est fait état dans ce rapport. Conformément aux dispositions des articles L.225-185 et L.225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil a décidé que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions issues de l'exercice des options qui leur ont été consenties et 15% des actions gratuites qui leur ont été attribuées.

HUITIEME RESOLUTION

FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 à 200.000 euros.

NEUVIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe DIZIER est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 (six années) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat de la Société ACEFI CL, Commissaire titulaire, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017. L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

ONZIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat de la Société ERNST AND YOUNG AUDIT, Commissaire titulaire, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017. L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

DOUXIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat de la Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes « CECC », Commissaire suppléant, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017. L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

TREIZIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur François SOREL, Commissaire suppléant, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017. L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

QUATORZIEME RESOLUTION

AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INTERVENIR SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration dans son rapport, de faire racheter par la Société des actions propres, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le Conseil d'administration, à procéder à cette opération, pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Le rachat par la Société de ses propres actions a pour finalité, par ordre de priorité décroissant :

- Assurer l'animation du cours de bourse de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés et aux mandataires sociaux dans le cadre des dispositions légales,
- Procéder à l'acquisition d'actions en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société,
- Annuler les actions rachetées sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution.

L'acquisition, la cession ou le transfert par la Société de ces actions peut être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat : 30 euros ;
- nombre maximum d'actions achetées : 10 % du nombre total des actions composant le capital social.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

La présente autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2011.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution, pour en préciser, si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, avec faculté de déléguer, dans les conditions légales, la réalisation du programme d'achat et notamment pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de l'AMF et de tous organismes, et, d'une manière générale, pour faire tout ce qui sera

nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale ordinaire les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUINZIEME RESOLUTION

AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générale extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

1. autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social de la Société, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie d'actions acquises ou qui viendraient à être acquises, en vertu d'une autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire par la Société elle-même ;
2. fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
3. fixe à 10 % du capital actuel de la Société le montant maximum de la réduction de capital qui peut être réalisée par période de vingt-quatre mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;
4. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital en vertu de la présente autorisation, en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, modifier les statuts en conséquence, accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

SEIZIEME RESOLUTION

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité.

8.3. Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

8.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital de la société par annulation d'actions achetées dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 12 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Laurent Chapoulaud

8.4 Résultat des votes de l'assemblée générale annuelle du 24 mai 2012

L'assemblée générale mixte de la Société s'est tenue le 24 mai 2012.

- Nombre d'actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance : 21
- Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance : 3 940 264
- L'ensemble des résolutions a été adopté selon les modalités précisées ci-après :

	Total des voix exprimées	Nombre d'actions	Proportion du capital représentée	Voix pour nombre	Voix pour %	Voix contre nombre	Voix contre %	Abstentions nombre	Abstentions %
--	--------------------------	------------------	-----------------------------------	------------------	-------------	--------------------	---------------	--------------------	---------------

Résolutions à caractère ordinaire

1ère résolution Comptes annuels	3 940.264	3 940.264	59,86%	3 940.264	100%	-	0,0%	-	0,0%
2ème résolution affectation du résultat	3 940.264	3 940.264	59,86%	3 940.264	100%	-	0,0%	-	0,0%
3ème résolution comptes consolidés	3 940.264	3 940.264	59,86%	3 940.264	100%	-	0,0%	-	0,0%
4ème résolution approbation d'une convention réglementée	3 940.254	3 940.254	59,86%	3.940.254	100%	-	0,0%	-	0,0%
5ème résolution approbation d'une convention réglementée	3.928.308	3.928.308	59,70%	3.928.008	99,99%	300	0,008%	-	0,0%
6ème résolution approbation d'une convention réglementée	3.940.254	3.940.254	59,86%	3.864.623	98,08%	75.631	1,92%	-	0,0%
7ème résolution approbation d'une convention réglementée	3.940.264	3.940.264	59,86%	3.864.623	98,08%	75.641	1,92%	-	0,0%
8ème résolution fixation des jetons de présence	3.940.264	3.940.264	59,86%	3.864.623	98,08%	75.641	1,92%	-	0,0%
9ème résolution renouvellement du mandat d'un administrateur	3.940.264	3.940.264	59,86%	3.864.633	98,08%	75.631	1,92%	-	0,0%

10ème résolution renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire	3.940.264	3.940.264	59,86%	3.940.264	100%	-	0,0%	-	0,0%
11ème résolution renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire	3.940.264	3.940.264	59,86%	3.940.264	100%	-	0,0%	-	0,0%
12ème résolution renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant	3.940.264	3.940.264	59,86%	3.940.264	100%	-	0,0%	-	0,0%
13ème résolution renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant	3.940.264	3.940.264	59,86%	3.939.964	99,99%	300	0,008%	-	0,0%
14ème résolution autorisation rachat actions propres	3.940.264	3.940.264	59,86%	3.940.264	100%	-	0,0%	-	0,0%

Résolutions à caractère extraordinaire

15ème résolution autorisation au CA de réduction de capital par annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L.225- 209 du Code de commerce	3.939.864	3.939.864	59,86%	3.939.864	100%	-	0,0%	-	0,0%
16ème résolution pouvoirs pour formalités	3.939.864	3.939.864	59,86%	3.939.864	100%	-	0,0%	-	0,0%

Chapitre 9 - Informations générales concernant la société

9.1 Personne responsable du Document de référence

9.1.1. Nom et fonction du responsable du Document de référence

Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué

9.1.2. Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, la société Ernst & Young Audit et la société ACEFI CL, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence 2009 enregistré le 7 juillet 2010 sous le numéro R.10-054 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent une observation, figurant en page 99, sur les points exposés dans la note 1.2.5 de l'annexe « contexte de clôture / événements postérieurs à la clôture » relatifs au financement du Groupe.

Vérac, le 16 juillet 2012

Thierry RIVEZ

Directeur général délégué

9.2 Commissaires aux comptes

9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires :

Ernst & Young Audit
1 / 2 place des Saisons
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles

Associé responsable du contrôle :
Laurent CHAPOULAUD

Date de nomination :
Renouvellement lors de l'Assemblée
Générale du 24 mai 2012.

Date de fin de mandat :
Assemblée appelée à statuer en 2018
sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur Serge Guérémy était associé
responsable du contrôle jusqu'à
l'exercice clos le 31 décembre 2009

ACEFI CL
48, avenue du Président-Wilson
75116 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Associée responsable du contrôle :
Delphine MEHEUT

Date de nomination :
Renouvellement lors de l'Assemblée Générale
du 24 mai 2012.

Date de fin de mandat :
Assemblée appelée à statuer en 2018 sur les
comptes de l'exercice 2017.

Monsieur Jean-Luc Laudignon était associé
responsable du contrôle jusqu'à l'exercice clos
le 31 décembre 2008.

9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants :

François Sorel
1 / 2 place des Saisons
92400 Courbevoie

Date de nomination :
Renouvellement lors de l'Assemblée
Générale du 24 mai 2012.

Date de fin de mandat :
Assemblée appelée à statuer en 2018
sur les comptes de l'exercice 2017.

Société CECC
30, rue de Lubeck
75116 Paris

Date de nomination :
Renouvellement lors de l'Assemblée Générale
du 24 mai 2012.

Date de fin de mandat :
Assemblée appelée à statuer en 2018 sur les
comptes de l'exercice 2017.

9.3 Information financière

9.3.1 Nom du Responsable de l'information financière

Responsable : Thierry RIVEZ
Qualité : Directeur Général délégué
Adresse : LE BELIER
BP 103 – 33 240 VERAC

9.3.2 Modalités de la communication et calendrier

Périodicité :

Conformément à la réglementation, LE BELIER publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information :

Outre les publications réalisées dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.lebelier.com>) et diffusés conformément au règlement AMF.

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Calendrier :

- Publication du chiffre d'affaires consolidé 2011 : 27 janvier 2012
- Publication des résultats consolidés 2011 : 29 mars 2012
- Publication du rapport financier annuel 2011 : 7 avril 2012
- Publication du chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2012 : 27 avril 2012
- Lettre aux actionnaires : Mai 2012
- Assemblée Générale : 24 mai 2012
- Publication du chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} semestre 2012: 27 juillet 2012
- Publication des résultats consolidés du 1^{er} semestre 2012: 27 septembre 2012
- Publication du chiffre d'affaires consolidé du 3^e trimestre 2012: 26 octobre 2012

9.3.3 Liste des informations financières et communiqués

• 27 avril 2012	Chiffre d'affaires consolidé T1 2012
• 29 mars 2012	Résultat consolidé 2011
• 26 janvier 2012	Chiffre d'affaires consolidé 2011
• 27 octobre 2011	Chiffre d'affaires fin T3 2011
• 27 septembre 2011	Résultat semestriel 2011
• 29 août 2011	Comptes annuels et consolidés approuvés par l'AG mixte du 24 mai 2011
• 28 juillet 2011	Chiffre d'affaires consolidé S1 2011
• 13 juillet 2011	Mise à disposition du document de référence 2010
• 9 juin 2011	Mise en œuvre d'un contrat de liquidité Emetteur et bilan du précédent contrat de liquidité Actionnaire
• 6 juin 2011	Résultat des votes des résolutions à l'Assemblée Générale du 24 mai 2011
• 23 mai 2011	Document d'information annuel
• 29 avril 2011	Chiffre d'affaires consolidé T1 2011
• 29 mars 2011	Résultat consolidé 2010
• 28 janvier 2011	Chiffre d'affaires consolidé 2010

Vous pouvez consulter ces communiqués dans la rubrique Espace financier du site internet de Le Bélier : www.lebelier.com

9.4 Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel

Le présent Document de référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	Informations – rapport financier annuel	Paragraphe du Document de référence
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	9.1.
2	Comptes consolidés	6.1.
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.1.3.
4	Comptes sociaux	6.2.
5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.2.3.
6	Rapport de Gestion Rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe - Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation - Activité en matière de recherche et développement du Groupe - Evénements importants intervenus depuis la clôture - Evolution prévisible et perspectives d'avenir - Utilisation des instruments financiers Rapport de gestion sur les comptes sociaux - Situation et activité de la société - Résultats économiques et financiers des comptes sociaux - Affectation du résultat - Informations concernant les mandataires sociaux - Informations sur la détention du capital - Etat récapitulatif établi en application de L 621-18-2 du code monétaire et financier - Détention d'actions propres dans le cadre du programme de rachat - Programme de rachat des actions - Caractéristiques de la société susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	3.1. 3.3. 3.1.3. 3.1.4. 4.4 3.2.1. 3.2.2. 8.1 5 7.2.6 7 7.2.9 7.2.9 7.3.11
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	6.1.2 (note 4.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

9.5. Tableau de réconciliation avec le règlement européen 809-2004

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809-2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Chapitre	Informations	Paragraphe du Document de référence
1	Personnes responsables	9.1
1.1.	Personnes responsables	9.1
1.2.	Déclaration des personnes responsables	9.1
2	Contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.1.	Informations sur les contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.2.	Changements	Non applicable
3	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations financières sélectionnées	2.3 ; 2.4
3.2.	Périodes intermédiaires	Non applicable
4	Facteurs de risque	4 ; 5.1.1
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	2.9 et 7.3
5.2.	Investissements	2.6 et 3.1.2.5
6	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	2.1
6.2.	Principaux marchés	2.1
6.3.	Événements exceptionnels éventuels sur les activités et marchés	Non applicable
6.4.	Dépendance éventuelle	2.1 ; 3.3 ; 4.1
6.5.	Position concurrentielle	2.1 ; 4.1
7	Organigramme	
7.1.	Groupe	2.2
7.2.	Filiales importantes	2.2; 6.2.2 (note 5.4) et 6.2.6
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	2.6 ; 3.1.2.4 et 6.1.2 (note 3.2.2)
8.2.	Aspects environnementaux de ces équipements	2.7
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	2.4 ; 3.1.2 et 3.2.1 ; 3.2.2
9.2.	Résultat d'exploitation	2.4 ; 3.1.2 et 3.2
10	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux	2.4, 3.1 et 6.1.2 (notes 3.2.11 ; 3.2.12 ; 3.2.18)
10.2.	Flux de trésorerie	2.4, 3. ; 6.1.1.5 ; 6.1.2 (note 3.2.9)
10.3.	Structure de financement	2.4 et 6.1.2 (notes 3.2.12 ; 3.2.18)
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	Non applicable
10.5.	Sources de financement	2.4, 3.1.2 et 6.1.2 (note 3.2.12)
11	Recherche et développement – Brevets et licences	3.3 et 6.1.2 (notes 3.1.3 ; 3.2.2).
12	Information sur les tendances	
12.1.	Tendances	2.5 ; 2.6 et 3.1.4
12.2.	Influence susceptible éventuelle	2.5 et 3.1.4
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1.	Hypothèses	Non applicable
13.2.	Rapport	Non applicable
13.3.	Comparaison	Non applicable
13.4.	Actualisation	Non applicable
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1.	Information sur les membres	5.1 ; 5.4

Chapitre	Informations	Paragraphe du Document de référence
14.2.	Conflits d'intérêts	5.1.4 et 7.4
15	Rémunérations et avantages	
15.1.	Rémunération	5.3
15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	5.3
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats	5.1.1 ; 5.3.4
16.2.	Contrats de service	5.3.3
16.3.	Comités	5.1.1 ; 5.1.6
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	5
17	Salariés	
17.1.	Informations sur les salariés	2.7.8 ; 3.1.2.3 et 6.1
17.2.	Participations et options de souscription d'actions	5.1.1., 5.3.4 ; 7.2.6 ; 7.2.7 ; 7.2.8
17.3	Participation des salariés	2.8.2 ; 7.2.6
18	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires	7.2.6
18.2.	Droits de vote	7.2 ; 7.3.8.2 ; 7.3.10
18.3.	Détention et contrôle	7.2.6
18.4.	Accords liés au contrôle	7.4
19	Opérations avec des apparentés	6.1.2 (note 4.5)
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	6.1 ; 6.2 ; 6.3
20.2.	Informations financières pro forma non applicable	Non applicable
20.3.	États financiers	6.1.1 ; 6.1.2 ; 6.2.1 ; 6.2.2
20.4.	Vérification des informations financières historiques	6.1.3 ; 6.2.3
20.5.	Date des dernières informations financières	6.1 ; 6.2
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	2.5
20.7.	Politique de distribution des dividendes	6.4
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.5
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3.2
21	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	7.2
21.2.	Acte constitutif et statuts	7.2 et 7.3
22	Contrats importants	7.4
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1.	Déclarations d'intérêts	Non applicable
23.2.	Attestation non applicable	Non applicable
24	Documents accessibles au public	9
25	Informations sur les participations	6.1.2 (note 2.2) ; 6.2.2 (note 5.4)